

RAPPORT ANNUEL 2021



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	04-05
OFFRE GLOBALE	06-11
MÉTIERS	12-13
MARCHÉS	14-15
CHIFFRES CLÉS	16-17
AMBITION & STRATÉGIE	18-19
VALEURS	20-21
GOUVERNANCE	22-23
FAITS MARQUANTS 2021	24-27
LA VIE DU TITRE HAULOTTE	28-29

Haulotte Group est l'un des leaders mondiaux de matériels d'élévation de personnes.

Le groupe conçoit, construit et commercialise une large gamme de produits dont le cœur de gamme est la **nacelle**.

1900
COLLABORATEURS

21
FILIALES

7 GAMMES
PRODUITS

495,8
M€
CHIFFRE
D'AFFAIRES

5
USINES

» **Pierre Saubot** prend le contrôle de l'ensemble Pinguely-Haulotte auprès de l'entreprise Creusot-Loire

1985

» H46N - 1^{ère} nacelle conçue et commercialisée sous la marque « **Haulotte** »

1986

» Introduction en bourse

1998

» Le nom du Groupe et le logo changent. « Pinguely-Haulotte » devient « **Haulotte Group** »

2005

» **Haulotte élargit son offre produits**, avec une gamme de chariots télescopiques nommée HTL

2007

» Lancement des gammes RTJ et RTJ PRO, avec la nacelle articulée 16 m

2014

» **Haulotte fête ses 30 ans**

2015

» Lancement de la gamme **PULSEO GENERATION** avec la première nacelle articulée électrique tout-terrain : **HA20LE PRO**

2018

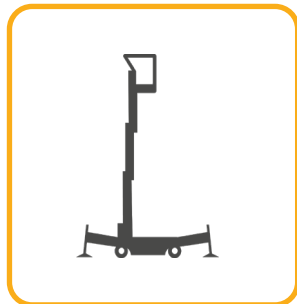
» **Haulotte pose la 1^{ère} pierre** de son nouveau siège H3

2019

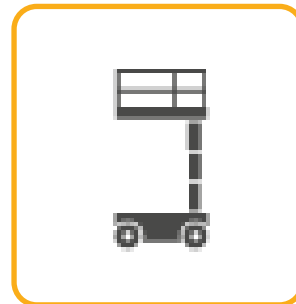
» La gamme **PULSEO GENERATION** s'agrandit avec l'arrivée des ciseaux HS15 E et HS18 E

2020

UNE OFFRE GLOBALE

[SOMMAIRE](#)

PUSH-AROUNDS
de 8 à 14 m



MÂTS VERTICAUX
de 6 à 10 m



CISEAUX
tout-terrain
ou électriques
de 6 à 18 m



NACELLES ARTICULÉES
tout-terrain ou électriques
de 12 à 41 m



NACELLES TÉLESCOPIQUES
de 14 à 43 m



NACELLES LÉGÈRES
tractées de 10 à 19 m
automotrices de 13 à 16 m



Nous concevons des **solutions de financement** qui correspondent aux besoins de nos clients, et proposons des **solutions flexibles et sur-mesure** lorsque cela est nécessaire.

Grâce à notre longue expérience dans le secteur de la Construction et de l'Industrie, nous pouvons mettre en œuvre de nouvelles solutions pour structurer des offres de financement.



Les **services Haulotte** ont été conçus pour **répondre à vos besoins tout au long de la durée de vie des machines**. Présent sur les cinq continents, notre groupe s'appuie sur un réseau d'experts après-vente implanté stratégiquement à travers le monde pour assurer un service de proximité rapide et efficace.



En fournissant à la fois un **support humain** et des **outils en ligne**, nous accompagnons nos clients dans l'**optimisation du coût total de possession**.

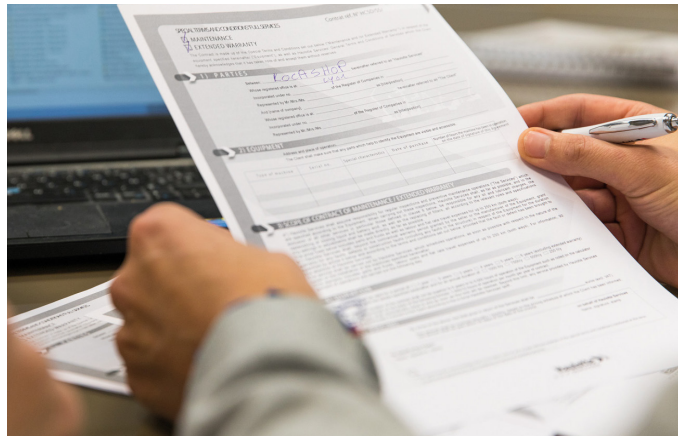
SUPPORT SERVICE À 360°

[SOMMAIRE](#)**Haulotte** 
SERVICE

1

CONTRATS DE SERVICE

Répondre au mieux aux besoins des clients, qu'il s'agisse de machines neuves ou d'occasion. Les contrats de service permettent de profiter de l'expertise des équipes techniques pour la maintenance préventive, l'extension de garantie ou encore les visites périodiques réglementaires.



2

PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE

Seules les pièces de rechange d'origine Haulotte sont conçues pour s'adapter parfaitement aux machines. Elles sont testées pour maximiser la sécurité des utilisateurs et optimiser la durée de vie et la valeur résiduelle des matériels. La chaîne logistique Haulotte optimise l'ensemble du processus, du devis à la livraison. Gestion 24h/24h des commandes en ligne !



4

FORMATION

La gestion des compétences est un enjeu quotidien pour les entreprises, Haulotte répond dans sa globalité, du diagnostic au suivi post-formatif en passant par l'adaptation des contenus.

Les formations Haulotte Service accompagnent la montée en compétences des équipes pour garantir un taux d'utilisation des machines optimisé et donc une meilleure rentabilité. Les formations sont dispensées dans la langue du client, qu'elles soient digitales ou sur site.



3

SUPPORT TECHNIQUE

Conçu pour fournir un support efficace et réactif, le réseau technique Haulotte est disponible par téléphone, sur site ou dans nos centres techniques. Nos solutions en ligne permettent aussi de réduire les temps d'immobilisation des machines !



SUPPORT SERVICE À 360°

[SOMMAIRE](#)

Prolonger la durée de vie des produits, pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, est un enjeu capital, nos solutions de services « Second life » sont une réponse aux nouveaux modes de consommation tournée vers l'économie circulaire.



Haulotte 
SECOND LIFE

◀ RECONDITIONNEMENT

Offrir une deuxième jeunesse aux équipements est financièrement attrayantes, les solutions de reconditionnement prolongent la durée de vie des machines de manière significative. Qu'il s'agisse d'un rafraichissement, d'une remise en état ou de la modernisation du matériel, pour un minimum d'investissement, l'équipement retrouve son plein potentiel et bénéficie d'une valeur résiduelle plus élevée.

MATÉRIEL D'OCCASION ▶

Les équipements d'occasion permettent de constituer ou d'agrandir une flotte avec un coût d'investissement réduit pour un meilleur retour sur investissement. Haulotte a mis en place des processus de contrôle stricts afin de garantir la qualité des équipements d'occasion mis en vente.

De la nacelle ciseaux à la nacelle télescopique, en passant par les nacelles articulées et les mâts verticaux, le client trouve facilement et rapidement sa prochaine machine d'occasion en fonction de ses besoins et de son budget !



NOS MÉTIERS

CONCEPTION ET ASSEMBLAGE

Nos facteurs-clés de succès sont
l'**INNOVATION**, la **R&D**, le **MARKETING**.

Des équipes dédiées sur les phases de
conception anticipent les exigences et les
besoins afin de **concevoir** des **produits**,
des **accessoires** et des **services** en
adéquation avec les attentes clients.

DISTRIBUTION

Un réseau de vente et service qui s'appuie
sur **21 filiales et bureaux** répartis sur
les marchés stratégiques, ainsi que sur
un réseau de distributeurs contribuant
à couvrir **plus de 150 pays**.

LOCATION

Une activité complémentaire dans
notre stratégie nous permet
d'asseoir notre marque sur
certains marchés et d'affiner le
besoin des utilisateurs finaux.

[SOMMAIRE](#)

LOUEURS DE MATÉRIELS

Ils sont les partenaires privilégiés de notre développement grâce à leur expertise produits, la connaissance approfondie des besoins de leurs clients et leur réseau d'agences.



INDUSTRIES

Nos clients industriels travaillent dans des métiers très diversifiés comme les industries logistiques, manufacturières, aéroportuaires, la maintenance ou la grande distribution. Grâce à l'étendue de son offre, Haulotte est en mesure de leur apporter des solutions personnalisées.

MACHINES SPÉCIALES & SOLUTIONS MILITAIRES

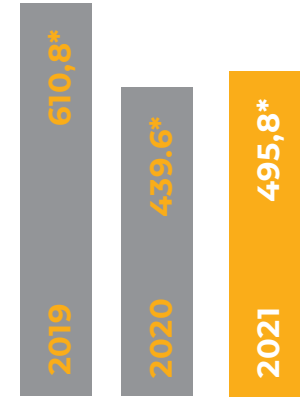
Haulotte propose une offre complémentaire aux gammes standards pour satisfaire les demandes spéciales en apportant des solutions sur-mesure pour des applications militaires ou civiles.



CHIFFRES CLÉS

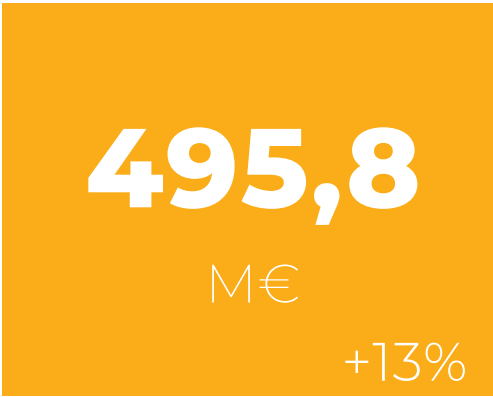
SOMMAIRE

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D’AFFAIRES EN M€



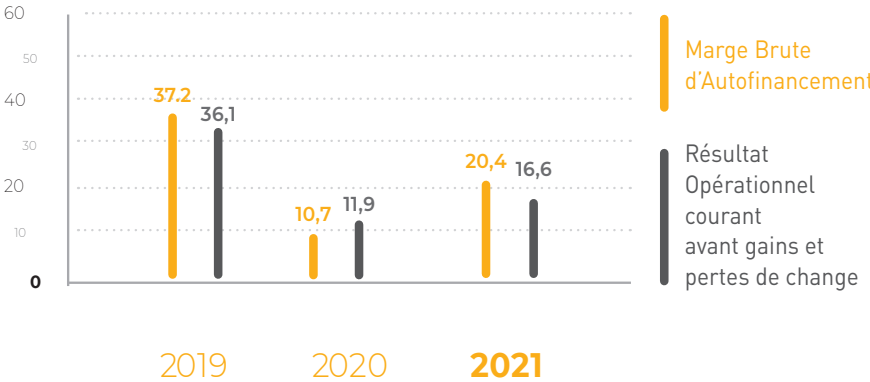
* hors application d'IAS 29 & IFRS 16

CHIFFRE D’AFFAIRES



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT avant gains et pertes de change ET ÉVOLUTION DE LA MBA EN M€

hors IAS29 et hors IFRS16

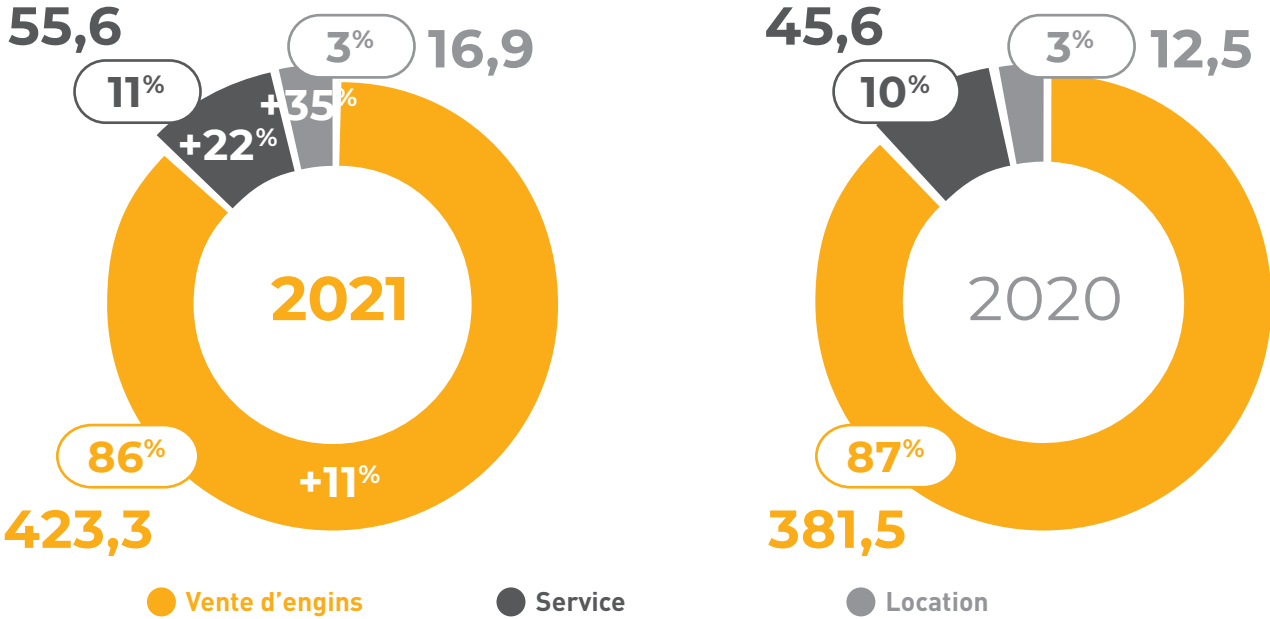


COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ EN M€ hors IAS29 et hors IFRS16

EN M€		GLOBAL	
		2021	2020
HORS IAS 29 & HORS IFRS 16	CHIFFRE D’AFFAIRES	495,8	439,6
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT GAINS ET PERTES DE CHANGE	16,6	11,9
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11,4	3,2
	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	13,8	(17,0)
RÉSULTAT NET DE L’ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5,8	(27,4)

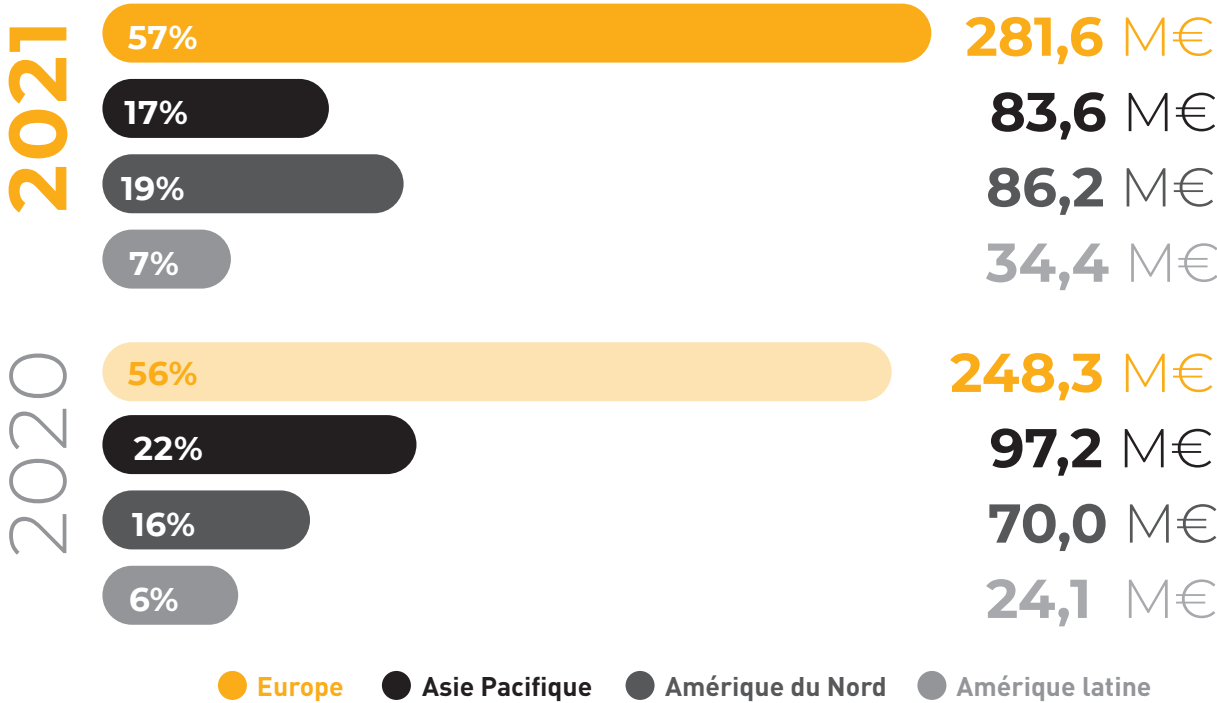
RÉPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR SECTEUR D’ACTIVITÉ EN M€

hors IAS29 et hors IFRS16



RÉPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN M€

hors IAS29 et hors IFRS16



NOTRE AMBITION

“

Devenir le promoteur de solutions de travail en hauteur les plus sûres et les plus valorisables, offrant ainsi l'expérience client la plus accomplie.

”

NOTRE STRATÉGIE

Notre **stratégie « GloCal »** permet de déployer et d'adapter la stratégie globale du Groupe. Nous nous appuyons sur des **valeurs humaines, professionnelles et managériales définies et partagées** pour guider nos actions et donner du sens à notre performance. Notre objectif est d'offrir à nos clients des solutions toujours plus **sécurisées**, toujours plus **respectueuses de l'environnement** et toujours plus **adaptées aux besoins** de nos partenaires. Pour transformer cet objectif en plans d'actions, nous avons défini trois axes stratégiques majeurs :

DEVENIR

UNE
**BLUE
COMPANY**

UN
**FOURNISSEUR
DE
SOLUTIONS
GLOBALES**

LA
**RÉFÉRENCE
S.L.A*
DU MARCHÉ**

Avec un programme transverse pour atteindre ces objectifs :
LA TRANSFORMATION DIGITALE, facteur clé de nos succès futurs.

*S.L.A= Service Level Agreement



NOS VALEURS

Nous sommes convaincus que **chaque salarié joue un rôle clé** dans la réussite du Groupe, un programme durable de “Change” met les collaborateurs au cœur de la performance.

Cela se traduit par des chantiers liés à l’environnement de travail, au partage et à l’appropriation des valeurs, à l’accompagnement des managers mais aussi à l’harmonisation des bonnes pratiques RH.



EXCELLENCE
PERFORMANCE
 ENGAGEMENT
RESPONSABILITÉ
 RESPECT
CONFIANCE

GOVERNANCE DU GROUPE HAULOTTE

SOMMAIRE

NOTRE COMEX



COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

- 1 - **Alexandre SAUBOT** - Directeur Général
- 2 - **Philippe NOBLET** - Secrétaire Général
- 3 - **Stéphane HUBERT** - Directeur « Expérience Client »
- 4 - **Sébastien MARTINEAU** - Directeur Financier
- 5 - **Patrice MÉTAIRIE** - Directeur Industriel
- 6 - **Damien GAUTIER** - Directeur Zone APAC
- 7 - **Carlos HERNANDEZ** - Directeur Zone Amériques
- 8 - **Patrick MURRIS** - Directeur Zone Europe & Afrique

ADMINISTRATEURS :

PIERRE **SAUBOT** - Président
ALEXANDRE **SAUBOT**
JOSÉ **MONFRONT**
MICHEL **BOUTON**
ELISA **SAUBOT**
HADRIEN **SAUBOT**
ELODIE **GALKO**
ANNE **DANIS FATÔME**



COMMISSAIRES AUX COMPTES :

PricewaterhouseCoopers Audit
Représenté par **Matthieu MOUSSY**
20 Rue de Garibaldi - 69451 Lyon cedex 06

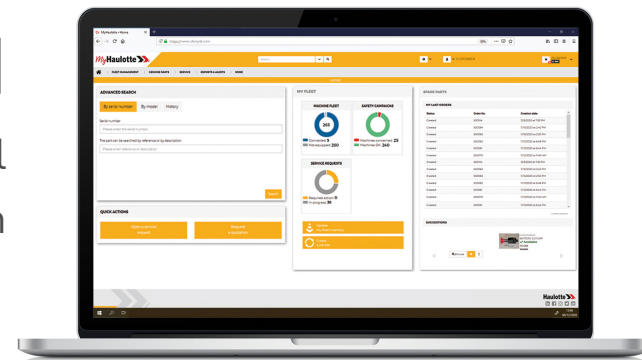
BM & A Représenté par **Pascal RHOUMY**
11 Rue de Laborde - 75008 Paris

LES FAITS MARQUANTS 2021

[SOMMAIRE](#)

JANVIER 2021

Le groupe dévoile son nouveau portail de services : MyHaulotte.com



MARS 2021

Les ciseaux PULSE0 récompensés au Mât d'Or 2021



FÉVRIER 2021

Haulotte présente sa nouvelle nacelle articulée électrique SIGMA 16



AVRIL 2021

Triple certification pour la plateforme européenne de pièces de rechange !

FÉVRIER 2021

Lancement de la solution télématique SHERPAL



MAI 2021

Deux récompenses pour Haulotte au salon HIRE21 :

- > Prix du fournisseur de l'année
- > Prix du produit de l'année



LES FAITS MARQUANTS 2021

[SOMMAIRE](#)

JUIN 2021

De l'Or pour Haulotte, récompensé pour son programme de transformation « Let's Dare » aux « Victoires des Leaders du Capital Humain »



JUILLET 2021

Haulotte intègre le classement des « Nouveaux Conquérants de l'Économie »



OCTOBRE 2021

Haulotte récompensé en Espagne pour ses nacelles ciseaux PULSEO



LA VIE DU TITRE HAULOTTE

[SOMMAIRE](#)

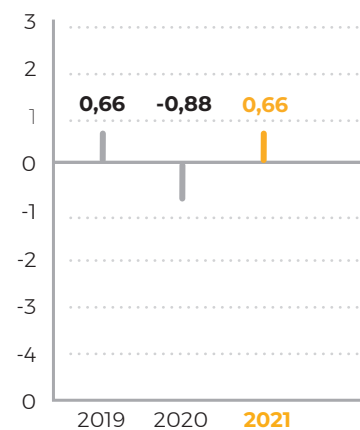
CARTE D'IDENTITÉ BOURSIÈRE

EURONEXT PARIS
ISIN
MNÉMO
REUTERS
BLOOMBERG
CACS

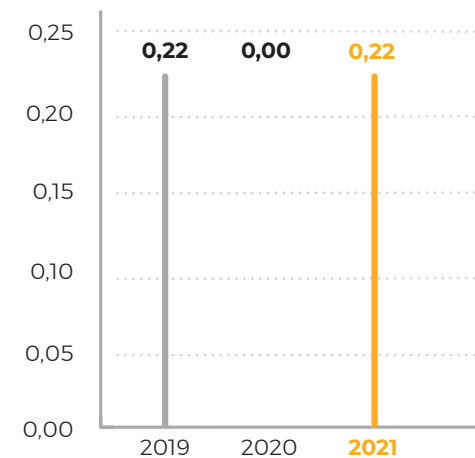
COMPARTIMENT B
FR0000066755
PIG
PYHE.PA
PIG FP



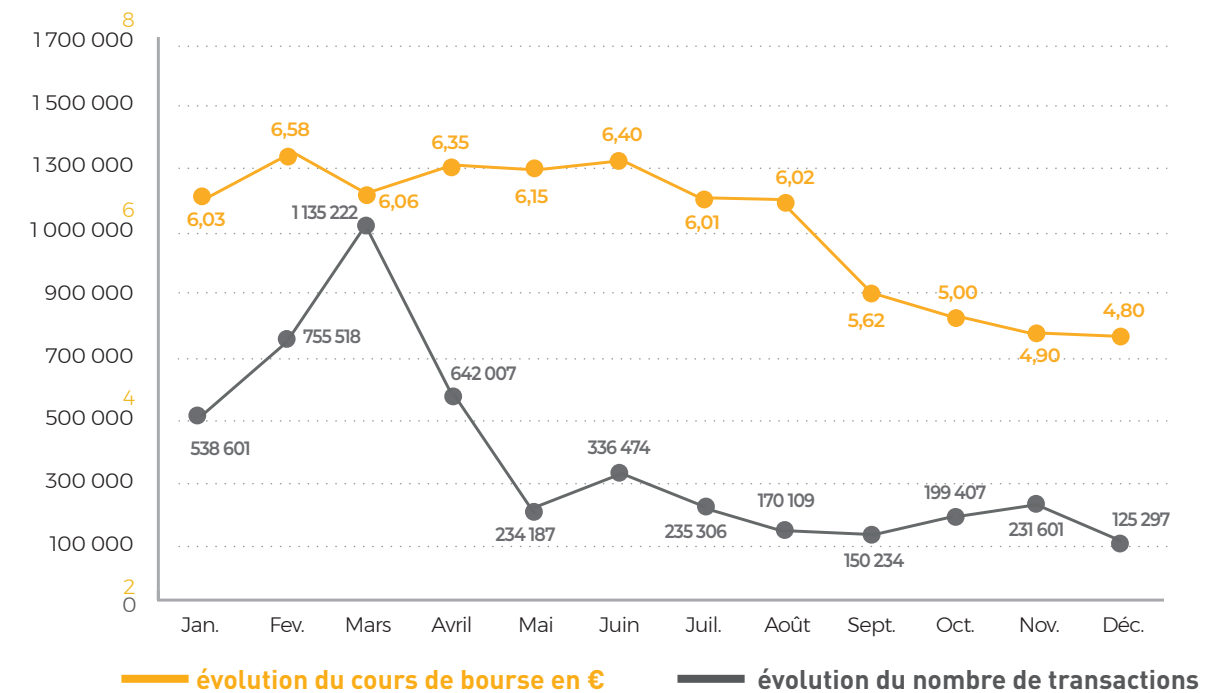
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN €



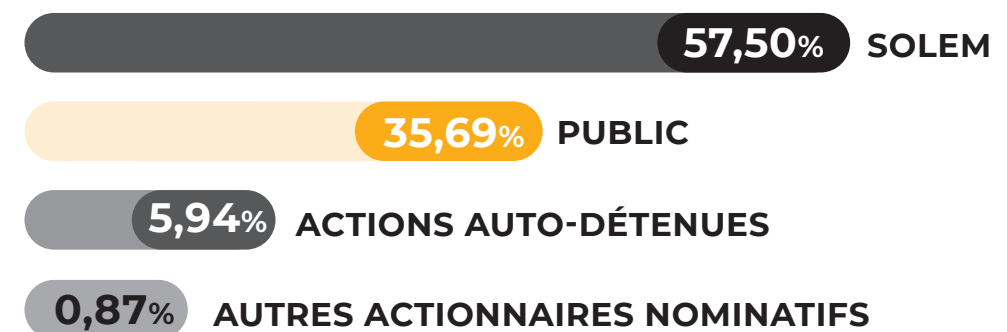
ÉVOLUTION DU DIVIDENDE NET PAR ACTION EN €



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS 2021



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2021



RÉPARTITION DES DROITS DE VOTES EXERÇABLES AU 31/12/2021



**RAPPORT
DE GESTION
2021**

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **HAULOTTE GROUP** » désignent la société **HAULOTTE GROUP**, société anonyme au capital de 4.078.265,62 euros dont le siège social est situé rue Emile Zola 42420 Lorette, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 332 822 485.
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation.

Informations prospectives

Le présent rapport financier annuel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent rapport financier annuel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du présent rapport financier annuel

Conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que le responsable du rapport financier annuel est Monsieur Alexandre Saubot, Directeur Général Délégué de HAULOTTE GROUP.

Attestation de la personne responsable

Lorette, le 29 avril 2022

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».



Monsieur Alexandre Saubot

Directeur Général Délégué

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

SOMMAIRE

REMARQUES GÉNÉRALES	2
PARTIE 1 : INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE	6
1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	6
2 - Progrès réalisés et difficultés rencontrées	6
3 - Présentation des comptes sociaux annuels et méthodes d'évaluation – Résultats des activités de la Société	6
4 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	7
5 - Analyse des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	7
6 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée - Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie - Informations sur les risques de marche	8
7 - Information sur l'utilisation des instruments financiers et sur les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	8
8 - Situation prévisible et perspectives d'avenir	9
9 - Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	9
10 - Activité de la Société en matière de recherche et de développement	9
11 - Décomposition des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance	10
12 - Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la Société, NOTAMMENT relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	11
13 - État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé	15
14 - Exposé de la revue annuelle du conseil d'administration des conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps et de ses conclusions	16
15 - Informations relatives aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	17
PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	18
1 - Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	18
2 - Prises de participations significatives ou prises de contrôle	19
3 - Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées	19
4 - Autocontrôle	19
5 - Liste des succursales existantes	19
PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL	20
1 - Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital de la Société	20
2 - Identité des titulaires de participations significatives	20
3 - Participation des salariés au capital de l'entreprise	21
4 - Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	21
5 - Évolution et situation boursière de la Société	22
PARTIE 4 : INFORMATIONS FISCALES	23
1 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	23
2 - Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices	23

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 5 : RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE	24
1 - Présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation	24
2 - Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	24
3 - Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé	24
4 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	25
5 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté	25
6 - Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	26
7 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	26
8 - Situation prévisible et perspectives d'avenir du Groupe	26
9 - Événements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils ont été établis	26
10 - Activité du groupe en matière de recherche et de développement	27
11 - Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par les sociétés consolidées, notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	27
ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	28
ANNEXE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
1 - Gouvernement d'entreprise	29
2 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021	37
3 - Politique de rémunération établie par le conseil d'administration (Article L.22-10-8 du Code de commerce)	38
4 - Rémunérations des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	39
5 - Conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce	44
6 - Procédure mise en place par le conseil d'administration en application de l'article L.22-10-12 du Code de commerce	44
7 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	44
8 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2	46
ANNEXE 3 : RAPPORT SPECIAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022 (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)	48

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 1 : INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE

1 - SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Haulotte Group est l'un des leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents.

Dans un marché mondial de la nacelle qui affiche une croissance significative, le chiffre d'affaires d'Haulotte Group SA a augmenté de 24 M€ soit +13 % en 2021 versus 2020.

En Europe, le Groupe enregistre une croissance globale de ses ventes, sur la quasi-totalité des marchés par rapport à l'année dernière.

En Asie-Pacifique, le Groupe, qui réalise au 4ème trimestre son meilleur trimestre de l'année, affiche toujours une baisse de ses ventes en cumul rapport à 2020.

En Amérique du Nord, la croissance de l'activité s'est poursuivie, permettant à Haulotte d'enregistrer un chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses activités, tirée par les ventes de nacelles.

En Amérique Latine, dans un marché bien orienté dans l'ensemble des pays, Haulotte affiche une croissance de ses ventes par rapport à 2020, tirée principalement par le Brésil.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le trente-septième exercice depuis la création de la Société.

2 - PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les difficultés croissantes d'approvisionnement en composants et la hausse significative des prix constatée sur la deuxième partie de l'année n'auront pas permis au Groupe de bénéficier pleinement de l'excellente dynamique commerciale au cours de l'exercice 2021.

3 - PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société **HAULOTTE GROUP SA**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont résumés dans le tableau ci-dessous (chiffres en milliers d'euros) :

RESULTATS En milliers d'euros	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	VARIATION EN %
CHIFFRES D'AFFAIRES	210 616	186 552	12,90 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	(22 190)	(17 735)	- 25,12%
RESULTAT FINANCIER	(5 373)	(14 975)	64,12%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(132)	(1 718)	+ 92,32%
BENEFICE (OU PERTE)	(23 874)	(31 298)	- 23,72%

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes explications complémentaires.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

3.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents; à l'exception du point suivant.

Suite à la décision de l'IFRS IC qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de services rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans), une reprise de 1 M€ a été comptabilisée à l'ouverture.

L'évolution des principes est présentée dans le résumé des principales méthodes comptables de la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux.

3.3 Analyse des résultats sociaux

Malgré la hausse des volumes, la marge nette a diminué de 4 M€ entre 2020 et 2021, ce qui représente une baisse de -13 %. Dans le même temps, les frais de structure sont en hausse de 1 M€ soit +4 % en 2021. Le niveau des redevances perçues de nos usines étrangères est en baisse de -3M€, du fait du recul des marges impactés par les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix des composants. Sur l'année, le résultat d'exploitation de Haulotte Group SA s'établit à -22 M€ en 2021 contre -18 M€ en 2020. La perte financière est à mettre en relation avec la dépréciation des situations nettes des filiales compensée en partie par un effet de change positif.

Du fait de ces divers éléments, l'année 2021 se termine donc avec un résultat net négatif de -34 M€.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le présent rapport comporte en annexe un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

4 - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-avant et 6.2 et 7 ci-après.

5 - ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET NON FINANCIÈRE AYANT TRAIT À L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DE L'ENTREPRISE, NOTAMMENT INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-avant, à la partie 5 ci-après du présent rapport ainsi qu'à la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

6 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE - EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE - INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-100-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-après une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

6.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entreprise depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place depuis plusieurs exercices et des mesures spécifiques ont été prises pour sécuriser l'adaptation permanente du modèle industriel aux demandes du marché.

Le second risque significatif est le risque de marché. La visibilité étant limitée, la vigilance doit rester de mise du fait d'un environnement économique et politique global qui montre toujours des signes d'incertitude.

Le troisième risque significatif est la sensibilité des ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. HAULOTTE GROUP propose à ses clients des solutions de financements via un organisme de financement ou pour une partie non significative de ses ventes, un financement direct, en maintenant un niveau de risque raisonnable.

6.2 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs.

Tel que le prévoyait le contrat de crédit syndiqué signé le 17 Juillet 2019, une demande de prorogation d'une année supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des prêteurs, portant ainsi l'échéance du contrat au 17 Juillet 2026.

L'impact de la forte reprise d'activité et les difficultés d'approvisionnement qui en résultent, ont amené Haulotte à soumettre à l'ensemble des prêteurs du crédit syndiqué une demande de waiver concernant le respect du ratio de leverage pour la période de décembre 2021. Cette demande a été acceptée à l'unanimité et sans réserve en date du 15 février 2022.

7 - INFORMATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

8 - SITUATION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un environnement mondial toujours incertain, l'excellente dynamique commerciale observée depuis quelques mois qui se traduit par un niveau historique du carnet de commande, devrait entraîner une reprise soutenue de l'activité des sites de production d'Haulotte Groupe SA, et ainsi d'afficher une hausse du niveau de ventes de l'ordre de 45%.

En 2022, malgré la reprise d'activité, le contexte de tensions sur les prix des matières premières va se poursuivre et le résultat opérationnel devrait rester négatif.

9 - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION

Les événements postérieurs à la clôture sont décrits dans la note 3 des annexes aux comptes sociaux

10 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les efforts de la Société en matière de Recherche et Développement se sont poursuivis au cours de l'exercice.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de plusieurs nouveaux modèles :

- En février: lancement de la nouvelle gamme de ciseaux électriques tout-terrain PULSEO. Deux nouveaux modèles de 15 et 18 mètres sont disponibles en deux versions : HS15E et HS15E PRO, HS18E et HS18E PRO. La présence d'un Range Extender amovible en option représente l'une des grandes innovations de cette nouvelle gamme. Instaurée depuis 2018, cette architecture électrique va continuer à se déployer sous la même philosophie au travers de l'orientation « Blue Strategy » du Groupe portée par la marque PULSEO et reconnaissable sur les versions tout-terrain électriques des machines du Groupe.
- En mars : renouvellement de la gamme de nacelles 15 mètres électriques disponible désormais en deux versions 16 mètres : Sigma 16 et Sigma 16 PRO.

En complément, le Groupe propose depuis le mois de janvier sa solution télématiques SHERPAL incluant plusieurs fonctionnalités de gestion des équipements à distance, proposant trois niveaux d'offres allant de la géolocalisation à la gestion de flottes sur chantier en passant par des services de monitoring des équipements et de leur dépannage à distance.

En parallèle, la Société approfondit ses recherches dans le domaine de la transition énergétique applicable à ses produits, notamment autour de la pile à combustible.

Les efforts de R&D ont comme objectif à moyen terme de permettre l'accélération du lancement de nouvelles machines et le renouvellement des offres de services.

Les frais de recherche et développement se sont élevés au titre de l'exercice 2021 à 13 877 K€.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

II - DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES CRÉANCES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.441-14 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dettes Fournisseurs	Article D.441 I.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					Total
	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+ de 90 jours	
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						1 004
Montant total des factures concernées TTC		1 850 053	843 137	175 946	322 964	3 192 100
% du du montant total des achats TTC de l'exercice		0,88%	0,40%	0,08%	0,15%	210 374 305
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses et filiales						
Nombre de factures fournisseurs payées début janvier						1 139
Nombre de factures fournisseurs en litiges						747
Nombre total de factures filiales ayant une dette de nature de compte courant						180
Montant des factures fournisseurs payées début janvier						3 748 021
Montant des factures fournisseurs en litiges						1 857 047
Montant des factures filiales ayant une dette de nature de compte courant						1 649 492
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements					Délais légaux : 60 Jours	

Créances Clients	Article D.441 I.-2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					Total
	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	+ de 90 jours	
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						263
Montant total des factures concernées TTC		421 737	275 583	15 443	899 392	1 612 156
% du Chiffre d'Affaires HT de l'exercice		0,20%	0,13%	0,01%	0,43%	210 615 586
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses et filiales						
Nombre de factures clients douteux						115
Nombre total de factures filiales ayant une créance de nature de compte courant						5 438
Montant des factures TTC clients douteux						1 157 887
Montant des factures TTC filiales ayant une créance de nature de compte courant						75 877 166
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements					Délais légaux : 60 Jours	

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

12 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES, MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

A. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise. Elles visent aussi à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

B. Descriptif synthétique des procédures mises en place

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société

Chaque direction, au siège et en filiale, est responsable de la mise en place et du contrôle des procédures de contrôle interne.

Ces procédures de contrôle interne sont placées sous la responsabilité de la Direction financière et du Secrétariat général du Groupe qui en assurent la rédaction et la promotion et veillent à leur cohérence et leur bon fonctionnement. Il existe un socle de procédures internes écrites disponibles sous l'intranet de la Société.

Ainsi, les différents acteurs du contrôle interne au sein du Groupe sont :

- la direction financière et des systèmes d'information (avec les départements Contrôle Interne, Contrôle de Gestion, Credit Management, Consolidation et Reporting, Comptabilité Groupe et la Direction des Systèmes d'Information),
- le Secrétariat Général (avec la direction juridique, le service ressources humaines),
- la direction industrielle (avec la direction Qualité et Excellence Opérationnelle).

En 2021, un comité d'audit interne a été mis en place au sein de la Société, constitué de collaborateurs de différentes directions opérationnelles.

Au cours de l'année 2021, ce groupe a travaillé sur les éléments suivants :

- Définition d'une méthodologie d'évaluation des risques de l'entreprise, adaptée à des risques de toutes natures
- Identification des procédures de contrôle existantes
- Rattachement de ces risques et procédures à la cartographie des processus en place dans l'organisation
- Identification d'un plan d'audit à débiter en 2022 et des modalités de sa réalisation (par des collaborateurs compétents ou le cas échéant par des organismes tiers)

Ce comité reporte à deux membres du COMEX : le directeur financier et le secrétaire général. Le comité d'audit de la Société est informé de la démarche et des conclusions.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

La Direction Financière :

La Direction Financière a élaboré des procédures écrites sur les principaux sujets et flux au sein du Groupe. Celles-ci sont diffusées à l'ensemble des interlocuteurs financiers du siège et des filiales et régulièrement mises à jour.

La Direction Financière est composée des départements ci-dessous :

• Le contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est placé sous la responsabilité du comité exécutif (Comex).

Il s'étend à l'ensemble des filiales du Groupe et intervient dans toute l'organisation (processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels).

Il a pour principales missions de :

- S'assurer du contrôle des risques et de leur maîtrise
- Mettre en œuvre des procédures internes et contribuer à leur amélioration
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue

• Le département Contrôle de gestion :

Il se compose de deux pôles :

- un pôle contrôle de gestion industriel représenté sur chaque site de production et pour les fonctions R&D, achats et qualité par une équipe dédiée au siège,
- un pôle contrôle de gestion des filiales de distribution, piloté depuis le siège assurant le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe, en lien avec les contrôleurs financiers de zone.

En complément le contrôleur financier de la zone est l'intermédiaire entre le Groupe et les contrôleurs de chaque filiale de sa zone. Ce pôle assume aussi le contrôle de gestion des fonctions support et location.

Ces équipes contribuent à la mise en œuvre de procédure de contrôle interne en :

- veillant à la sécurisation des actifs, notamment par les procédures d'inventaire,
- veillant et aidant à la diffusion des règles comptables et de gestion du groupe,
- veillant à ce que les dépenses soient réalisées dans le cadre du budget défini au début de chaque exercice et dans le cadre des règles d'engagements et de délégations définies par le Groupe.

• Le département Cash Management :

Il gère les activités suivantes :

- la trésorerie,
- la gestion des relations avec les banques et des opérations d'équilibrage bancaire, gestion de la trésorerie multidevises,
- le crédit management.

Le département :

- s'assure de la correcte application des principes définis en matière de gestion des risques clients et contrôle l'exposition des principaux clients du Groupe. Pour ce faire, il vérifie l'évolution du poste clients sur toutes les filiales, contrôle les niveaux d'encours et procède au rapprochement du budget de trésorerie avec les encours client des filiales,
- organise le recouvrement, suit les encours de financement et consolide l'ensemble des engagements financiers du Groupe.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

• Le département Consolidation et Reporting :

Le département se charge de la production des comptes consolidés annuels et semestriels, de la communication financière associée ainsi que des reportings mensuels.

Ce département accompagne les responsables financiers locaux dans l'application des procédures de reporting et la remontée d'informations financières conformes au référentiel comptable IFRS. Il effectue par ailleurs un certain nombre de visites dans les filiales pour s'assurer de l'application de ces procédures.

• Le département Comptabilité Groupe :

Il est en charge de la comptabilité d'Haulotte Groupe SA. Il a aussi la responsabilité d'enregistrer les opérations relatives à la politique de prix de transfert au niveau du Groupe.

• Le Département des Systèmes d'information :

En 2019, Haulotte a décidé de moderniser son système d'information et d'insuffler une nouvelle gouvernance, en lien avec le plan stratégique à travers le pilier 'Shift to a Digital Company'. Pendant deux années, la DSI du Groupe s'est modernisée en termes de gestion de projets, avec une méthodologie robuste, visant à sécuriser les réalisations projet. La culture de la performance est aujourd'hui au cœur de l'activité de la DSI, à la fois dans le BUILD (les projets) mais aussi dans le RUN (les activités de support quotidiennes). En deux ans, le nombre de projets réalisés a doublé, tout en gardant un effectif des équipes projet constant. Le nombre de demandes utilisateurs en souffrance a fortement diminué en passant de 1.600 à moins de 300. Au milieu de l'année 2021, cela a permis d'avoir une DSI efficace, opérationnelle et reconnue de tous pour son efficacité.

A la moitié de l'année 2021, un nouveau plan stratégique IT a été mis en place pour améliorer encore la performance. Baptisé « 5 fondations », il repose sur un maintien des bases de performance du build et du run (IT Basic), un développement de l'offre aux directions métiers, aux filiales et un SI créateur de valeur (Business Value), un virage vers le développement des compétences digitales aussi bien humaines que techniques (User Centricity), un changement de paradigme pour mettre la DATA au cœur du dispositif du groupe (DATA) et enfin une accentuation forte de la prise en compte sécuritaire compte tenu du contexte de cybercriminalité (IT Security).

Ce plan stratégique est déjà partiellement réalisé et mesuré chaque mois pour en vérifier l'alignement et l'adéquation aux ambitions du Groupe. Dans ce contexte les sujets comme le Green-IT, la satisfaction utilisateur, la mise en place d'un CRM, l'évolution de l'ERP, le support des activités en Asie, la mise en place de formations digitales pour les utilisateurs, des nacelles Haulotte connectées, des tests d'intrusion sur le SI, la monétisation des données, voient le jour au sein du plan projet – sans pour autant dégrader les fondamentaux de 2021.

Le Secrétariat Général :

• La Direction Juridique du Groupe

La Direction Juridique de la société, qui s'est récemment étoffée, intervient à de multiples niveaux dans l'entreprise et assiste les différents départements dans la gestion de leurs projets, tant en ce qui concerne le développement de partenariats (rédaction, analyse de contrats, élaboration de documents types, ...), que le conseil aux opérationnels (R&D, propriété intellectuelle, services commerciaux, ...), la gestion des éventuels contentieux ou encore le suivi juridique des différentes sociétés du Groupe.

La Direction Juridique, qui se positionne en véritable business partner au sein de l'entreprise, est associée à plusieurs groupes de travail internes, tels que :

- les « Safety Committees » : ces Comités se tiennent régulièrement (tous les deux mois, ou chaque fois que nécessaire) et rassemblent les acteurs concernés par la bonne gestion du suivi technique et juridique des incidents et accidents dont le Groupe a connaissance et qui impliquent un de nos produits.
- les « Comités Propriété Intellectuelle (P.I.). » qui rassemblent régulièrement la direction industrielle, le secrétariat général, la direction marketing et le responsable propriété intellectuelle du Groupe. Ces réunions ponctuelles permettent de s'assurer du suivi des dépôts et contentieux liés à la propriété intellectuelle sur l'ensemble du Groupe. Elles permettent également d'alerter les différents participants sur l'existence d'antériorité de certains droits.

Plusieurs actions de communications internes sont mises en place par la Direction Juridique, en collaboration avec les équipes financières, la communication et la Direction des Services Informatiques, afin d'informer et alerter les collaborateurs sur les risques de fraude à l'ingénierie sociale et de lutter contre cette dernière. A ce titre, la Direction Juridique est l'interlocuteur privilégié des Autorités en cas de fraude ou de tentative de fraude (service de police, DGSI,...)

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Plus généralement, la Direction Juridique collabore et apporte son soutien à l'ensemble des départements de l'entreprise dès lors que des questions d'ordre juridique les impliquent.

Pour finir, la Direction Juridique participe régulièrement aux réunions organisées par Middlednext, afin d'échanger et de discuter des évolutions législatives et réglementaires concernant les sociétés cotées et des nouvelles obligations incombant ainsi à la société. Elle est également impliquée dans les réunions de travail organisées par les organisations professionnelles de son secteur d'activité (FIM, EVOLIS).

• Le service Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines dispose d'une équipe support en central (recrutement, formation, paie et administration du personnel). Un Responsable Ressources Humaines est par ailleurs présent sur chacun de nos sites et travaille en étroite collaboration avec le directeur d'établissement sur l'ensemble des problématiques RH dont notamment la santé et la sécurité au travail.

Une politique QSE est déployée dans l'ensemble des entités du Groupe et rappelle les différents engagements de la direction en termes de santé et sécurité au travail.

Un comité sécurité piloté par la DRH Europe se réunit régulièrement dans l'année afin de partager les différents indicateurs sécurité (nombre d'accidents, taux de fréquence et taux de gravité) et les bonnes pratiques en termes de prévention.

Un accord « challenge sécurité » visant à renforcer la prévention des accidents du travail a été renouvelé en 2021 et sera reconduit en 2022.

En termes de recrutement et de gestion des ressources humaines, le service Ressources Humaines se conforme aux « Ten Golden Rules and Management Group » qui définit les principes fondamentaux de régulation applicables aux collaborateurs de l'ensemble des entités du Groupe.

Des "country reviews" ont lieu régulièrement avec l'ensemble des filiales de distribution et sites industriels et participent à renforcer les liens et favoriser les échanges entre les équipes. Elles permettent également d'échanger sur le climat social sur chaque site. La « country review » a par ailleurs pour finalité la présentation par chacune des filiales de son organisation, mode de fonctionnement et des « Key Performance Indicator » des différents services.

Pour finir, le service Ressources Humaines s'appuie sur un outil de GPEC (Foederis) qui a été déployé sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

La Direction Industrielle :

Le Directeur « Qualité et Excellence Opérationnelle » définit et implémente la stratégie qualité, définit le référentiel applicable (système, ISO, procédures, ...) et anime à tous les niveaux de l'entreprise une démarche d'excellence opérationnelle.

Le programme « Yello », mis en place en avril 2020, a été déployé au niveau du Groupe au cours de l'exercice 2021. A ce titre, 80 grilles de maturité ont été rédigées par différents services au sein de plusieurs entités. Chaque entité est responsable ensuite de mettre en place un plan d'actions pour améliorer son niveau de maturité et son niveau de performance.

De plus, les premières formations aux outils et méthodes de l'excellence opérationnelle ont eu lieu : 45 personnes chargées de déployer cette politique ont été formées ainsi qu'une vingtaine d'animateurs.

Pour finir, le Directeur « Qualité et Excellence Opérationnelle » est un membre du groupe d'audit interne dont la mission est de cartographier et définir les risques internes du Groupe, et de proposer un programme d'audit adapté.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes semestriels et annuels consolidés incombe au département Reporting & Consolidation, sous le contrôle du Directeur Financier Groupe et de la Direction générale.

Ce département est garant de la qualité des clôtures comptables mensuelles des différentes sociétés du Groupe, gérées, selon le cas, par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille, et de leur retraitement selon les normes IFRS en vigueur.

L'homogénéité des principes comptables du Groupe est assurée par ce même département qui est aussi responsable du suivi des évolutions de normes.

Les principes comptables les plus importants, notamment ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe, ont été édités et diffusés dans l'ensemble des filiales. Il s'agit des normes en matière de comptabilisation des financements, reconnaissance du chiffre d'affaires, perte de valeur ou non recouvrement de créances clients, provisions sur stocks, règles d'amortissement des actifs immobilisés.

En fonction des réglementations locales, l'information financière et comptable est vérifiée par des auditeurs locaux. Les co-commissaires aux comptes du groupe vérifient les comptes consolidés en s'appuyant sur les auditeurs locaux ou en diligentant leurs propres missions d'audit si nécessaire.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le conseil d'administration semestriellement et annuellement, après avoir été présentée au conseil d'administration réuni en formation de comité d'Audit.

Le conseil d'administration remplit également les attributions du Comité d'Audit. Il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière. Il rend compte de sa mission au conseil d'administration.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

13 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et des articles 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société n'a eu communication d'aucune opération visée à l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

14 - EXPOSÉ DE LA REVUE ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES DONT L'EFFET PERDURE DANS LE TEMPS ET DE SES CONCLUSIONS

Conformément à la proposition n°4.8 de la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du conseil d'administration en date du 8 mars 2022 relatives à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-40-1 du Code de commerce des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lors de sa réunion en date du 8 mars 2022, le Conseil d'administration a procédé au réexamen desdites conventions. Après avoir évalué que ces conventions répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a maintenu son autorisation.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

En outre, nous vous invitons à vous reporter à la note n°43 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 relative aux transactions entre parties liées.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

15 - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 25 mai 2021 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale, à acquérir ou faire acquérir, des actions de la Société dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce.

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2021	184 774
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2021	6.09
Frais de négociation	N/A
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	161 905
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	6.25
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2021	1 862 120
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2021	5,94%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2021	9 006 370
Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2021	242 076
Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2021 (cours de 4.8€ à cette date)	8 938 176

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2021 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière	163 715
Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	0
Satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété	0
Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	1.629.558
Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées	68.847
TOTAL	1.862.120

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 al. 2 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

A la date de la clôture, HAULOTTE GROUP contrôle 33 sociétés, dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	Pourcentage de détention	CA 2021 en milliers d'euros	CA 2020 en milliers d'euros	Bénéfice/ Perte 2021 en milliers d'euros	Bénéfice/ Perte 2020 en milliers d'euros
HAULOTTE FRANCE. SARL.	99,99%	72 450	73 982	3 394	2 212
HAULOTTE SERVICES France SARL	100% par HAULOTTE France SARL	- 0	- 0	- 0	- 0
TELESCOPELLE SAS	100,00%	116	120	69	65
HAULOTTE ACCESS EQUIPMENT MANUFACTURING (CHANGZHOU) CO. Ltd	100,00%	42 017	49 335	1 090	4 109
HAULOTTE ARGENTINA SA	100,00%	8 826	4 000	484	- 1 160
HAULOTTE ARGES SRL	100,00%	88 229	75 959	4 278	4 407
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd	100,00%	46 669	38 108	- 214	- 43
HAULOTTE DO BRAZIL Ltda	99,98%	10 132	6 036	- 2 236	- 8 529
HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH	100,00%	40 292	35 739	2 216	1 476
HAULOTTE IBERICA S.L	98,71%	30 532	21 611	2 895	1 287
HAULOTTE ITALIA S.r.l.	99,00%	33 561	27 362	2 195	1 111
HAULOTTE MEXICO SA DE CV (2)	99,99%	5 882	4 864	237	- 173
HAULOTTE MIDDLE EAST FZE	100,00%	2 994	1 923	- 82	- 1 343
HAULOTTE NETHERLANDS B.V	100,00%	24 003	14 579	1 167	496
HAULOTTE POLSKA SP ZOO	100,00%	10 973	13 242	745	871
HAULOTTE SCANDINAVIA AB	100,00%	14 620	16 786	1 203	158
HAULOTTE SINGAPORE Ltd	100,00%	11 248	9 782	8	- 490
HAULOTTE TRADING (SHANGHAI) CO LTD	100,00%	16 268	18 789	- 2 974	1 276
HAULOTTE UK Ltd	100,00%	16 530	14 981	1 049	518
HAULOTTE US Inc	100,00%	72 949	45 015	- 2 727	- 9 224
HAULOTTE VOSTOK OOO	100,00%	31 608	28 822	1 729	706
HORIZON HIGH REACH LIMITED	100,00%	5 687	4 450	861	- 732
LEVANOR MAQUINARIA DE ELEVACION SA	91,00%	- 0	- 0	- 35	- 14
MUNDIELEVACAO, ALUGER E TRANSPORTE DE PLATAFORMAS LDA	90%par LEVANOR	- 0	- 0	918	- 3
EQUIPRO / BIL-JAX (1)	100% par HAULOTTE US Inc.	30 897	24 299	454	- 1 585
Haulotte North America Manufacturing LLC	100%par BIL-JAX	37 264	25 049	- 728	- 2 130
HAULOTTE CHILE SPA	100,00%	3 767	2 384	131	- 218
HORIZON HIGH REACH CHILE SPA	100,00%	2 382	2 096	- 1 468	- 224
HAULOTTE INDIA PRIVATE LTD	100,00%	8	5	33	32
ACARLAR DIS TICARET VE MAKINA SANAYI A.S.	100,00%	6 329	6 643	1 339	616
HAULOTTE DIGITAL SUPPORT CENTER	100,00%	- 9	975	- 95	- 16
HAULOTTE JAPAN	100,00%	0	1	27	- 19
HAULOTTE CANADA	100,00%	- 0	- 0	- 0	- 0

Nous vous indiquons que la société N.D.U Maquinaria Y Plataformas Elevadoras S.L, société détenue à 100% par Haulotte Iberica S.L, a été liquidée le 24 novembre 2021.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

2 - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux articles L.233-6 alinéa 1 et L.247-1, I-1° du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice écoulé, dans une autre société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux assemblées générales de cette société ou de la prise de contrôle d'une telle société.

3 - ALIÉNATIONS D'ACTIONS INTERVENUES POUR RÉGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Conformément à l'article R.233-19, al 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

4 - AUTOCONTRÔLE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détient d'actions d'autocontrôle.

5 - LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de commerce, il est rappelé la liste des succursales existantes à ce jour :

Adresse	Commune
La Péronnière	L'Horme (42)
Quartier Serve Bourdon	Lorette (42)
Rue d'Harfleur	Le Creusot (71)
104 rue de Courcelles	Reims (51)

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

1 - MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

2 - IDENTITÉ DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33%, de 50%, de 66% et de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote à la date de clôture de l'exercice, à savoir le 31 décembre 2021, ainsi que les modifications éventuelles intervenues au cours de l'exercice :

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention	
		Capital	Droits de vote
de 5% à 10%			
de 10% à 15%			
de 15% à 20%			
de 20% à 25%			
de 25% à 33% 1/3			
de 33% 1/3 à 50%			
de 50% à 66% 2/3	SOLEM SAS ¹	57,50%	
de 66% 2/3 à 90%			74,90 %
de 90% à 95%			
plus de 95%			

Par courrier en date du 05 mars 2021, la société Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 02 mars 2021 et détenir 324 671 actions représentant 1,03% du capital et 0,66% des droits de vote de la société.

Par email en date du 10 mars 2021, la société Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 08 mars 2021 et détenir 527 184 actions représentant 1,68% du capital et 1,08% des droits de vote de la société.

Par email en date du 12 mars 2021 la société Norges Bank Investment Management (Bankplassen 2, Oslo 0151, Norvège), a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 2% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 11 mars 2021 et détenir 619 122 actions représentant 1,97% du capital de la société.

Par courrier en date du 11 mai 2021, la Caisse des Dépôts et Consignations (56 rue de Lille, 75356 Paris 07 SP), a déclaré avoir franchi à la baisse, indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance, le seuil statutaire de 2% des droits de vote de la société HAULOTTE GROUP et détenir, indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance, 973 584 actions représentant 3,10% du capital et 1,99% des droits de vote de la société.

Par email en date du 28 mai 2021 la société Norges Bank Investment Management (Bankplassen 2, Oslo 0151, Norvège), a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 27 mai 2021 et détenir 418 649 actions représentant 0,86% du capital de la société.

Par courrier en date du 23 août 2021, la Caisse des Dépôts et Consignations (56 rue de Lille, 75356 Paris 07 SP), a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 3% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 19 août 2021 et détenir, indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance, 930 429 actions représentant 2,96% du capital et 1,91% des droits de vote de la société.

¹ Sur la base d'un capital composé de 31.371.274 actions représentant 48.707.691 droits de vote théoriques.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Par email en date du 1er septembre 2021 la société Norges Bank Investment Management (Bankplassen 2, Oslo 0151, Norvège), a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 31 août 2021 et détenir 312 656 actions représentant 0,9966% du capital de la société.

Par courrier en date du 06 septembre 2021, la société Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1% de détention du capital social de la société HAULOTTE GROUP le 31 août 2021 et détenir 327 615 actions représentant 1,04% du capital et 0,67% des droits de vote.

3 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 0 % des actions composant le capital de la Société est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dans le cadre d'un plan épargne d'entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du Travail, et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances. Sont également prises en compte les actions nominatives détenues directement par les salariés en application des articles L.225-187 et L.225-196 du présent Code, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, de l'article L.225-197-1 du présent Code, de l'article L.3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et de l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations, dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée.

4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Nous vous rappelons qu'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires a été mis en place par le Conseil d'Administration le 13 mars 2018 au profit de salariés de la Société et de ses filiales éligibles.

Ce plan d'attribution gratuite d'actions concernait 70 000 actions qui ont été attribuées à 7 salariés, soit 10 000 actions par bénéficiaires ce qui représente 0.22% (arrondi) du capital social.

Par décisions en date du 17 juillet 2020, le Conseil d'administration a décidé de modifier, dans le contexte de la crise sanitaire de covid-19, le plan d'attribution gratuite d'actions de la Société arrêté le 13 mars 2018 et ainsi a porté la période d'acquisition de trois (3) à quatre (4) ans à compter de la Date d'Attribution, soit une Date d'Attribution Définitive portée du 14 mars 2021 au 14 mars 2022.

Nous vous informons que le Conseil d'administration du 08 mars 2022 d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 a constaté, sur la base des comptes consolidés du groupe HAULOTTE à cette date, que les objectifs de performance du groupe HAULOTTE, définis dans le Règlement du plan d'attribution gratuite d'actions en date du 13 mars 2018 tel qu'amendé le 17 juillet 2020 et auxquels était notamment conditionné l'attribution définitive des actions, n'ont pas été atteints et que, par conséquent, ledit plan est devenu caduc et qu'aucune action ne sera attribuée à ce titre.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

5 - ÉVOLUTION ET SITUATION BOURSÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société est composé de 31.371.274 actions. La capitalisation boursière au 31 décembre 2021 est de 151 M€.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres Echangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
janv.-21	6,560	11/01/2021	5,600	28/01/2021	6,030	6,159	6,134	538 601	3,30	20
févr.-21	6,950	19/02/2021	5,920	01/02/2021	6,580	6,477	6,476	755 518	4,95	20
mars-21	7,340	04/03/2021	6,060	31/03/2021	6,060	6,605	6,568	1 135 222	7,66	23
avr.-21	6,650	27/04/2021	6,020	01/04/2021	6,350	6,330	6,329	642 007	4,02	20
mai-21	6,520	03/05/2021	6,040	04/05/2021	6,150	6,209	6,184	234 187	1,45	21
juin-21	6,640	17/06/2021	6,140	01/06/2021	6,400	6,383	6,399	336 474	2,15	22
juil.-21	6,450	05/07/2021	5,590	23/07/2021	6,010	6,111	6,085	235 306	1,42	22
août-21	6,620	13/08/2021	5,800	09/08/2021	6,020	5,994	5,999	170 109	1,03	22
sept.-21	6,290	17/09/2021	5,620	30/09/2021	5,620	5,971	5,950	150 234	0,89	22
oct.-21	5,640	01/10/2021	4,905	20/10/2021	5,000	5,297	5,253	199 407	1,04	21
nov.-21	5,440	01/11/2021	4,810	30/11/2021	4,900	5,029	5,021	231 601	1,16	22
déc.-21	4,985	01/12/2021	4,720	22/12/2021	4,800	4,851	4,844	125 297	0,60	23

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 7,34€ (le 4 avril 2021), alors que le cours le plus bas est de 4,72 € (le 22 décembre 2021).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 4 : INFORMATIONS FISCALES

1 - DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 128.921 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et ainsi que l'impôt théorique correspondant, soit la somme de 35 453 euros sur la base d'un taux théorique de 27,5 %.

2 - DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividendes mis en distribution (Hors actions auto détenues)	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2 du Code Général des Impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2 du Code Général des Impôts
Exercice clos le 31 décembre 2020	0€	0€	Néant
Exercice clos le 31 décembre 2019	6.493.979,58€	6.493.979,58€	Néant
Exercice clos le 31 décembre 2018	6.495.638,38€	6.495.638,38€	Néant

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

PARTIE 5 : RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L.233-16 et L.225-100-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la gestion du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 1 de la partie 2 du présent rapport. La situation de ces sociétés est décrite au paragraphe 1 de la partie 1 et dans le tableau figurant au paragraphe 1 de la partie 2 du présent rapport.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2 - MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes. L'évolution des principes est présentée dans le résumé des principales méthodes comptables de la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Suite à la décision de l'IFRS IC qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de services rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans), une reprise de 1,1 MEUR a été comptabilisée à l'ouverture.

3 - SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dans un marché mondial de la nacelle en forte reprise dans l'ensemble des zones géographiques, Haulotte enregistre un chiffre d'affaires en augmentation entre les deux périodes, tiré par l'ensemble de ses activités.

Sur l'année, le groupe affiche un résultat opérationnel courant en croissance par rapport à 2020. Les difficultés croissantes d'approvisionnement en composants et la hausse significative de leurs prix observée sur la deuxième partie de l'année ont pesé sur les résultats du groupe malgré l'excellente dynamique commerciale et la bonne maîtrise des coûts fixes constatée au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

4 - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

Les résultats du Groupe pour l'exercice sont résumés de la façon suivante :

En Millions d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Produit des activités ordinaires	497,3	438,5
Résultat opérationnel courant	17,6	11,0
Résultat opérationnel	12,0	3,9
Résultat avant impôt	16,1	(15,6)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	8,1	(26,0)
Résultat net part du Groupe	7,9	(26,1)

Le chiffre d'affaires cumulé pour l'année 2021 est de 497,3 M€ contre 438,5 M€ en 2020, soit une augmentation de 13% entre les deux périodes à taux de change constant.

La zone Europe enregistre une croissance globale de ses ventes de +13%.

La zone Asie-Pacifique affiche une baisse de ses ventes de -16%.

La zone Amériques affiche une croissance de ses ventes de +44%.

Sur l'année, les ventes d'engins augmentent de +11%, l'activité de location enregistre une hausse de +40% et l'activité de Services est en croissance de +22%.

Le résultat opérationnel courant du groupe s'établit à 17,6 m€, contre 11,0 m€ en 2020. Les difficultés croissantes d'approvisionnement en composants et la hausse significative de leurs prix observée sur la deuxième partie de l'année ont pesé sur les résultats du groupe malgré l'excellente dynamique commerciale et la bonne maîtrise des coûts fixes constatée au cours de l'exercice.

Le résultat opérationnel s'établit à 12,0 M€ contre 3,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021 est de 8,1 M€, contre (26,0) M€ en 2020.

L'endettement net (y compris garanties) du Groupe a augmenté sur la période, passant de 162,2 M€ au 31 décembre 2020 à 167,6 M€ au 31 décembre 2021. Celui-ci est principalement porté par HAULOTTE GROUP S.A., avec notamment le crédit syndiqué du Groupe, utilisé à hauteur de 101 M€ à fin décembre.

5 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTÉ

Les principaux risques et incertitudes significatifs pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe identifiés au 31 décembre 2021 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité.

Sur le marché européen, Haulotte enregistre une croissance globale de ses ventes, sur la quasi-totalité des marchés.

En Asie-Pacifique, le Groupe affiche une baisse de ses ventes.

En Amérique du Nord, la croissance de l'activité s'est poursuivie.

En Amérique Latine, dans un marché bien orienté dans l'ensemble des pays, Haulotte affiche une croissance de ses ventes, tirée principalement par le Brésil.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

L'activité de location affiche une forte hausse sur l'exercice.

Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière.

Les niveaux de trésorerie disponibles et de lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2021, rapprochés des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2022 ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité. Les informations relatives aux emprunts et dettes sont décrites dans la note 20 des annexes aux comptes consolidés.

6 - EXPOSITION DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le Groupe est principalement exposé aux risques de crédit et de liquidité.

6.1 Risque de crédit

Le risque de change est décrit dans la note 5 des annexes aux comptes consolidés.

6.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est décrit dans la note 5 des annexes aux comptes consolidés.

7 - INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LE GROUPE, LORSQUE CELA EST PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE SON ACTIF, DE SON PASSIF, DE SA SITUATION FINANCIÈRE ET DE SES PERTES OU PROFITS

Les instruments financiers utilisés par le Groupe visent à couvrir d'une part le risque de change, d'autre part le risque de taux auxquels le Groupe est exposé.

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

7.1 Risque de change

Le risque de change est décrit dans les notes 5 et 17 des annexes aux comptes consolidés

7.2 Risque de taux

Le risque de taux est décrit dans les notes 5 des annexes aux comptes consolidés.

8 - SITUATION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Avec un niveau de carnet de commandes historique dans un marché toujours dynamique et malgré la persistance des tensions concernant l'approvisionnement de certains composants, Haulotte prévoit une croissance de ses ventes supérieures à +20% pour 2022.

9 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS ET LA DATE À LAQUELLE ILS ONT ÉTÉ ÉTABLIS

Les événements postérieurs à la clôture sont décrits dans la note 47 des annexes aux comptes consolidés.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

10 - ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

L'effort en matière d'activités de Recherche et Développement reste important pour l'ensemble du Groupe depuis plusieurs exercices. Le processus d'Innovation a été identifié comme l'un des processus stratégiques du Groupe.

L'objectif de ce processus est de proposer de nouveaux produits ou des renouvellements de la gamme de produits existants répondant aux besoins de nos clients. Le paragraphe 10 de la partie 1 présente en détail les réalisations les plus importantes de l'exercice dans ce domaine concernant la société Haulotte Group S.A. Des dépenses de R&D ont également été engagées au sein des autres usines du Groupe. Le groupe a engagé des dépenses de R&D à hauteur de 15 854 K€.

11 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES, MISES EN PLACE PAR LES SOCIETES CONSOLIDEES, NOTAMMENT RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 12 de la partie 1 du présent rapport.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 078 266	4 078 266	4 078 266	4 078 266	4 078 266
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 371 274	31 371 274	31 371 277	31 371 274	31 371 274
- auto-détenues	1 862 120	1 839 251	1 853 642	1 836 567	1 777 898
- soumises à dividendes	29 509 154	29 532 023	29 517 635	29 534 707	29 593 376
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	210 615 586	186 552 400	286 256 556	279 519 047	244 466 351
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	- 5 874 712	- 18 772 589	12 275 616	-4 400 505	-23 071 567
Impôts sur les bénéfices	- 3 821 087	- 3 130 979	-3 791 511	-2 908 722	-2 802 161
Participation des salariés					
Dot.et Rep Amortissements et provisions hors transfert de charges	21 820 373	15 655 902	19 296 382	4 870 294	-29 551 919
Résultat net	- 23 873 999	- 31 297 512	-3 229 255	-6 362 077	9 282 513
Résultat distribué	6 492 014		6 493 980	6 495 638	6 507 391
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	- 0,07	- 0,50	0,51	- 0,05	- 0,65
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	- 0,76	- 1,00	- 0,10	- 0,20	0,30
Dividende attribué	0,22		0,22	0,22	0,22
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	651	676	676	643	618
Masse salariale	29 533 343	28 538 810	31 091 823	27 776 208	25 641 354
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	12 814 904	12 257 418	13 145 674	13 247 689	12 335 070

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

ANNEXE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise les informations requises par la réglementation en vigueur et notamment celles mentionnées aux articles L.225-37-4 et L.22-10-8 et suivant du Code de commerce.

Les termes de ce rapport ont été préparés et arrêtés par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 8 mars 2022.

1 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10 du code de commerce, nous vous rendons compte :

- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- des raisons justifiant de l'absence de politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ainsi que des informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité de direction mis en place par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité ;
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général ;
- dans l'hypothèse où des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext auquel la Société se réfère auraient été écartées, des raisons pour lesquelles, elles l'ont été ;
- des modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou des dispositions des statuts qui prévoient ces modalités ; et
- de la description de la procédure mise en place par la Société en application de l'article L. 22-10-12 et de sa mise en œuvre.

1.1 Composition du conseil et politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

1.1.1 Choix du code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code Middlednext publié en décembre 2009 et révisé en dernier lieu en septembre 2021 en tant que code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L.22-10-10, 4° du Code de commerce. La Société a estimé que ledit code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Ce code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

Conformément à la recommandation n°22 du Code Middlednext révisé en septembre 2021, lors de sa réunion du 8 mars 2022, le conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance dudit code.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

1.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé à la date du présent rapport¹ des sept administrateurs ci-dessous, dont deux administrateurs indépendants :

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Année de première nomination	Échéance du mandat en cours	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'audit
Pierre Saubot Président du Conseil d'administration - Directeur Général	1989	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023	Non	-
Administrateur	1985	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023		
Alexandre Saubot Directeur Général Délégué	1999	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ²	Non	-
Administrateur	1999	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ³		
Elisa Savary Administrateur	1998	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ³	Non	Membre
Hadrien Saubot Administrateur	2004	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ³	Non	Membre
José Monfront Administrateur	2004	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ³	Non	Membre
Anne Danis Fatôme Administrateur	2018	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Oui	Membre
Elodie Galko Administrateur	2018	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Oui	Membre

A la date du présent rapport, le conseil d'administration n'a pas jugé opportun de mettre en place une politique de diversité au sens de l'article L.22-10-10, 2° du Code de commerce eu égard à la composition familiale, à la taille réduite et au fonctionnement actuel du conseil. Toutefois, il est rappelé que le conseil d'administration, s'est attaché au cours des dernières années à s'ouvrir à des personnalités externes chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en conseil, en particulier par le biais de nominations d'administrateurs indépendants au sens de la recommandation n°3 du Code de gouvernement d'entreprise Middledent.

Concernant la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité de direction de la Société, le dernier recrutement concernant un membre du Comité Exécutif a été effectué à la fin de l'année 2016 (avec une entrée en fonctions en février 2017) ; recrutement au cours duquel la Société avait eu la volonté d'internationaliser et de féminiser la composition du comité exécutif via notamment les instructions de recrutement donnée à un cabinet spécialisé. A la date de ce recrutement, aucune femme n'avait candidaté au poste à pourvoir.

¹ Monsieur Michel Bouton a démissionné de son mandat d'administrateur lors de la réunion du Conseil d'administration du 08 mars 2022.

² Le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Alexandre SAUBOT dans la Société a été renouvelé par le Conseil d'administration du 08 mars 2022 (renouvellement pour la durée de son mandat d'administrateur) sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

³ Le renouvellement des mandats d'administrateurs de Madame Elisa SAVARY et de Messieurs Alexandre SAUBOT, Hadrien SAUBOT et José MONFRONT sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Si un nouveau recrutement devait être envisagé au sein du Comité Exécutif, la Société s'attacherait à mener la même politique d'internationalisation et de féminisation.

S'agissant des résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité, les femmes représentent 8,33% au 31 décembre 2021, soit une diminution de 1,05 point par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.1.3 Application du principe de représentation équilibrée au sein du conseil d'administration

Conformément aux articles L.225-18-1 et L.22-10-3 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'à la date du présent rapport la proportion des administrateurs de chaque sexe se décompose de la façon suivante :

- Nombre d'administrateurs de sexe masculin : 4 ;
- Nombre d'administrateurs de sexe féminin : 3.

1.1.4 Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du code Middledenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 8 mars 2022, le conseil d'administration a réexaminé la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a confirmé que trois d'entre eux, à savoir Monsieur Michel Bouton et Mesdames Anne Danis-Fatôme et Madame Elodie Galko sont indépendants conformément à la définition donnée par le code MiddleNext.

1.1.5 Durée des mandats

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est fixée à six (6) ans. Cette durée a été estimée conforme à la recommandation n°11 du Code Middledenext par la Société. À ce jour, la Société n'a pas jugé utile de proposer une modification statutaire tendant à permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs eu égard à sa taille et à sa composition.

1.1.6 Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du Code Middledenext, chaque membre du conseil d'administration est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil et s'engage notamment à :

- se conformer aux règles légales du cumul des mandats,
- se conformer à la réglementation en vigueur,
- informer le conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision, et
- respecter à l'égard des tiers une obligation absolue de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes.

A la date du présent rapport, le président directeur général et le directeur général délégué n'ont pas accepté d'autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

1.1.7 Formation des membres du conseil

Suite à la nouvelle recommandation n°5 insérée dans le Code Middledenext tel que révisé en septembre 2021, le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2022 a décidé de mener une réflexion en vue de la mise en place d'un plan de formation destiné aux membres du conseil d'administration conformément à ladite recommandation.

1.1.8 Revus des conflits d'intérêts connus

Conformément à l'article 4.3 du règlement intérieur de la Société, il est imposé à chaque administrateur de révéler toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

Dans une telle situation, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 8 mars 2022, et conformément à la recommandation 2 du code MiddleNext, les membres du conseil d'administration ont procédé à la revue des conflits d'intérêts connus et aucune situation potentielle ou avérée de conflit d'intérêts n'a été portée à sa connaissance.

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2022 a pris connaissance de l'ajout apporté à la recommandation n°2 du Code Middledenext tel que révisé en septembre 2021 préconisant de confier les services autres que la certification des comptes (hors attestations entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes et services rendus en application de textes légaux ou réglementaires) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes de l'entreprise. Le conseil d'administration a pris acte que la Société ne se conforme pas pour le moment à cette recommandation compte tenu de la nature des services confiés à ce jour, à leur caractère limité ainsi qu'à l'efficacité des missions effectuées eu égard à la bonne connaissance de la Société par ses commissaires aux comptes. Le conseil d'administration a confirmé cependant qu'une réflexion sera menée à ce sujet pour les prochains exercices.

1.1.9 Choix des membres du conseil d'administration

Conformément à la recommandation n°10 du Code Middledenext, lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre du conseil d'administration, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et exposant les projets de résolutions soumises à son approbation. Ces informations sont mises en ligne sur le site internet de la Société. La nomination ou le renouvellement de chaque membre du conseil d'administration fait l'objet d'une résolution distincte.

1.1.10 Missions du conseil d'administration

Conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du conseil d'administration, les missions du conseil sont, outre les pouvoirs qui lui sont reconnus par la loi et les statuts, les suivantes :

- Représenter l'ensemble des actionnaires,
- Se prononcer sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veiller à leur mise en œuvre par la direction générale,
- Etudier la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés,
- Être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président ou par le comité d'audit,
- Procéder à la revue des points de vigilance du code Middledenext.

Nous vous précisons que le conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2022 a décidé, dans l'attente de précisions sur les conditions d'application, qu'il se conformera dès que possible à la recommandation n°14 du

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Code Middenext tel que révisé en septembre 2021 recommandant au Conseil de porter une attention particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires et de s'interroger sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

Ledit conseil a également pris acte du fait que la recommandation n°14 du Code Middenext tel que révisé en septembre 2021 recommande que les dirigeants rencontrent avant les assemblées les actionnaires significatifs qui le souhaitent, en veillant au respect de l'égalité d'information entre actionnaires. Le conseil a cependant décidé qu'il ne souhaitait pas pour l'heure, comme c'était déjà le cas à compter de la révision dudit Code de septembre 2016, mettre en place une telle procédure de rencontre systématique avec les actionnaires significatifs pour des raisons tenant principalement à la composition de l'actionnariat de la Société.

S'agissant de la nouvelle recommandation n°15 du Code Middenext tel que révisé en septembre 2021 prévoyant que le conseil d'administration vérifie qu'une politique visant l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, il est précisé que le Conseil lors de sa réunion du 8 mars 2022 a constaté qu'une telle procédure a bien été engagée au sein de l'entreprise. En effet, un accord d'entreprise sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle a été signé en 2018 et prévoit plusieurs mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Haulotte a obtenu pour l'année 2021 le score de 87/100 à l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

1.1.11 Évaluation des travaux et du fonctionnement du conseil

A la suite des réflexions et travaux menés en vue de la mise en place en son sein d'une procédure d'évaluation conforme à la recommandation n°13 (ex recommandation n°11) du Code Middenext tel que révisé en septembre 2021, le Conseil d'administration a arrêté la procédure d'autoévaluation suivante qui est réalisée à l'occasion de chaque réunion du conseil appelée à arrêter les comptes annuels de la Société

- un questionnaire d'autoévaluation préparé par la direction juridique de la Société est adressé à chaque administrateur préalablement à la réunion du conseil,
- chaque questionnaire complété est retourné à la direction juridique afin qu'une synthèse des réponses soit préparée, sur une base anonyme, en vue de sa présentation à la réunion du conseil,
- sur la base de cette synthèse, le conseil est appelé à délibérer sur les axes d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre des travaux du conseil pour l'exercice en cours.

A l'issue du dernier questionnaire soumis aux administrateurs à l'occasion de la réunion du conseil d'administration du 8 mars 2022, il est apparu que la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et du comité d'audit sont conformes aux attentes des membres.

Lors de cette réunion du conseil, il a été rappelé, conformément à la recommandation n°13 du Code Middenext tel que révisé en septembre 2021, que le conseil, s'il le souhaite, peut se faire accompagner par un tiers.

1.1.12 Mise en place de comités

Conformément à la recommandation n°7 du code Middenext tel que révisé en septembre 2021, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

Le conseil d'administration après avoir pris connaissance de la nouvelle recommandation n°8 du Code Middenext révisé en septembre 2021 recommandant à chaque conseil de se doter d'un comité spécialisé en Responsabilité sociale / sociétale et environnementale des Entreprises (« RSE ») a décidé de mener une réflexion sur la création d'un tel Comité.

1.1.12.1 Comité d'audit

Le conseil d'administration en date du 9 mars 2011 a décidé de se constituer un comité d'audit conformément à l'article L.823-20,4° du Code de commerce pour une durée illimitée.

Le fonctionnement et les attributions du comité d'audit de la Société sont décrits à l'article 6 du règlement intérieur de la Société disponible sur le site internet de la Société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

1.1.12.2 Composition¹

A la date du présent rapport, le conseil d'administration, lorsqu'il se réunit en vue d'exercer les missions du comité d'audit, est composé des cinq administrateurs suivants :

- Monsieur José Monfront,
- Monsieur Hadrien Saubot,
- Madame Elisa Savary,
- Madame Anne Danis Fatome, et
- Madame Elodie Galko.

1.1.12.3 Nombre de réunions du comité d'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le comité d'audit s'est réuni à quatre (4) reprises avec un taux de participation moyen de 75%.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et les statuts de la Société.

Conformément à la recommandation n°7 du Code Middledenext dans sa version de septembre 2016 (devenue la recommandation n°9 dans la version dudit Code de septembre 2021 en vigueur), le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur comprenant les huit rubriques visées par ladite recommandation qui est disponible sur le site internet de la Société.

Le règlement intérieur adopté initialement par le conseil d'administration lors de la réunion du 11 mars 2009, puis modifié lors de ses réunions du 9 mars 2011, du 20 janvier 2017 et dernièrement du 8 mars 2022, prévoit notamment que sauf pour les opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16 du Code de commerce et le cas échéant par les statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil d'administration qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

1.2.1 Modalités de convocation

Les administrateurs ont été convoqués dans les formes autorisées par l'article 13 des statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.

1.2.2 Modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à chaque réunion du conseil, tous les documents et informations utiles à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission.

1.2.3 Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration et du directeur général délégué. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président de séance et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre (4) reprises aux jours et mois listés ci-après.

¹ Monsieur Michel Bouton a démissionné de son mandat d'administrateur d'Haulotte Group lors de la réunion du Conseil d'administration du 08 mars 2022 par conséquent de ses fonctions de Président et de membre du Comité d'audit de cette dernière.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Dates de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation	Principaux points inscrits à l'ordre du jour
9 mars 2021	7	87,5%	Examen des conclusions du comité d'audit du 9 mars 2021 Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 Examen annuel des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice Mise en œuvre de la procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions Revue des conflits d'intérêts connus par la société (R2 Middenext dans sa version de septembre 2016) Examen de la situation d'indépendance des membres du Conseil d'administration (R3 Middenext dans sa version de septembre 2016) Revue annuelle des points de vigilance Middenext (R19 Middenext dans sa version de septembre 2016) Evaluation des travaux du Conseil d'administration (R11 Middenext dans sa version de septembre 2016) Délibération annuelle sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale sur la base des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que sur la base du plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes Etablissement de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux administrateurs au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021 en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce Examen des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce Examen des éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Messieurs Pierre et Alexandre Saubot en raison de leur mandat Proposition du renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet BM&A Proposition du renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Luc Loir Proposition d'autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions Proposition de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires Proposition de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier Proposition de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Dates de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation	Principaux points inscrits à l'ordre du jour
			souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier Proposition d'autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10% du capital social par an Proposition de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires Proposition de délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe existant ou à créer Proposition de fixation du montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétences conférées aux termes (i) des 13e et 14e résolutions adoptées par l'assemblée générale du 26 mai 2020 et (ii) des délégations de compétences ci-dessus Proposition de délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires Examen et arrêté du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 Examen et arrêté du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise Examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle
26 mars 2021	6	75%	Autorisation préalable de la conclusion d'une convention de vente d'engins de levage et de manutention à intervenir entre la Société et la société Solem en application de l'article L.225-38 du Code de commerce
25 mai 2021	5	62,5%	Mise en œuvre de l'autorisation consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale en vue de l'achat par la société de ses propres actions
15 septembre 2021	6	75%	Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle consolidée établie au 30 juin 2021, Etablissement du rapport semestriel d'activité en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, Etablissement des documents de gestion prévisionnelle, en application des articles L.232-2, R.232-2 et R.232-3 du Code de commerce

1.3 Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le président directeur général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

En application de l'article L.22-10-10, 5° du Code de commerce, l'article 16 des statuts de la Société prévoit les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société et au Greffe du Tribunal de commerce).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

2 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 par chaque mandataire social.

Mandataire social concerné	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Mandats et fonctions exercés hors de la Société
Pierre Saubot	- Président du conseil d'administration - Directeur Général - Administrateur	- Directeur Général de la société SOLEM SAS, - Gérant de Société Commerciale du Cinquau, - Co-Gérant de la SCI LANCELOT.
Alexandre Saubot	- Directeur Général Délégué - Administrateur	- Président de la société SOLEM SAS, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, - Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, - Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, - Co-Gérant de la SCI LANCELOT, - Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, - Administrateur d'Haulotte Iberica, - Administrateur d'Haulotte Scandinavia, - Administrateur d'Haulotte Italia, - Gérant d'Haulotte GmbH, - Administrateur d'Haulotte Polska, - Directeur d'Haulotte UK, - Directeur d'Haulotte Australia, - Président d'Haulotte US, - Directeur d'Haulotte Singapore, - Administrateur d'Haulotte Arges, - Président d'Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd, - Administrateur d'Haulotte Mexico, - Directeur de Haulotte Middle East, - Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de Horizon High Reach Limited, - Directeur d'Haulotte India, - Administrateur de Levanor - Administrateur de MundiElevacao - Président du Conseil d'Administration de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou), - Président du Conseil d'Administration d'Acarlar - Président Directeur Général d'Haulotte Canada - Directeur d'Haulotte Japan
Elisa Savary	- Administrateur	- Néant
Hadrien Saubot	- Administrateur	- Néant
José Monfront	- Administrateur	- Président de la société JM Consulting.
Michel Bouton	- Administrateur	- Néant
Anne Danis Fatôme	- Administrateur	- Professeure des Universités et "Présidente de la section de droit privé au sein de l'Université de Paris Nanterre
Elodie Galko	- Administrateur	- Directrice régionale du groupe Duval à Toulouse - Elue (membre de la commission des finances) à la CCI de Toulouse depuis le 26 novembre 2021 - Première Vice-Présidente à la FPI Occitanie Toulouse Métropole depuis le 2 décembre 2021

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

3 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉTABLIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L.22-10-8 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux articles L.22-10-8 et R.22-10-14 du Code de commerce dans leurs versions issues de l'ordonnance 2020-1142 du 16 septembre 2020 et du décret 2020-1742 du 29 décembre 2020, nous vous rendons compte au sein de la présente section de la politique de rémunération de la Société applicable à l'ensemble de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2021.

Historiquement, nous vous rappelons que Monsieur Pierre Saubot et Alexandre Saubot sont rémunérés uniquement au titre de leur mandat respectif de Président et Directeur Général de la société Solem, société par actions simplifiée au capital de 476.735,25 euros dont le siège social est situé 187, route de Saint Leu à Epinay-sur-Seine (93806) et immatriculée sous le numéro unique d'identification 332 978 162 RCS Bobigny (ci-après « **Solem** »). Solem est la société contrôlante de la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

S'agissant des administrateurs, la politique historique de rémunération de la Société est de n'attribuer aucune rémunération à ces derniers en raison de leur mandat. Plus particulièrement, les administrateurs n'ont pas droit à la rémunération visée aux articles L.225-45 et L.22-10-14 du Code de commerce.

En conséquence, les mandataires sociaux de la Société ne perçoivent aucune rémunération, sous quelque forme qu'elle soit (fixe, variable, exceptionnelle ou en action) en raison de leur mandat au sein de la Société. Les mandataires sociaux de la Société ne bénéficient d'aucun engagement pris par elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L.233-16, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L.137-11 et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

En considération de ce qui précède, les informations visées aux 4° à 6° et 8° de l'article R.22-10-14, I du Code de commerce et aux 1° à 4° et au 7° de l'article R.22-10-14, II du même code ne sont pas applicables.

Cette politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée dans le strict respect de l'intérêt social de la Société et en considération de sa stratégie commerciale. Le conseil d'administration considère qu'une rémunération déterminée et fixée exclusivement au niveau de Solem permet de rémunérer au plus juste les mandataires sociaux concernés sur la base d'un périmètre de consolidation élargi au niveau de la société mère tenant compte notamment de la performance non seulement de la Société mais aussi de ses sociétés sœurs et filles.

Cette politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition de la direction générale. Cette politique de rémunération est révisée au moins une fois par an lors de l'examen des comptes annuels et, à tout moment pendant l'exercice social, à l'initiative du Conseil d'administration, si les circonstances l'exigent.

La proposition de la direction générale tient notamment compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société.

La mise en œuvre de la politique de rémunération est vérifiée au moins une fois par an par le Conseil d'administration lors de l'examen des comptes annuels.

La politique de rémunération est applicable de plein droit, sous la supervision du Conseil d'administration, aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts dans le cadre de la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération, le Conseil d'administration s'est doté de trois administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlednext. En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration intègre une procédure de prévention et de suivi des conflits d'intérêts.

La durée des mandats des administrateurs figure à la section 1.1.5 du présent rapport. En outre, il est rappelé qu'il n'existe, à la date des présentes, aucun contrat de travail ou de prestations de services conclue directement entre un mandataire social et la Société. S'agissant des conventions de prestations de services intragroupes conclues entre Solem et la Société, nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Cette politique de rémunération :

- a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2021 (sixième résolution) conformément à l'article L.22-10-8, II du Code de commerce avec plus de 95% de votes en faveur de cette dernière. Un tel vote légitime la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société établie par le conseil d'administration ;
- fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir le 24 mai 2022 conformément audit article.

4 - RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

En vue de nous conformer aux dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce issues de l'ordonnance 2020-1142 du 16 septembre 2020 et du décret 2020-1742 du 29 décembre 2020, nous vous rendons compte au sein de la présente section, pour chaque mandataire social, des informations visées audit article.

En application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce dans sa version issue de l'ordonnance 2020-1142 du 16 septembre 2020 et du décret 2020-1742 du 29 décembre 2020, il vous sera demandé d'une part de statuer sur un projet de résolution portant sur les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce et d'autre part, de statuer par des résolutions distinctes, sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Les tableaux ci-après sont établis en se référant du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext dans sa version de septembre 2021. Toute rubrique non reprise dans les tableaux ci-dessous par rapport aux modèles de tableaux proposés par le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext est réputée non applicable.

• Tableau n°1 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Pierre Saubot Président Directeur Général	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Montants versés (base brute avant impôts)	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Montants versés (base brute avant impôt)	Proportion relative de la rémunération fixe et variable
Rémunération fixe annuelle versée par Solem au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	91.773,11 €	99%	91.773,11 €	100%
Rémunération variable annuelle ¹ versée par Solem au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	350€	1%	0€	0%
TOTAL	92.123,11€	100%	91.773,11€	100%

Monsieur Alexandre Saubot Directeur Général Délégué	Exercice clos le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Montants versés (base brute avant impôt)	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Montants versés (base brute avant impôt)	Proportion relative de la rémunération fixe et variable
Rémunération fixe annuelle versée par Solem au titre du mandat social de président exercé au sein de cette société	345.829,77 €	78%	346.698,11€	78%
Rémunération variable annuelle versée par Solem au titre du mandat social de président exercé au sein de cette société	95.000 €	22%	95.000 €	22%
TOTAL	440.829,77 €	100%	441.698,89 €	100%

¹ Les critères en applications desquels a été versée la rémunération variable annuelle sont fixés chaque année par la société Solem en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du groupe Haulotte, tels que figurant notamment dans les comptes consolidés de Solem, au titre de l'exercice précédent.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

• Tableau n°2 : Autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Monsieur José Monfront Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Monsieur Michel Bouton Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Madame Anne Danis Fatôme Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Madame Elodie Galko Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Madame Elisa Savary Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Monsieur Hadrien Saubot Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2021
	Montants versés (base brute avant impôt)	Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

• Tableau n°3 : Récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des mandataires sociaux

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires :

Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre SAUBOT Président et directeur général Date de début du mandat renouvelé : 13.03.2018 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023								
		X		X		X		X
Administrateur Date de début du mandat renouvelé : 29.05.2018 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023								
Alexandre SAUBOT Directeur Général Délégué Date de début de mandat renouvelé : 13.03.2018 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ¹								
		X		X		X		X
Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ²								
Elisa SAVARY Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ²								
		X		X		X		X
Hadrien SAUBOT Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ²								
		X		X		X		X
José MONFRONT Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de								
		X		X		X		X

1 Le mandat de Directeur Général Délégué d'Alexandre SAUBOT dans la Société a été renouvelé par le Conseil d'administration du 08 mars 2022 (renouvellement pour la durée de son mandat d'administrateur) sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il serait donc amené, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par ladite assemblée, à prendre fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2027 en qualité d'administrateur.

2 Le renouvellement des mandats d'administrateurs d'Alexandre SAUBOT, d'Elisa SAVARY, d'Hadrien SAUBOT et de José MONFRONT est soumis à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Mandataires Sociaux	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021 ²				
Michel BOUTON Administrateur				
Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016	X	X	X	X
Date de fin de mandat : 8 mars 2022				
Anne DANIS FATOME				
Date de début de mandat : 29.05.2018				
Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	X	X	X	X
Elodie GALKO				
Date de début de mandat : 29.05.2018				
Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	X	X	X	X

- **Ratio entre le niveau de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux**

	Exercice clos le 31 décembre 2021	
	Pierre Saubot Président Directeur Général	Alexandre Saubot Directeur Général Délégué
Ratio entre la rémunération du mandataire social concerné et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés	2,11	10,16
Ratio entre la rémunération du mandataire social concerné et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés	2,60	12,52
Ratio entre la rémunération du mandataire social concerné et le SMIC	4,92	23,68

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

- Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios ci-dessus, au cours des cinq exercices les plus récents

Exercice social	31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
Mandataire social concerné	Pierre Saubot	Alexandre Saubot	Pierre Saubot	Alexandre Saubot	Pierre Saubot	Alexandre Saubot	Pierre Saubot	Alexandre Saubot	Pierre Saubot	Alexandre Saubot
Rémunération brute totale perçue au sein de Solem	88 132,00 €	408 521,00 €	91 374,00 €	428 060,00 €	91 006,00 €	436 055,00 €	92 123,11 €	440 829,77 €	91 773,11 €	441 698,89 €
Evolution de la rémunération entre N-1 et N	0,00%	0,00%	3,68%	4,78%	-0,40%	1,87%	1,23%	1,10%	-0,38%	0,20%
Rémunération moyenne des salariés d'HGSA (temps plein, hors dirigeants, montant brut)	41 060,00 €		42 551,00 €		42 932,00 €		41 993,00 €		43 473,00 €	
Evolution de la rémunération moyenne des salariés entre N-1 et N	-1,77%		3,63%		0,90%		-2,19%		3,52%	
Rémunération médiane des salariés d'HGSA (temps plein, hors dirigeants, montant brut)	32 888,00 €		33 785,00 €		33 822,00 €		34 743,00 €		35 257,00 €	
Evolution de la rémunération médiane des salariés entre N-1 et N	-0,30%		2,73%		0,11%		2,72%		1,48%	
Montant du SMIC	17 763,24 €		17 981,64 €		18 254,64 €		18 473,04 €		18 654,96 €	
Evolution du SMIC entre N-1 et N	0,93%		1,23%		1,52%		1,20%		0,98%	
Ratio entre la rémunération et la rémunération moyenne des salariés HGSA	2,15	9,95	2,15	10,06	2,12	10,16	2,19	10,50	2,11	10,16
Evolution du ratio entre N-1 et N	1,80%	1,80%	0,05%	1,11%	-1,29%	0,96%	3,49%	3,36%	-3,77%	-3,21%
Ratio entre la rémunération et la rémunération médiane des salariés HGSA	2,68	12,42	2,70	12,67	2,69	12,89	2,65	12,69	2,60	12,53
Evolution du ratio entre N-1 et N	0,30%	0,30%	0,93%	2,00%	-0,51%	1,76%	-1,46%	-1,58%	-1,83%	-1,26%
Ratio entre la rémunération et le SMIC	4,96	23,00	5,08	23,81	4,99	23,89	4,99	23,86	4,92	23,68
Evolution du ratio entre N-1 et N	-0,92%	-0,92%	2,42%	3,51%	-1,89%	0,34%	0,03%	-0,10%	-1,35%	-0,78%
Indicateurs de performance de la Société (sur une base consolidée)										
ROC	42 400 000,00 €		35 600 000,00 €		35 900 000,00 €		11 004 000,00 €		17 598 000,00 €	
Evolution du ROC entre N-1 et N	53,07%		-16,04%		0,84%		-69,35%		59,92%	
CA HT	499 400 000,00 €		555 900 000,00 €		609 800 000,00 €		438 544 000,00 €		497 272 000,00 €	
Evolution du CA HT entre N-1 et N	9,09%		11,31%		9,70%		-28,08%		13,39%	

Note méthodologique :

1. Modalités de calcul des ratios visées à l'article L.22-10-9, 6° du Code de commerce :

- Au numérateur : rémunération totale, sur une base brute avant impôt, perçue par le Président Directeur Général (ou le Directeur Général Délégué) au sein de Solem en l'absence de rémunération perçue au sein de la Société.
- Au dénominateur.

S'agissant de la rémunération moyenne, la Société a calculé la rémunération moyenne des salariés de la Société, sur une base équivalent temps plein.

S'agissant de la rémunération médiane, la Société a calculé la rémunération médiane des salariés de la Société, sur une base équivalent temps plein.

2. Périmètre des salariés concernés : Au sens de l'article L.22-10-9, 6° du Code de commerce, seuls sont visés les salariés de la Société, sur une base non consolidée, soit au 31 décembre 2021, 610 personnes (soit 37,38% des effectifs salariés du Groupe sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2021).

3. Indicateurs de performance sélectionnés au titre de l'article L.22-10-9, 7° du Code de commerce.

La Société a choisi de prendre comme indicateurs de performance le chiffre d'affaires ainsi que le résultat opérationnel courant tels que ces agrégats ressortent des comptes consolidés de la Société au titre des cinq derniers exercices.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

5 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

En vue de nous conformer à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous rappelons que le présent rapport doit mentionner, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6 - PROCÉDURE MISE EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-12 DU CODE DE COMMERCE

En vue de se conformer à l'article L.22-10-10, 6°, du Code de commerce, nous vous rappelons que le conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Une méthode de recensement des flux financiers intragroupes a déjà été mise en place par la Direction Financière dans le cadre notamment de la politique des prix de transfert.

En complément de cette méthode, la Direction Financière et la Direction Juridique ont développé la procédure suivante, qui devra être mise en œuvre une fois par an à l'occasion de l'examen des comptes annuels :

- Recensement de l'ensemble des conventions courantes conclues à des conditions normales poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé ;
- Résumé de leurs principales conditions et caractéristiques ;
- Présentation de l'ensemble de ces conventions au conseil d'administration devant se réunir en vue de statuer sur l'arrêté des comptes annuels afin d'évaluer si ces conventions remplissent toujours les conditions des conventions courantes conclues à des conditions normales. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

7 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous vous rendons compte des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

7.1 Structure du capital

Au 31 décembre 2021, le capital et les droits de vote de la Société étaient détenus majoritairement par la société Solem, elle-même détenue par la famille Saubot.

Nous vous invitons à vous reporter à la partie 3 du rapport de gestion du conseil d'administration dont fait partie le présent rapport.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du code de commerce

Nous vous informons que l'article 9 (Cession et transmission des actions) des statuts de la Société prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

7.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce

Nous vous invitons à vous reporter à la partie 3 du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le présent rapport.

7.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

7.5 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

En application de l'article L.22-10-11,8° nous vous invitons vous reporter à la partie 3 du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le présent rapport ainsi qu'au tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration.

7.6 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

En application de l'article L.22-10-11,9° nous vous indiquons qu'il existe des accords conclus par la Société qui contiennent des clauses de changement de contrôle, c'est notamment le cas dans les contrats souscrits par la société avec certains prestataires ou organismes financiers.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

8 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs conférée au conseil d'administration de la Société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce	Date de l'assemblée générale	Durée de validité	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme (à l'exclusion de l'émission de titres de créance)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Montant résiduel au 31 décembre 2021
Autorisation consentie au Conseil d'administration en application de l'article L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce	26/05/2020 13 ^{ème} résolution	38 mois	Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil ne pourra excéder 0,5% du capital social existant à la date de décision de leur attribution	Cf. Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce	Cf. Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26/05/2020 16 ^{ème} résolution	26 mois	Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1.500.000 euros , montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visée ci-dessus.	Néant	Identique au montant nominal maximum
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	25/05/2021 14 ^{ème} résolution	26 mois	1.300.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la vingtième résolution, - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital de la Société	Néant	Identique au montant nominal maximum
Délégation de compétence consentie au Conseil	25/05/2021	26 mois		Néant	

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs conférée au conseil d'administration de la Société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce	Date de l'assemblée générale	Durée de validité	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme (à l'exclusion de l'émission de titres de créance)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Montant résiduel au 31 décembre 2021
d'administration en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	15 ^{ème} résolution		800.000 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la vingtième résolution, - à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital		Identique au montant nominal maximum
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	25/05/2021 16 ^{ème} résolution	26 mois	800.000 euros, ni, en tout état de cause, excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, à ce jour, l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier est limitée à 20 % du capital de la Société par période de douze (12) mois, ledit capital étant apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration d'utilisation de la présente délégation), étant précisé que : - s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions, - le montant nominal de toute augmentation de capital social susceptible d'être ainsi réalisée s'imputera sur le plafond global prévu à la vingtième résolution	Néant	Identique au montant nominal maximum
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	25/05/2021 18 ^{ème} résolution	26 mois	Conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans la limite de 15% de l'émission initiale. Le montant nominal de toute augmentation de capital social décidée en vertu de la présente autorisation dans le cadre d'augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des quatorzième à seizième résolutions ci-dessus s'imputera sur le plafond global prévu à la vingtième résolution	N/A	N/A

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2022

ANNEXE 3 - RAPPORT SPECIAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022 (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s actionnaires,

Nous vous informons que l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2020, sous sa 13^{ème} résolution, n'a fait l'objet d'aucun usage à ce jour.

COMPTES
CONSOLIDÉS
2021

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Ecart d'acquisition	8	13 006	18 411
Immobilisations incorporelles	9	31 979	34 557
Immobilisations corporelles	10	100 729	74 583
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	17 735	20 021
Autres actifs financiers	12	3 167	3 464
Impôts différés actifs	26	15 102	15 165
Clients sur opérations de financements > 1 an	14	49 185	53 764
Autres actifs non courants	15	2 629	7 845
ACTIFS NON COURANTS (A)		233 532	227 810
Stocks	13	156 818	134 236
Clients	14	112 008	78 372
Clients sur opérations de financements < 1 an	14	21 684	22 039
Autres actifs courants	15	26 597	29 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	33 203	26 177
ACTIFS COURANTS (B)		350 310	290 089
TOTAL DES ACTIFS (A+B)		583 842	517 899

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital	19	4 078	4 078
Primes d'émission	19	71 902	71 902
Réserves et résultat consolidés		148 211	144 043
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) (A)		224 191	220 023
Intérêts minoritaires (B)		(127)	(329)
CAPITAUX PROPRES (DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ)		224 064	219 694
Dettes financières à long terme	20	69 916	130 261
Passifs de loyer non courants	11	13 633	15 855
Impôts différés passifs	26	10 334	8 831
Provisions	22	5 516	6 144
PASSIFS NON COURANTS (C)		99 399	161 091
Fournisseurs	24	91 867	45 301
Autres passifs courants	25	22 792	19 898
Dettes financières à court terme	20	130 924	58 095
Passifs de loyer courants	11	4 642	4 581
Provisions	22	10 154	9 239
PASSIFS COURANTS (D)		260 379	137 114
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D)		583 842	517 899

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note		31/12/2021		31/12/2020
Produits des activités ordinaires	27	497 272	100,0%	438 544	100,0%
Coût des ventes	28	(389 329)	-78,3%	(338 176)	-77,1%
Frais commerciaux		(30 637)	-6,2%	(27 904)	-6,4%
Frais administratifs et généraux	29	(48 321)	-9,7%	(49 824)	-11,4%
Frais de recherche et développement	30	(11 771)	-2,4%	(10 281)	-2,3%
Gains / (Pertes) de change	31	384	0,1%	(1 358)	-0,3%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		17 598	3,5%	11 001	2,5%
Autres produits et charges opérationnels	34	(5 626)	-1,1%	(7 130)	-1,6%
RESULTAT OPERATIONNEL		11 972	2,4%	3 871	0,9%
Coût de l'endettement financier net	35	(4 024)	-0,8%	(3 360)	-0,8%
Gains / (Pertes) de change	31	9 065	1,8%	(14 666)	-3,3%
Autres produits et charges financiers	35	(919)	-0,2%	(1 455)	-0,3%
RESULTAT AVANT IMPOTS		16 094	3,2%	(15 610)	-3,6%
Impôts sur le résultat	36	(7 956)	-1,6%	(10 407)	-2,4%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		8 138	1,6%	(26 017)	-5,9%
dont Résultat net part du groupe		7 934		(26 057)	
dont Résultat net part des minoritaires		204		40	
RÉSULTAT NET PAR ACTION	38	0,27		(0,88)	
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	38	0,27		(0,88)	

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET (A)		8 138	(26 017)
ELEMENTS RECYCLABLES EN RESULTAT			
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		6 536	(15 411)
Ecarts de conversion des états financiers des filiales		(6 792)	270
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RESULTAT			
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	23	1 183	(52)
Impôts	26	(2 701)	82
Total des autres éléments du résultat global (B)		(1 774)	(15 111)
Total du résultat global (A+B)		6 364	(41 128)
dont part du Groupe		6 320	(41 171)
dont part des minoritaires		44	43

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		8 138	(26 017)
Dotations aux amortissements		19 821	24 343
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		1 333	(831)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-	-
Pertes et gains de change latents	31	(9 566)	12 490
Variation des impôts différés	36	2 668	5 489
Plus et moins values de cession		41	(1 564)
Intérêts sur emprunts	35	4 014	3 360
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		26 449	17 272
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	40	1 279	34 384
Variation des créances sur opérations de financement	41	7 868	(17 743)
Variation des autres actifs non courants		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		35 596	33 913
Acquisitions d'immobilisations		(35 724)	(31 200)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		1 884	2 245
Dividendes reçus		-	-
Impact des variations de périmètre		-	-
Variation des dettes sur immobilisations		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(33 840)	(28 955)
Dividendes versés aux actionnaires		-	(6 494)
Emissions d'emprunts	20	23 906	5 048
Remboursements d'emprunts et autres	20	(13 875)	(7 763)
Remboursements des passifs de loyers	11	(5 949)	(6 725)
Actions propres		(113)	88
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		3 969	(15 846)
VARIATION DE TRESORERIE		5 725	(10 888)
Trésorerie ouverture	42	(10 804)	2 112
Trésorerie variation cours devises		(828)	(2 028)
Trésorerie de clôture	42	(5 907)	(10 804)
TOTAL VARIATION DE TRESORERIE		5 725	(10 888)

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées *	Résultat de l'exercice	Actions propres **	Actions gratuites ***	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2019	4 078	81 627	211 699	21 387	(14 424)	853	(38 061)	(2 441)	264 718	(372)	264 346
Variation de capital de la société consolidante									-		-
Affectation du résultat de l'exercice 2019		(2 823)	24 210	(21 387)					-		-
Dividendes distribués par la société consolidante		(6 494)							(6 494)		(6 494)
Résultat net de l'exercice				(26 057)					(26 057)	40	(26 017)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							(15 076)	(38)	(15 114)	3	(15 111)
Total du résultat global				(26 057)			(15 076)	(38)	(41 171)	43	(41 128)
Actions propres					88	473			561		561
Autres mouvements****			2 409						2 409		2 409
Situation au 31 décembre 2020	4 078	72 310	237 176	(26 057)	(14 336)	1 326	(53 137)	(2 479)	220 023	(329)	219 694
Variation de capital de la société consolidante									-		-
Affectation du résultat de l'exercice 2020			(26 057)	26 057					-		-
Dividendes distribués par la société consolidante									-		-
Résultat net de l'exercice				7 934					7 934	204	8 138
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							(2 620)	847	(1 773)	(1)	(1 774)
Total du résultat global				7 934			(2 620)	847	6 161	203	6 364
Actions propres					(40)	(1 326)			(1 366)		(1 366)
Autres mouvements****			(627)						(627)	(1)	(628)
Situation au 31 décembre 2021	4 078	72 310	210 492	7 934	(14 376)	-	(55 757)	(1 632)	224 191	(127)	224 064

*Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.

**Pour les trois périodes, le montant présenté dans la colonne "actions propres" a été ramené à la valeur d'inventaire, avec pour contrepartie les réserves consolidées.

***Suite à la non-atteinte des objectifs fixés, le plan d'attribution d'actions gratuites du 13 mars 2018 a été intégralement repris sur l'exercice.

****Les autres mouvements incluent les effets de l'hyperinflation en Argentine et la modification de la PIDR 2020 faisant suite à la décision de l'IFRS IC (voir note 23).

Les notes 1 à 47 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	2
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	3
COMPTE DE RÉSULTAT	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
2.1 Un marché mondial de la nacelle en forte reprise	10
2.2 Difficultés d'approvisionnement et hausse du prix des composants	10
2.3 Contrat de crédit syndiqué	10
NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	11
3.1 Base de préparation des états financiers	11
3.2 Estimations et jugements comptables déterminants	12
3.3 Méthodes de consolidation	13
3.4 Traitement des comptes et transactions intercompagnies	13
3.5 Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	14
3.6 Conversion des opérations en devises	14
3.7 Regroupements d'entreprises	15
3.8 Information sectorielle	15
NOTE 4 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN	16
4.1 Ecarts d'acquisition	16
4.2 Immobilisations incorporelles	16
4.3 Immobilisations corporelles	17
4.4 Contrats de location	18
4.5 Autres actifs financiers	18
4.6 Stocks et encours	19
4.7 Créances clients	19
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
4.9 Actions propres	21
4.10 Engagements de retraite et assimilés	21
4.11 Provisions et passifs éventuels	21
4.12 Emprunts	22
4.13 Impôts différés	22
NOTE 5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS	23
NOTE 6 PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	25
6.1 Reconnaissance des produits	25
6.2 Coûts des ventes	25
6.3 Frais commerciaux	25
6.4 Frais administratifs et généraux	25
6.5 Frais de recherche et développement	26
6.6 Autres produits et charges opérationnels	26
6.7 Résultat opérationnel	26
6.8 Coût de l'endettement financier net	26
6.9 Autres produits et charges financiers	26
6.10 Résultats par action	26
NOTE 7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	27
NOTE 8 ECARTS D'ACQUISITION	29
NOTE 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
NOTE 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
NOTE 11 IFRS 16	33
NOTE 12 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	34
NOTE 13 STOCKS ET EN-COURS	34
NOTE 14 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	35
NOTE 15 AUTRES ACTIFS	36
NOTE 16 CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	37
NOTE 17 GESTION DU RISQUE DE CHANGE	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 18	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	38
NOTE 19	CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION	38
NOTE 20	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	40
NOTE 21	GESTION DU RISQUE DE TAUX	41
NOTE 22	PROVISIONS	42
NOTE 23	AVANTAGES AU PERSONNEL	43
NOTE 24	DETTES PAR ÉCHÉANCE	44
NOTE 25	AUTRES PASSIFS COURANTS	44
NOTE 26	IMPÔTS DIFFÉRÉS	45
NOTE 27	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	46
NOTE 28	COÛTS DES VENTES	46
NOTE 29	FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX	46
NOTE 30	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	46
NOTE 31	GAINS ET PERTES DE CHANGE	46
NOTE 32	CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	47
NOTE 33	CHARGES DE PERSONNEL	47
NOTE 34	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	47
NOTE 35	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	48
NOTE 36	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	48
NOTE 37	RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE	48
NOTE 38	RÉSULTATS PAR ACTION	49
NOTE 39	INFORMATION SECTORIELLE	50
39.1	Répartition du chiffre d'affaire	50
39.2	Principaux indicateurs par secteur d'activité	50
NOTE 40	DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	51
NOTE 41	DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	51
NOTE 42	COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE	51
NOTE 43	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	52
43.1	Opérations avec les entreprises liées	52
43.2	Sommes allouées aux dirigeants	52
NOTE 44	ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
NOTE 45	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	53
NOTE 46	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
NOTE 47	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	53

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à Lorette. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 8 mars 2022. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 UN MARCHÉ MONDIAL DE LA NACELLE EN FORTE REPRISE

Sur l'exercice, le marché mondial de la nacelle est en forte reprise sur l'ensemble des zones. Le marché chinois reste le premier marché mondial. La forte reprise du marché nord-américain se confirme après plusieurs semestres de ralentissement.

Cette dynamique commerciale, dans l'ensemble des zones, permet au Groupe d'afficher une croissance de ses ventes de 13% sur l'exercice et un niveau de carnet de commandes historique.

2.2 DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT ET HAUSSE DU PRIX DES COMPOSANTS

La soudaineté de la reprise, dans l'ensemble des secteurs d'activité, a généré des difficultés à se procurer des composants et des tensions sur la chaîne logistique qui ont engendré une forte hausse du prix des composants dont l'impact sur le dernier trimestre a été significatif.

Ces différents éléments ont également eu pour effet un allongement des délais de livraisons des machines sur l'exercice.

2.3 CONTRAT DE CRÉDIT SYNDIQUÉ

Au 22 Décembre 2021, afin de lui permettre de garder toute la flexibilité nécessaire au pilotage de son activité dans un moment de forte reprise, Haulotte a soumis à l'ensemble des prêteurs du Crédit Syndiqué une demande de waiver concernant le non-respect de ses ratios bancaires pour les périodes de Décembre 2021 et Juin 2022, acceptée à l'unanimité en date du 15 Février 2022. Cette demande de waiver obtenue après la date de clôture annuelle, a entraîné une présentation du crédit syndiqué en dette court terme au 31 décembre 2021.

Les prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité, au regard des lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2021 et des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2022.

Au 30 Juin 2021, tel que le prévoyait le contrat signé le 17 Juillet 2019, une demande de prorogation d'une année supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des prêteurs, portant ainsi l'échéance du contrat au 17 Juillet 2026.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2021

Le Groupe a appliqué pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 les textes suivants qui sont d'application obligatoire pour la première fois en 2021 :

Norme ou interprétation	Nature du changement attendu dans les principes et méthodes comptables	Impact de première application pour Haulotte Group
Amendements à IFRS 4	Ces amendements permettent une exemption provisoire d'application IFRS 9 sur les contrats d'assurances	Ce nouveau texte est non applicable sur les comptes du groupe.
Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	Ces amendements complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une entreprise remplace l'ancien taux d'intérêt de référence par un autre taux de référence du fait de la réforme des taux interbancaires de référence.	L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.
Amendements à IFRS 16	Ces amendements permettent un allègement de loyers liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021	L'application de ces amendements est sans effet significatif sur les comptes du groupe, ni sur leur comparatif.
Amendements à IAS 19	Décision de l'IFRS IC qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié.	Les impacts sont présentés en note 23.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices suivants.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture.

3.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

3.2.1 Hypothèses, jugements clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.7) se fonde sur la mise en place de procédures de notation (cf note 5 b) et le cas échéant, sur une analyse reposant sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée. Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,
- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.6): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2021 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.7.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment dans le cadre des relations tripartites exposées dans les notes 4.7.2 à 4.7.4,
- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.11) et pour engagements de retraites (cf. note 4.10),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.13).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

3.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact sur le Groupe identifiés au 31 Décembre 2021 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité. Concernant le marché (les variations ci-après sont à taux de change constant et hors application d'IAS 29 et hors application d'IFRS 16), l'exercice 2021 a été marqué par une hausse du chiffre d'affaires de +13%. Sur l'année, les ventes d'engins augmentent de +11%, l'activité de location de +40% et les activités de services sont en croissance de +22%.

Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change telle que décrite dans la note 5.a) et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière.

Au cours de l'exercice, le Groupe a continué de diversifier des sources de financement (voir en note 20).

Le risque de liquidité est décrit en détail dans la note 5.c). Les prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité, au regard des lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2021 et des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2022. Comme précisé dans la note 20, au 31 Décembre 2021, le crédit syndiqué est utilisé à hauteur de 101 M€.

3.2.3 Prise en compte des risques liés aux changements climatiques

Le Groupe a pris en compte les impacts et risques financiers liés aux changements climatiques.

Le Groupe a analysé ce risque sur l'ensemble de son information financière et a porté une attention particulière sur les aspects suivants :

- Tests de perte de valeur des écarts d'acquisition;
- Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles;
- Valeur de réalisation des stocks;
- Evaluation et exhaustivité des provisions.

Au 31 Décembre 2021, nous n'avons pas identifié de risque climatique significatif pouvant avoir un impact sur les états financiers.

3.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, Haulotte Group enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2021, le Groupe ne compte aucune société mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

3.4 TRAITEMENT DES COMPTES ET TRANSACTIONS INTERCOMPAGNIES

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

3.5 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, définie comme la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée. En application de la norme IAS 29, les éléments du compte de résultat des entités Haulotte Argentina S.A. et Horizon High Reach Limited ont été convertis au taux de clôture de l'exercice.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

3.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel et du résultat financier à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, l'approche retenue est la suivante : la réduction de participation associée s'apprécie en valeur relative et implique une diminution du pourcentage d'intérêts. Selon cette approche, aucun recyclage en résultat des écarts de change n'est opéré en cas de remboursement du prêt. Celui-ci ne constitue pas une sortie partielle puisqu'il ne réduit pas le pourcentage d'intérêts dans la filiale étrangère.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

3.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, la prise du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » si le montant est significatif.

3.8 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange et réparations).

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : stocks et créances clients.

Le Groupe n'a pas identifié de client représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 4 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

Les écarts d'acquisition négatifs, ou badwills sont comptabilisés immédiatement en « Autres produits et charges opérationnels » de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Différentes UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax ;
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante : NDU (sortie du périmètre en Novembre 2021) et Horizon Argentine ;
- Les filiales de production et de distribution (hors Amérique du Nord et Turquie) du Groupe forment un groupe d'UGT ;
- UGT Acarlar Makine, pour l'activité de distribution en Turquie.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années (5 ans généralement) dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels ».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Portefeuille clients

Un portefeuille clients a été déterminé lors de l'allocation du prix d'acquisition de la société Acarlar.

Le prix payé lors de l'acquisition de cette société tenait compte des relations que celle – ci entretient avec ses clients. Seules les relations avec les clients existants à la date de la transaction ont été évaluées.

La juste valeur du portefeuille clients a été déterminée par la mise en œuvre de la méthode des surprofits. La durée de vie du portefeuille clients a été fixée à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.4 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût qui comprend le montant initial de la dette auquel est ajouté, s'il y a lieu, les paiements d'avances faits au loueur, les coûts directs initiaux encourus pour la conclusion du contrat et les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat).

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous – jacents (la durée retenue est la première échéance de sortie ; à moins que des informations spécifiques n'amènent à retenir une période plus longue).

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le droit d'utilisation et la dette peuvent être réestimés dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Les hypothèses clés que le Groupe utilise pour la mise en oeuvre de la norme sont les suivantes :

- Durées : Le Groupe a décidé de retenir les durées contractuelles des contrats. La durée retenue correspond à la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de rester en tenant compte des options de sortie et de reconduction du contrat.

- Taux d'actualisation : Le Groupe a souhaité recourir aux mesures de simplification recommandées par la norme et ainsi utiliser le taux d'intérêt marginal le plus pertinent en tenant compte de la catégorie de l'actif, de la durée du contrat et de l'environnement économique.

4.5 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs évalués au coût amorti,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ses autres actifs financiers, le Groupe porte essentiellement des prêts. Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture. Toute perte de valeur de ces actifs (hors créances, voir Note 4.7) est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges financiers ». La juste valeur de ces actifs financiers est équivalente à leur valeur comptable.

Ce poste est également composé de dépôts et cautionnements.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.6 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée ;
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale) ;
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définie ci-dessus.

4.7 CRÉANCES CLIENTS

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.7.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.7.2).
- Les créances issues de contrats de location financement ou de ventes à crédit avec Haulotte Group (4.7.3).
- Les créances issues de transactions de crédit-bail adossé (4.7.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.7.1 Ventes sans garantie ou financement accordés par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements et un marché actif.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

4.7.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : Dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs jusqu'à un montant maximal fixe déterminé contractuellement. En cas de défaillance d'un client éligible au pool, l'organisme financier est assuré du recouvrement de sa créance telle que définie dans le contrat (différence entre les sommes dues par le client au moment du défaut et une valeur contractuellement définie exprimée en pourcentage du prix de vente initial du bien financé et dégressive dans le temps).

Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée : Dans ce cas, le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours spécifique sur chacune des créances ayant fait l'objet de ce type de garantie ciblée.

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IFRS 9 démontre que Haulotte Group est dans une situation dite de "maintien d'implication"; la quote-part des créances maintenue au bilan à ce titre correspond au montant maximum pouvant être reversé par Haulotte au titre de la garantie donnée.

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) pour le montant de la garantie octroyée à l'organisme financier en contrepartie d'une dette financière (dénommée « garanties » au bilan). Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours global que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group.

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.7.1.

Les autres garanties données par Haulotte Group sont reprises dans les engagements hors bilan en note 44.

4.7.3 Contrats de location financement et ventes à crédit

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers.

Les contrats de vente à crédit sont analysés selon les dispositions de la norme IFRS 15 (voir note 6.1).

L'analyse des contrats de location financement au regard des dispositions de la norme IFRS 16 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.7.4 Contrats de crédit-bail adossé

De manière ponctuelle, le Groupe peut avoir recours à ce type de financement.

Le crédit-bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit-bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à reconnaître :

- la vente du bien au client preneur, enregistrée en contrepartie d'une créance sur opérations de financement,
- une dette financière auprès de l'organisme financier.

4.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.9 ACTIONS PROPRES

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Nous avons également pris en compte la décision de l'IFRS IC applicable au 31 Décembre 2021 qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié. Voir note 23.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques (nombre de machines en garantie, taux moyen d'intervention rapporté à ce parc et coût moyen de ces interventions). La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Passifs éventuels

Le Groupe peut identifier le cas échéant l'existence d'un passif éventuel défini comme suit :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

4.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 5 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques de change et de taux

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain, le Dollar Australien, le Renminbi ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

La gestion de l'exposition aux risques de change et de taux est réalisée par Haulotte Group SA. Pour couvrir les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan dans les principales devises, le Groupe a parfois recours à des instruments financiers simples (vente/achat à terme ou swaps devise contre Euro).

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group peut aussi recourir à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie).

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IFRS 9, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS 7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

Il existe également un risque translationnel du fait de la diversification géographique des activités du Groupe. En effet, Haulotte Group est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultats de ses filiales hors zone Euro. Ainsi, une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.7).

Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée, le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales étant géré au siège.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

L'ensemble des décisions prises durant cette crise et la résilience du modèle d'affaires devraient permettre à Haulotte de ne pas rencontrer de problème de liquidité dans les mois qui viennent.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Situation du crédit syndiqué :

Au 22 Décembre 2021, afin de lui permettre de garder toute la flexibilité nécessaire au pilotage de son activité dans un moment de forte reprise, Haulotte a soumis à l'ensemble des prêteurs du Crédit Syndiqué une demande de waiver concernant le non-respect de ses ratios bancaires pour les périodes de Décembre 2021 et Juin 2022, acceptée à l'unanimité en date du 15 Février 2022.

Au 30 Juin 2021, tel que le prévoyait le contrat signé le 17 Juillet 2019, une demande de prorogation d'une année supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des prêteurs, portant ainsi l'échéance du contrat au 17 Juillet 2026.

Autres financements :

Haulotte Group a souscrit en 2021 de nouvelles lignes de financement (hors crédit syndiqué) pour 20M€ dont les durées d'amortissement vont de 7 à 10 ans.

Le Groupe avait souscrit en 2019 un emprunt auprès d'une banque extérieure au pool de crédit syndiqué, pour un montant total de 5 M€ avec des échéances à 5 ans. Deux autres lignes bilatérales avaient été souscrites pour un montant de 10 M€, avec une échéance à 10 ans, elles aussi auprès d'un établissement hors pool de crédit syndiqué. Il avait également souscrit en 2018 auprès d'établissements extérieurs au pool de crédit syndiqué des emprunts d'un montant de 8 M€ (remboursable sur 5 ans) et 5 M€ (remboursable sur 7 ans).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 6 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.7),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.7),
- les ventes dans le cadre d'accord de re-commercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

La comptabilisation des produits traduit le transfert au client du contrôle des biens ou services, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes effectuées auprès de certains de nos clients. Ces financements constituent des prêts et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Les traitements comptables appliqués en fonction des types de contrats et selon la norme IFRS 15 sont les suivants :

Type de contrat	Traitement comptable IFRS 15
Ventes de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 15
Ventes de machines financées	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 16
Location de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la location du bien en accord avec IFRS 16.
Contrat de service sur la base de réalisation d'une prestation – vente simple / service	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la réalisation du service en accord avec IFRS 15
Services – contrats Long Terme	Comptabilisation du chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat en accord avec IFRS 15

6.2 COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

6.3 FRAIS COMMERCIAUX

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

6.4 FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients et le passage en perte des créances irrécouvrables.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

6.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par la norme IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques.

6.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins-values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition.

6.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

6.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins-value de cessions de valeur mobilière de placement...) ainsi que le résultat de change sur les comptes courants financiers. Cette rubrique comprend également les dépréciations des actifs financiers (dotation/reprise) et l'actualisation.

6.10 RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 7 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2021	31/12/2020
Haulotte Group S.A.	L'Horme (France)	Mère		
Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A. s.	Istanbul (Turquie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Equipro, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Changzhou (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Arges (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Dandenong (Australie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Canada	Vancouver (Canada)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Chile SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Do Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	99,98%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte DSC	Pitesti (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte France Sarl	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Eschbach (Allemagne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Madrid (Espagne)	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte India Private Ltd.	Mumbai (Inde)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Milan (Italie)	99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Japan	Osaka (Japon)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Oosterhout (Pays-Bas)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte North America Manufacturing	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2021	31/12/2020
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Janki (Pologne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Möln dal (Suède)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services France	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour (Singapour)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Shanghai (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Virginia Beach (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Wolverhampton (Angleterre)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Vostok	Moscou (Russie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Chle SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Madrid (Espagne)	91,00%	Intégration globale	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Paio Pires (Portugal)	81,90%	Intégration globale	Intégration globale
N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L.	Madrid (Espagne)	0%	Liquidée	Intégration globale
Scaffold Design & Erection	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Seaway Scaffold & Equipment	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Telescopelle S.A.S	L'Horme (France)	100%	Intégration globale	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté, à l'exception d'Haulotte India Private Ltd. qui clôture au 31 mars de chaque année.

La société N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L., filiale sans activité détenue à 99% a été liquidée en novembre 2021, sans effet sur les comptes consolidés du groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2021
UGT Amérique du Nord	16 241			1 355	17 596
UGT Acarlar	14 243			(5 722)	8 521
UGT Horizon	154			(18)	136
UGT N.D.U	772		(772)		-
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	54				54
<i>Haulotte France</i>	54				54
VALEURS BRUTES	31 464	-	(772)	(4 385)	26 307
UGT Amérique du Nord	(12 227)	-		(1 020)	(13 247)
UGT N.D.U	(772)		772		-
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	(54)				(54)
<i>Haulotte France</i>	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(13 053)	-	772	(1 020)	(13 301)
VALEURS NETTES	18 411	-	-	(5 405)	13 006

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2020
UGT Amérique du Nord	17 740			(1 499)	16 241
UGT Acarlar	19 418			(5 175)	14 243
UGT Horizon	234			(80)	154
UGT N.D.U	772				772
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	54				54
<i>Haulotte France</i>	54				54
VALEURS BRUTES	38 218	-	-	(6 754)	31 464
UGT Amérique du Nord	(8 905)	(4 381)		1 059	(12 227)
UGT N.D.U	(772)				(772)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	(54)				(54)
<i>Haulotte France</i>	(54)				(54)
DÉPRÉCIATIONS	(9 731)	(4 381)	-	1 059	(13 053)
VALEURS NETTES	28 487	(4 381)	-	(5 695)	18 411

UGT Amérique du Nord

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2020. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2021 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- taux de croissance long terme de 1,7% et taux d'actualisation de 10,1%.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Pour rappel, les dépréciations suivantes ont été comptabilisées :

- 5 000 KUSD au 31 décembre 2013 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2018 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2020 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date.

Sur la base du test réalisé à la date du 31 décembre 2021, la valeur d'utilité de cette UGT est supérieure à la valeur comptable conduisant à ne pas comptabiliser de dépréciation.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 38,5% du chiffre d'affaires ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 5,7 points du taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux de croissance à long terme : une absence de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.

UGT Acarlar

Le dernier test de dépréciation sur « Acarlar » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2020. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2021 sur cette UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT « Acarlar » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- Reprise du marché de l'équipement industriel à moyen terme avec un taux moyen de croissance annuelle du CA de 20 à 30% sur l'horizon projeté ;
- Taux de croissance long terme de 3,3% et taux d'actualisation de 15%.

Sur la base du test réalisé à la date du 31 décembre 2021, la valeur d'utilité de cette UGT est supérieure à la valeur comptable conduisant à ne pas comptabiliser de dépréciation.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration des points de croissance du chiffre d'affaires de 27,9 points sur les flux projetés ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition
- Le taux d'actualisation : une hausse de 4,9 points du taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux de croissance à long terme : une absence de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.

Le Groupe a également procédé à une analyse de sensibilité supplémentaire dans le contexte d'incertitude décrit dans les faits marquants portant sur le pourcentage de baisse du chiffre d'affaires et de la marge. Une baisse du taux de croissance de l'activité (4 points) combinée à une baisse du taux de marge (5 points) conduirait à une valeur d'utilité égale à la valeur recouvrable.

UGT Horizon

Pour la filiale et UGT Horizon, la valeur recouvrable de cette UGT, qui tient compte notamment de la juste valeur nette des frais de cession des équipements de location, est supérieure à sa valeur nette comptable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2020
Frais de développement	31 232	6 503	-	-	(251)	37 484
Portefeuille clients	8 914	-	-	-	(2 375)	6 539
Concessions, brevets, licences	16 961	972	-	1 034	(52)	18 915
Autres immobilisations incorporelles et encours	2 674	714	-	(1 041)	(91)	2 256
VALEURS BRUTES	59 781	8 189	-	(7)	(2 769)	65 194
Amortissements frais de développement	12 563	2 460	-	-	-	15 023
Amortissements portefeuille clients	1 115	741	-	-	(384)	1 472
Amortissements concessions, brevets	11 564	2 242	-	(37)	(42)	13 727
Amortissement autres immob. incorp. et encours	327	117	-	-	(30)	414
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	25 569	5 560	-	(37)	(456)	30 636
VALEURS NETTES	34 213	2 629	-	30	(2 315)	34 557

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2021
Frais de développement	37 484	3 491	-	-	237	41 212
Portefeuille clients	6 539	-	-	-	(2 627)	3 912
Concessions, brevets, licences	18 915	198	(7)	723	45	19 874
Autres immobilisations incorporelles et encours	2 256	1 040	(92)	(644)	65	2 625
VALEURS BRUTES	65 194	4 729	(99)	79	(2 280)	67 623
Amortissements frais de développement	15 023	2 555	-	-	10	17 588
Amortissements portefeuille clients	1 472	569	-	-	(769)	1 272
Amortissements concessions, brevets	13 727	2 511	(7)	-	62	16 293
Amortissement autres immob. incorp. et encours	414	62	(3)	-	19	492
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 636	5 697	(10)	-	(678)	35 645
VALEURS NETTES	34 557	(968)	(89)	79	(1 602)	31 977

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

Les acquisitions enregistrées sur l'exercice sont principalement liées à des frais de développement pour un montant de 3 491 K€ (voir note 30).

Les amortissements des frais de développement, soit 2 555 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2020
Terrains	7 373	4 747	-	15	(179)	11 956
Constructions	48 666	438	(189)	13 809	(1 296)	61 428
Installations techniques	40 497	1 779	(391)	262	(761)	41 386
Parc d'équipements en location	22 347	1 098	(1 883)	(27)	(3 207)	18 328
Autres immobilisations corporelles	14 792	2 272	(591)	512	(790)	16 195
Immobilisations corporelles en cours	11 963	11 595	(63)	(14 757)	(218)	8 520
VALEURS BRUTES	145 638	21 929	(3 117)	(186)	(6 451)	157 813
Amortissements constructions	29 145	2 363	(1 505)	(12)	(957)	29 034
Amortissements installations techniques	31 720	2 151	(346)	(57)	(564)	32 904
Amortissement parc d'équipements en location	9 123	1 924	(1 179)	(31)	(926)	8 911
Amortissements autre immobilisations corporelles	11 768	1 738	(541)	20	(604)	12 381
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	81 756	8 176	(3 571)	(80)	(3 051)	83 230
VALEURS NETTES	63 883	13 753	454	(106)	(3 401)	74 583

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2021
Terrains	11 956	(36)	-	(1 693)	482	10 709
Constructions	61 428	283	-	(26)	743	62 428
Installations techniques	41 386	898	(565)	2 957	703	45 379
Parc d'équipements en location	18 328	8 077	(1 113)	1 395	5 457	32 144
Autres immobilisations corporelles	16 195	1 055	(687)	83	377	17 023
Immobilisations corporelles en cours	8 520	21 624	(83)	(4 490)	1 400	26 971
VALEURS BRUTES	157 813	31 901	(2 448)	(1 774)	9 162	194 654
Amortissements constructions	29 034	2 216	93	8	787	32 138
Amortissements installations techniques	32 904	2 294	(600)	(31)	394	34 961
Amortissement parc d'équipements en location	8 911	2 385	(613)	-	2 220	12 903
Amortissements autre immobilisations corporelles	12 381	1 707	(441)	-	291	13 939
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	83 230	8 602	(1 561)	(23)	3 692	93 941
VALEURS NETTES	74 583	23 299	(887)	(1 751)	5 470	100 713

*Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

La variation du poste terrains est principalement expliquée par une subvention reçue en 2021 dans le cadre de la construction de notre nouvelle usine chinoise.

Le poste immobilisations corporelles en cours relève principalement de la construction de notre nouvelle usine chinoise.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Lorsque la valeur comptable des immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable des équipements de location est estimée à partir de la valeur d'écoulement sur le marché.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 11 - IFRS 16

Les impacts bilanciels de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

- Actifs au titre de droits d'utilisation :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2021
Constructions	23 589	340	(187)	533	24 275
Installations techniques	1 565	158	(88)	34	1 669
Autres immobilisations corporelles	4 402	1 288	(280)	65	5 475
VALEURS BRUTES	29 555	1 786	(555)	632	31 419
Amortissements constructions	6 676	3 605	(389)	129	10 021
Amortissements installations techniques	799	384	(104)	7	1 086
Amortissements autre immobilisations corporelles	2 059	1 123	(638)	32	2 576
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 535	5 112	(1 131)	168	13 684
VALEURS NETTES	20 021	(3 325)	576	463	17 735

- Passifs de loyers :

	12/31/21
Passifs de loyers non courant	13 633
Passifs de loyers courant	4 642
PASSIFS DE LOYERS	18 274

- Tableau de passage selon IAS 7 :

K€	31/12/2020	flux cash			flux non cash		31/12/2021
		émission/ rbst	intérêts	découvert	conv.	autres	
Passif de loyer courant & non courant	20 436	(6 624)	675	-	-	3 787	18 274

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2021
Charge financière relative à la dette de loyer	(675)
Charge d'amortissement relative aux droits d'utilisation	(5 432)
Impact sur le résultat net consolidé	(158)

Le Groupe utilise l'exemption pour les contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de « faible valeur ».

Les impacts sont les suivants :

	31/12/2021
Charge de loyers relative aux contrats de courte durée	(270)
Charge de loyers relative aux contrats portant sur des actifs de faible valeur	(195)

Le taux d'endettement marginal moyen pondéré s'élève à 3,7% pour l'exercice 2021.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Reclassification	Variation de change	31/12/2021
Actifs financiers	3 464	837	(1 103)	(62)	31	3 167

L'augmentation correspond à des dépôts de garantie effectués sur l'exercice.

La diminution correspond à des remboursements de créances intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2020	Mouvements de la période	Variations de change	31/12/2021
Matières premières	43 260	30 594	1 361	75 215
En cours de production	2 310	5 520	27	7 857
Produits intermédiaires et finis	73 549	(13 433)	1 582	61 697
Marchandises	19 600	(2 663)	182	17 120
VALEURS BRUTES	138 719	20 018	3 152	161 889
Matières premières	(953)	(855)	(27)	(1 835)
En cours de production	(4)	1	(0)	(3)
Produits intermédiaires et finis	(928)	120	(13)	(821)
Marchandises	(2 598)	212	(25)	(2 412)
DÉPRÉCIATIONS	(4 483)	(522)	(66)	(5 071)
VALEURS NETTES	134 236	19 496	3 086	156 818

Les coûts liés à la sous - activité ont été exclus de la valorisation des stocks.

La variation de stocks de 22 582 K€ au 31 décembre 2021, contre (57 341) K€ au 31 décembre 2020, est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2021
Dépréciation des stocks	4 483	2 320	(1 798)	66	5 071

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

31/12/2021	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	49 185	0	49 185
<i>dont créances de location financement</i>	30 981		30 981
<i>dont garanties données</i>	18 204		18 204
SOUS-TOTAL	49 185	0	49 185
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	127 785	(15 777)	112 008
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	21 684	0	21 684
<i>dont créances de location financement</i>	13 200		13 200
<i>dont garanties données</i>	8 484	-	8 484
SOUS-TOTAL	149 469	(15 777)	133 693
TOTAL	198 654	(15 777)	182 877

31/12/2020	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	54 205	(441)	53 764
<i>dont créances de location financement</i>	35 375	(441)	34 934
<i>dont garanties données</i>	18 830		18 830
SOUS-TOTAL	54 205	(441)	53 764
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	92 326	(13 954)	78 372
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	22 486	(447)	22 039
<i>dont créances de location financement</i>	12 184	(447)	11 737
<i>dont garanties données</i>	10 302	-	10 302
SOUS-TOTAL	114 812	(14 401)	100 411
TOTAL	169 017	(14 842)	154 175

Au 31 décembre 2021, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat de factoring représente 8,4 M€ contre 8,4 M€ au 31 décembre 2020.

Les cessions de créances sont réalisées une ou deux fois par mois. Ces créances sont décomptabilisées dans la mesure où les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, ainsi que la quasi totalité des risques et avantages liés à ces créances.

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement correspond à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.7, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Sur un encours cédé aux organismes de financement s'élevant à ce jour à 135 M€, le risque résiduel conservé par Haulotte s'élève à 15,2 M€ et figure en Créances sur opérations de financement au bilan et en Dettes Financières sous les lignes « Garanties ».

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.b). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes et des conditions de marché à la date de clôture.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2021
Dépréciation des créances	(14 842)	(1 600)	1 508	(843)	(15 777)

La diminution s'explique principalement par le passage en perte de certaines créances sans incidence sur le compte de résultat.

Les créances dépréciées correspondent très majoritairement à des créances échues à plus de 120 jours.

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues ou à moins de 30 jours	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2021	182 877	173 534	1 940	1 756	5 647
Créances clients nettes 2020	154 175	144 955	2 700	1 807	4 713

NOTE 15 - AUTRES ACTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances à court terme	22 201	26 439
Avances et acomptes versés	1 333	1 263
Charges constatées d'avance	3 283	1 783
Dépréciation des autres créances	(220)	(220)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	26 597	29 265
Autres actifs non courants	2 629	7 845
TOTAL AUTRES ACTIFS	29 226	37 110

Le poste Autres créances à court terme regroupe principalement :

- les créances de TVA pour 16 366 K€,
- les crédits d'impôts pour 829 K€,
- les créances d'impôts pour 497 K€
- les débiteurs divers pour 4 509 K€ : ces derniers comprennent principalement un produit à recevoir d'assurance de 2 649 K€ dans le cadre de la prise en charge (quasi-certaine) d'un sinistre.

Les autres actifs non courants correspondent à des crédits d'impôts non utilisables à court terme.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 16 - CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2021	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	112 008	112 008	-
Créances clients sur opérations de financement	70 869	21 684	49 185
Autres actifs	29 226	26 597	2 629
TOTAL	212 103	160 289	51 814

*Dont 9 343 K€ de créances échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

31/12/2020	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	78 372	78 372	-
Créances clients sur opérations de financement	75 803	22 039	53 764
Autres actifs	37 110	29 265	7 845
TOTAL	191 285	129 676	61 609

*Dont 9 220 K€ de créances échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

NOTE 17 - GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales :

Au 31/12/2021 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	69 539	18 753	5 524	44 477	46 587	13 774	198 654
Dettes fournisseurs	(59 254)	(794)	(501)	(12 740)	(14 888)	(3 690)	(91 867)
POSITION NETTE	10 285	17 959	5 023	31 737	31 699	10 084	106 787

Au 31/12/2020 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	58 597	15 109	5 200	32 079	47 002	11 030	169 017
Dettes fournisseurs	(27 542)	(926)	(459)	(8 106)	(5 919)	(2 349)	(45 301)
POSITION NETTE	31 055	14 183	4 741	23 973	41 083	8 681	123 716

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 457K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2 885K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 663 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le renminbi représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2 882 K€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	32 860	25 740
Sicav Monétaires	343	437
TOTAL	33 203	26 177

NOTE 19 - CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions	31 371 274	31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	4 078 266	4 078 266
PRIME D'ÉMISSION EN EUROS	71 901 865	71 901 865

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2021 est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions autodétenues	1 862 120	1 839 251
Pourcentage du capital autodétenu	5,94%	5,86%
Valeur de marché des titres autodétenus en K€*	8 938	11 164

* Au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Depuis le 14 avril 2015, la société Haulotte Group S.A. a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient alors :

- Une somme de 102 171.80 euros,
- La contrevaletur de 11 524.85 euros, en Sicav de trésorerie,
- 139 418 titres Haulotte Group.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les mouvements sur les exercices 2020 et 2021 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Type		2021	2020
Liquidité	Nombre titres achetés	184 774	175 460
	Valeur titres achetés (*)	1 124 857	811 308
	Prix unitaire moyen	6,1	4,6
	Nombre titres vendus	161 905	189 851
	Valeur titres vendus origine	781 645	1 134 205
	Prix vente titres vendus (*)	1 012 142	899 384
	Plus ou moins value	230 496	(234 822)
	Nombre titres annulés	-	-
	Nombre titres	163 715	140 846
	Valeur origine titres	1 048 737	705 526
Mandat	Nombre titres achetés		
	Valeur titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre titres vendus		
	Valeur titres vendus origine		
	Prix vente titres vendus		
	Plus ou moins value		
	Nombre titres annulés		
	Nombre titres	1 698 405	1 698 405
	Valeur origine titres	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre titres	1 862 120	1 839 251
	Valeur origine titres	14 232 288	13 889 077
	Provision sur titres auto contrôle		
	Cours de cloture titres	4,80	6,07

(*) : Le flux de trésorerie généré par les actions propres correspond au prix de vente des titres cédés diminué de la valeur des titres achetés. Il s'élève à (112) K€ pour l'année 2021.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 20 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2021	31/12/2020
Crédit syndiqué	-	69 381
Emprunts divers	44 751	33 995
Avances diverses	6 962	8 053
Garanties	18 204	18 832
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	69 916	130 261
Crédit syndiqué	71 521	-
Emprunts divers	10 606	9 673
Avances diverses	1 013	1 013
Garanties	8 484	10 301
Autres	191	127
Crédit syndiqué - ligne de découverts	29 050	24 610
Autres découverts	10 060	12 371
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	130 924	58 095
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	200 840	188 356

Les mouvements sur le crédit syndiqué au cours de l'exercice 2021 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

	31/12/2020	Rembour- sement d'échéances	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	Amortissement / Activation des commissions	31/12/2021	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2020
Revolving	70 000		2 000			72 000	18 000
TOTAL HORS DÉCOUVERT	70 000		2 000			72 000	18 000
Découvert	24 610	-	-	4 440	-	29 050	10 950
Commissions et honoraires	(619)	-	-	-	140	(479)	
TOTAL	93 991	-	2 000	4 440	140	100 571	28 950

Dans le cadre du contrat signé en date du 17 juillet 2019, aucune sûreté réelle n'a été demandée par le pool bancaire. Il prévoit cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée du contrat. Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres.

Haulotte a soumis à l'ensemble des prêteurs du Crédit Syndiqué une demande de waiver concernant le non-respect de ses ratios bancaires pour les périodes de Décembre 2021 et Juin 2022, acceptée à l'unanimité en date du 15 Février 2022.

Concernant l'achat en substance relatif au nouveau siège, la dette correspondante représente au 31 décembre 2021 un montant de 13,5 M€ présenté dans la catégorie emprunts divers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

En contre valeurs KEuros	31/12/2021	31/12/2020
Euros	164 604	150 545
Autres	9 550	8 678
TOTAL	174 154	159 223

La variation des dettes financières au bilan se présente de la façon suivante, selon IAS7 :

	31/12/2020	flux cash		flux non cash		31/12/2021
		émission/ rbst*	intérêts	découvert	conv. autres	
COURT TERME	58 095	1 484		1 143	967 69 235	130 924
LONG TERME	130 261	(4 000)	3 339		11 997 (71 681)	69 916
TOTAL	188 356	(2 516)	3 339	1 143	12 964 (2 446)	200 840

*La différence entre le montant des émissions et remboursements d'emprunts présent dans le tableau ci-dessus et le montant renseigné dans le tableau des flux de trésorerie provient de reclassements d'actifs financiers en dettes financières. Il s'agit d'éléments tels que des dépôts de garantis et des prêts clients.

Le flux non cash « autres » est principalement impacté par la variation des garanties sur opérations de financements.

NOTE 21 - GESTION DU RISQUE DE TAUX

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	71 922	56 648
Taux variable	102 232	102 575
TOTAL	174 154	159 223

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet d'une éventuelle couverture, de l'ordre de 1 022 K€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 22 - PROVISIONS

	31/12/2020	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Variations de change	31/12/2021
Provisions garantie clients	6 249	1 182	(834)	(459)	145	6 283
Provisions pour restructuration	0	2 174				2 174
Autres provisions pour litiges	2 972	443	(1 544)	(255)	61	1 679
Part à court terme des provisions engagements de retraite	18	-	-	-	-	18
PROVISIONS COURT TERME	9 239	3 603	(2 415)	(483)	208	10 154
Part à long terme des provisions engagements de retraite	6 144	730	(119)	(1 186)	(53)	5 516
PROVISIONS LONG TERME	6 144	730	(119)	(1 186)	(52)	5 516
TOTAL DES PROVISIONS	16 525	4 333	(2 534)	(1 669)	156	15 670

Provision garantie clients

La provision garantie est restée stable sur l'exercice en lien avec l'évolution des indicateurs qualité sur la période.

Provision pour restructuration

Au cours de l'exercice, une provision a été comptabilisée dans le cadre de la réorganisation industrielle d'un site de production français sur lequel a été mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Les coûts liés à cette opération sont repris dans la note 34.

Autres provisions

Au cours de l'exercice, un appel en garantie provisionné au 31 Décembre 2020 a été versé pour 1,1 MEUR et a donc été repris avec utilisation.

Les autres montants provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2021 sont considérés comme non significatifs.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

- Depuis la clôture 2017, le Groupe a identifié des actifs financiers relatifs à un client dont le remboursement n'interviendrait pas selon les échéanciers initiaux. Au cours du second semestre 2018, une situation de litige a été identifiée et se traduit par une assignation en mai 2019. A ce jour, l'avancée du litige juridique conduit le Groupe à le considérer comme un passif éventuel, en lien avec la note 34.
- La filiale de distribution du Groupe Haulotte au Brésil, Haulotte do Brazil fait l'objet d'une procédure en cours concernant le règlement des taxes d'importation antérieures à 2010. Le groupe étudie avec ses conseils quels sont les risques réels relatifs à cette procédure. Au 31 décembre 2021, il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable le risque (notamment car les montants invoqués sont jugés très excessifs) et ce litige est considéré en passif éventuel.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 23 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.9, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux de turnover	sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices	
Taux de revalorisation des salaires	en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique	
Taux d'actualisation	1,00%	0,39%
Age de départ à la retraite	Salariés nés avant le 1er janvier 1950	
	Cadres	62 ans
	ETAM/Ouvriers	60 ans
	Salariés nés après le 1er janvier 1950	
	Cadres	65 ans
	ETAM/Ouvriers	63 ans

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entraînerait une hausse de 4% des dettes actuarielles.

Suite à la décision de l'IFRS IC qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans), un impact de 1,1 MEUR a été comptabilisé en capitaux propres d'ouverture.

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2021	31/12/2020
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 304	6 845
Coût des services rendus de l'exercice	558	485
Coût de l'actualisation	23	51
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN RÉSULTAT	581	536
Prestations payées dans l'exercice	(9)	(97)
SOUS-TOTAL DÉCAISSEMENTS (PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR)	(9)	(97)
Changements d'hypothèses	(935)	111
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	(248)	(59)
Ecart de conversion	-	-
Changement de méthode	(1 142)	-
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(2 325)	52
Variations de périmètre	-	-
VARIATIONS DE CHANGE	(18)	(33)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	5 533	7 304

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Cumul des montants reconnus en autres éléments du Résultat Global (hors impôts différés)

	31/12/2021	31/12/2020
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE DÉBUT D'EXERCICE	3 525	3 473
Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice	(2 325)	52
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE FIN D'EXERCICE	1 200	3 525

NOTE 24 - DETTES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2021	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et – de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	161 730	91 814	52 777	17 139
<i>dont garanties données</i>	26 688	8 484	18 204	-
Découverts bancaires	39 110	39 110	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 867	91 867	-	-
Passifs de loyers	18 275	4 642	9 949	3 683
Autres passifs courants	22 792	22 792	-	-
TOTAL	333 774	250 225	62 726	20 822

31/12/2020	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et – de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	151 375	21 114	117 467	12 794
<i>dont garanties données</i>	29 132	10 302	18 830	-
Découverts bancaires	36 981	36 981	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 301	45 301	-	-
Passifs de loyers	20 436	4 581	10 989	4 867
Autres passifs courants	19 898	19 898	-	-
TOTAL	273 991	127 875	128 456	17 661

NOTE 25 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus	2 136	931
Dettes fiscales et sociales	18 407	16 276
Produits constatés d'avance	1 406	1 039
Autres dettes diverses	843	1 652
TOTAL	22 792	19 898

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 26 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable que les pertes fiscales seront imputées sur des bénéfices fiscaux futurs au cours des cinq prochaines années. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2021 s'élève à 100 549 K€ (107 343 K€ au 31 décembre 2020) et la majeure partie est indéfiniment reportable.

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	325	315
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	(57)	2
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	1 270	1 880
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	2 249	3 586
impôts différés sur provisions non déductibles	4 019	3 472
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(5 424)	(5 338)
impôts différés sur portefeuille clients Acarlar	(581)	(1 115)
impôts différés sur déficits fiscaux	6 725	6 357
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	819	1 372
impôts différés sur autres écarts temporaires	(663)	766
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(3 915)	(4 963)
TOTAL	4 768	6 335

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
SOLDE NET DÉBUT D'EXERCICE	6 335	11 623
Produit / (charge) d'impôts différés	(2 668)	(5 489)
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2 701)	82
Autres	2 295	-
Ecart de conversion	1 507	119
SOLDE NET FIN D'EXERCICE	4 768	6 335

Les impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global concernent principalement l'impact net du change latent sur les comptes courants qualifiés d'investissements nets.

La ligne autres est constituée d'un reclassement d'un impôt généré par des différences fiscales temporaires générant des impôts différés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 27 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La note 39 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

NOTE 28 - COÛTS DES VENTES

	31/12/2021	31/12/2020
Coûts de production des ventes	(382 726)	(332 540)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	(175)	196
Coûts de garantie	(6 428)	(5 832)
TOTAL	(389 329)	(338 176)

NOTE 29 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

	31/12/2021	31/12/2020
Frais administratifs	(40 177)	(39 573)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	256	(1 503)
Frais de direction	(8 400)	(8 748)
TOTAL	(48 531)	(49 824)

NOTE 30 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée frais de développement	5 348	6 559
Amortissement des frais de développement	(3 744)	(2 647)
Crédit impôt recherche	2 479	2 218
Frais de développement engagés	(15 854)	(16 411)
TOTAL	(11 771)	(10 281)

NOTE 31 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

en résultat opérationnel	31/12/2021	31/12/2020
Pertes et gains de change réalisés	(845)	21
Pertes et gains de change latents	1 230	(1 379)
TOTAL	385	(1 358)

en résultat financier	31/12/2021	31/12/2020
Pertes et gains de change réalisés	728	(3 556)
Pertes et gains de change latents	8 336	(11 110)
TOTAL	9 064	(14 666)

TOTAL	9 449	(16 024)
--------------	--------------	-----------------

Les gains et pertes de change liés à des sous-jacents considérés comme des éléments de financement (principalement de nos filiales) sont présentés au sein du résultat financier.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'application de la norme IAS 29 pour les entités argentines (réévaluation des comptes en pesos et conversion du compte de résultat au taux de clôture) a généré un produit de 2,4 M€ dans les gains et pertes de change comptabilisés en résultat financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 32 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	31/12/2021	31/12/2020
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(278 233)	(250 769)
Charges externes	(80 621)	(64 474)
Impôts et taxes	(4 561)	(4 900)
Frais de personnel	(97 170)	(87 145)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(19 515)	(13 570)
Gains et pertes de change	384	(1 358)
Autres charges et produits d'exploitation	43	(5 326)
TOTAL	(479 674)	(427 543)

NOTE 33 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	(69 997)	(65 412)
Charges sociales	(25 418)	(21 702)
Participation et intéressement des salariés	(710)	(26)
Indemnités de départ à la retraite	(1 045)	(5)
TOTAL	(97 170)	(87 145)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

NOTE 34 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2021	31/12/2020
Coûts de réorganisation industrielle	(3 575)	
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(1 343)	(3 513)
Dépréciation sur goodwill		(4 381)
Autres	(708)	764
TOTAL	(5 626)	(7 130)

Sur la période, des coûts ont été comptabilisés en lien avec la réorganisation industrielle mentionnée en Note 22. Ils sont composés d'une provision pour restructuration de (2,2) M€, une provision de (0,9) M€ de mise au rebut d'actifs incorporels et corporels et de (0,5) M€ d'autres charges qui ont été réglées sur l'exercice. Les coûts des litiges sont principalement constitués de : honoraires juridiques pour 0,5 M€, dépréciation d'actif pour 0,8 M€ et 0,7 M€ d'autres charges.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 35 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(2 956)	(2 408)
Coût des transferts d'actifs financiers	(154)	(178)
Intérêts sur contrats de leasing	(914)	(774)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(4 024)	(3 360)
Gains / (pertes) sur déboucllement d'instruments financiers	-	-
Autres	(919)	(1 455)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(919)	(1 455)
TOTAL	(4 943)	(4 815)

NOTE 36 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts exigibles	(5 288)	(7 648)
Impôts différés	(2 668)	361
TOTAL	(7 956)	(7 287)

NOTE 37 - RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE

La différence entre le taux effectif d'imposition de 49,44% (-66,67 % en décembre 2020) et le taux normal en France de 28,41 % s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat comptable consolidé avant impôt	16 094	(15 610)
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX EN VIGUEUR POUR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	4 572	(4 514)
Impact des différences de taux d'imposition	(836)	1 517
Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables	30	(2 233)
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(854)	(737)
Impact des actifs d'impôt non reconnus	1 854	3 737
Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés	5 913	17 153
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(3 821)	(913)
Impacts des éliminations des opérations internes	3 408	(3 259)
Impôt relatif aux exercices précédents	-	264
Autres	(2 310)	(608)
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	7 956	10 407
	49,44%	-66,67%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 38 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

En Euros	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN MILLIERS EUROS	7 934	(26 057)
Nombre total d'actions en circulation	31 371 274	31 371 274
Nombre d'actions propres	1 862 120	1 839 251
NOMBRE D'ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	29 509 154	29 532 023
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	0,27	(0,88)
- dilué	0,27	(0,88)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 39 - INFORMATION SECTORIELLE

39.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Chiffre d'affaires par activité	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Vente d'engins de manutention et de levage *	423 981	85	380 748	87
Locations d'engins de manutention et de levage	17 541	4	12 280	3
Services	55 749	11	45 517	10
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	497 272	100	438 544	100

* Les ventes financées s'élèvent à 67,3 M€ (contre 92 M€ au 31 décembre 2020) et les produits d'intérêts sur ventes financées s'élèvent à 3,3 M€ (contre 2,0 M€ au 31 décembre 2020).

39.2 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

En k€	31/12/2021					31/12/2020				
	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total
ELÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT										
Produits des activités ordinaires	423 981	17 541	55 749		497 272	380 748	12 280	45 517	-	438 544
Résultat Opérationnel Courant	30 772	2 449	7 906	(23 530)	17 598	23 204	2 658	3 388	(18 250)	11 001
ACTIFS SECTORIELS										
Stocks	144 133	-	12 685	-	156 818	120 075	-	14 161	-	134 236
Créances clients*	165 571	5 458	11 848	-	182 877	138 363	3 986	11 826	-	154 175

* Inclut les créances sur opérations de financement

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les notes 40 à 42 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

NOTE 40 - DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Variations des stocks	(19 896)	48 979
Variations des dépréciations des stocks	381	82
Variations des créances clients	(32 468)	13 599
Variation de la dépréciation des créances clients	100	(5 225)
Variations des dettes fournisseurs	44 897	(24 249)
Variations des autres dettes et autres créances	8 265	1 198
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 279	34 384

NOTE 41 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

	31/12/2021	31/12/2020
Variations des créances brutes	7 868	(18 077)
Variations des dépréciations	0	334
VARIATIONS DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	7 868	(17 743)

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit-bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en termes de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

NOTE 42 - COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

	31/12/2021	31/12/2020
Caisses et comptes à vue	32 860	25 740
SICAV monétaires et titres négociables	343	437
TRÉSORERIE DU BILAN	33 203	26 177
Découverts bancaires (voir note 20)	(39 110)	(36 981)
TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	(5 907)	(10 804)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 43 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

43.1 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 57,50 % du capital social au 31 décembre 2021.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2021 et 30 K€ en 2020, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 1 455 K€ en 2021 et 1 225 K€ en 2020 correspondant principalement aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 57 K€ en 2021 à Solem (55 K€ en 2020) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 383 K€ au 31 décembre 2021.

43.2 SOMMES ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 765 K€ en 2021 (766 K€ en 2020) à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé. L'ensemble des rémunérations correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe et variable).

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

NOTE 44 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de rachat*	24	57
Engagements consentis par Haulotte Group SA à GE Capital au profit d'Haulotte US**	0	4 075
Garanties sur financement export***	926	1 473

(*) : Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients.

(**) : Dans le cadre d'accords portant sur le financement de ventes signés au cours de l'exercice 2014, Haulotte Group SA s'est porté garant en cas de défaillance d'Haulotte US Inc., sur première demande et dans la limite de 5 MUSD, au profit de différentes sociétés du Groupe GE (General Electric Capital Corporation US, GE Commercial Distribution Finance Corporation US, GE Canada Equipment Financing G.P.). Cet engagement a pris fin le 19 Décembre 2021.

(***) : Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux Banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le Groupe donne alors une contre- garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 45 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2021	31/12/2020
Effectif moyen de l'exercice	1 819	1 804

NOTE 46 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros HT	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		BM&A	
Certification des comptes	182 861	94%	96 844	100%
Services autres que la certification des comptes	12 500	6%	-	0%
TOTAL	195 361	100%	96 844	100%

Les services autres que la certification des comptes concerne l'émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

NOTE 47 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au regard des événements géopolitiques récents en Ukraine et en Russie, le groupe Haulotte estime que son exposition économique dans cette région est limitée, puisque le niveau de chiffre d'affaires réalisé par l'entité locale implantée en Russie représente environ 5 % du chiffre d'affaires du groupe. Aucune filiale du groupe n'est implantée en Ukraine et les ventes réalisées dans ce pays sont négligeables. Par ailleurs, dans cette période de forte demande, où le carnet de commandes atteint un niveau historique, le groupe est en mesure de compenser l'impact d'une éventuelle baisse d'activité dans cette zone.

Les événements cités ci-dessus, ainsi que la situation sanitaire en Chine, où un rebond de l'épidémie de la Covid-19 a été important, ont eu des effets défavorables sur l'inflation sur les prix des matières premières, des composants, de l'énergie et des transports. Dans ce contexte incertain, les effets sur les opérations et les finances du groupe liés à ces impacts et à la durée du conflit en Ukraine sont en cours d'analyse. Le groupe confirme, par la mise en œuvre des moyens nécessaires, sa capacité à répondre à ces enjeux.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi, CS 30259
69287 Lyon Cedex 02

BM&A

11 rue de Laborde,
75008 Paris

A l'assemblée générale de la société Haulotte Group SA

Rue Emile Zola

42420 Lorette

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haulotte group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Risque identifié

Le Groupe opère auprès d'une clientèle diversifiée dont la situation financière peut être impactée par la cyclicité des marchés et de données géopolitiques pouvant limiter leur liquidité à court terme. Ces éléments sont susceptibles de remettre en cause le respect des échéanciers contractuels de règlement.

Au 31 décembre 2021, les créances clients et comptes rattachés (y compris les créances sur opérations de financement) représentent une valeur brute de 198 654 milliers d'euros et une valeur nette de 182 877 milliers d'euros.

Comme énoncé dans les notes 4.7, 5 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés, l'appréciation du risque client et par conséquent l'évaluation d'une éventuelle dépréciation reposent sur l'analyse conjointe d'une part, de la situation financière individuelle du client, appréhendée notamment au regard de l'historique des relations et des perspectives du marché dans lequel il opère et, d'autre part, de la probabilité de récupération par le Groupe des actifs sous-jacents en cas de défaillance.

Compte tenu du caractère significatif des créances dont l'échéance peut varier selon les types de financement et des jugements et hypothèses pris en compte par la Direction pour l'évaluation des dépréciations des créances clients et comptes rattachés, nous avons considéré que l'évaluation du risque de crédit client constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne concernant l'évaluation du risque de crédit client mises en place par la Direction ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues pour l'évaluation des risques de crédit clients y compris le caractère plausible de reprise des machines le cas échéant ;
- Vérifier les données de base servant à l'évaluation des provisions des créances clients en cas d'horizon de recouvrement supérieur à un an.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Evaluation du goodwill des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) « Amérique du Nord » et « Acarlar »

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élèvent à 13 006 milliers d'euros, dont respectivement 17 596 milliers d'euros en valeur brute et 4 349 milliers d'euros en valeur nette affectés à l'UGT Amérique du Nord et 8 521 milliers d'euros affectés à l'UGT « Acarlar ». Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 4.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les valeurs recouvrables des UGT « Amérique du Nord » et « Acarlar » sont déterminées par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus sur une période de 5 ans du groupe d'actifs composant les deux UGT sus mentionnées. Les données prévisionnelles comportent des hypothèses de volumes, de prix de vente, de coûts de production, l'utilisation d'un taux de croissance à long terme et d'un taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de notre audit parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des hypothèses retenues.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation par le Groupe.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur nette comptable des UGT avec les comptes consolidés ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des projections de flux de trésorerie ;
- Procéder au rapprochement des données prévisionnelles avec le budget approuvé par la Direction ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses opérationnelles retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché dans le contexte de pandémie de covid-19 notamment ;
- Revoir le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec les données de marché disponibles ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 8 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

APPRÉCIATION DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Risque identifié

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme mentionné dans la note 2 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes consolidés, la forte reprise de l'activité combinée aux difficultés d'approvisionnement ont amené Haulotte Group SA à ne pas respecter les ratios bancaires prévus par le contrat de crédit syndiqué au 31 décembre 2021. Le Groupe a obtenu de l'ensemble des prêteurs du crédit syndiqué un waiver concernant le respect de ces ratios bancaires pour les échéances de décembre 2021 et juin 2022.

L'endettement financier net au 31 décembre 2021 s'élève à 167,6 millions d'euros, incluant 33,2 millions d'euros de trésorerie disponible, les dettes financières et lignes de trésorerie disponibles telles que décrites dans la note 18 « Trésorerie et équivalent trésorerie » et la note 20 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe des comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Compte tenu :

- de la structure d'endettement du Groupe et de son horizon de remboursement,
- de la situation de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2021 et de sa liquidité disponible,
- des hypothèses retenues par la direction en matière de perspectives d'activité et des projections de flux de trésorerie correspondants,

la Direction du Groupe estime avoir le niveau de trésorerie suffisant pour assurer la continuité de ses activités.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu des conditions attachées à l'endettement du Groupe, des estimations et des jugements importants de la direction concernant les perspectives d'activité et de flux de trésorerie correspondantes.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité du Groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes.

Nos travaux ont notamment consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement.

Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers business plans réalisés sous le contrôle de la direction et approuvés par le comité exécutif.

Nous avons également apprécié leur caractère raisonnable par rapport aux réalisations passées et aux premières réalisations du début d'exercice 2022 en lien avec le contexte économique et financier du secteur de la fabrication de matériel de levage et de manutention, avec une appréciation particulière des actions menées et engagées par la direction pour répondre aux enjeux liés à la crise sanitaire COVID-19 et au conflit en Ukraine.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations figurant en annexe des comptes consolidés relatives :

- aux éléments décrits dans la note 2.3 « Contrat de crédit syndiqué » et dans la note 47 « Événements postérieurs à la clôture ».
- au risque de liquidité mentionné dans la note 3.2.2 « Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group » et dans le paragraphe de la note 5 « Gestion des risques financiers »,
- à la description des dettes financières, des lignes de crédit et covenants de la note 20 « Emprunts & dettes financières ».

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion[1] du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 25 mai 2021 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet BM&A était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la vingt-quatrième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Matthieu Moussy

Pascal Rhoumy

COMPTES
SOCIAUX
2021

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Logiciels, Brevets		18 663	15 255	3 408	4 799
Fonds de commerce		168		168	168
Autres immobilisations incorporelles		1 458		1 458	1 156
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		882		882	882
Constructions		18 382	13 712	4 671	4 578
Installations techniques, matériels et outill.		26 871	22 314	4 557	5 042
Autres immobilisations corporelles		7 084	5 546	1 538	1 984
Immobilisations en cours		998		998	2 149
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2				
Participations	4.4	66 601	17 704	48 896	58 446
Créances rattachées à des participations	4.4	126 002	27 658	98 344	73 395
Autres titres immobilisés	4.3	14 232	5 226	9 006	10 622
Autres Immobilisations financières		3 452	1 112	2 340	1 617
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		284 795	108 528	176 267	164 840
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières		38 023	1 160	36 863	19 484
En cours de biens		3 628		3 628	552
Produits finis		12 230	505	11 725	15 325
Marchandises		8 871	1 241	7 630	8 553
Avances et acomptes versés		710		710	703
CREANCES					
Créances clients	6	129 019	41 168	87 851	72 448
Autres créances	7	55 064	4 549	50 515	63 106
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		343		343	437
Disponibilités		9 262		9 262	8 050
COMPTES DE REGULARISATION	8				
Charges constatées d'avance	8	1 362		1 362	1 113
TOTAL ACTIFS COURT TERME		258 512	48 623	209 889	189 772
Ecarts de conversion actifs	8	1 537		1 537	6 733
TOTAL ACTIF		544 844	157 150	387 693	361 345

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	10	4 078	4 078
Primes d'émission		71 902	71 902
Réserve légale		448	448
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(29 861)	1 437
RESULTAT		(23 874)	(31 298)
Subventions d'investissement		1	3
Provisions réglementées	2.2	852	936
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	23 546	47 506
Provisions pour risques		7 279	13 409
Provisions pour charges		4 674	5 887
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	11 954	19 296
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	13.1	150 697	135 713
Acomptes reçus		405	134
Dettes fournisseurs		56 534	31 493
Dettes fiscales et sociales		7 730	4 897
Dettes sur Immobilisations		-	6 953
Autres dettes		122 140	107 590
COMPTES DE REGULARISATION	8	-	-
Produits constatés d'avance	8	2 541	1 704
TOTAL DETTES		340 047	288 484
Ecart de conversion passifs	8	12 146	6 058
TOTAL PASSIF		387 693	361 345

(1) Dont à moins d'un an : 41 657K€

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	15	210 616	186 552
Production stockée		(582)	(27 095)
Production immobilisée		948	1 270
Subvention d'exploitation		304	14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		6 941	7 584
Autres produits	18	10 597	13 671
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		228 823	181 996
Achats de marchandises		18 189	16 232
Variation de stocks de marchandises		654	3
Achats de matières premières		143 399	85 696
Variation de stocks de matières premières		(18 069)	1 628
Autres achats et charges externes		45 994	37 233
Impôts et taxes		2 397	3 011
Salaires		29 533	28 539
Charges sociales		12 815	12 257
Dotations aux amortissements des immobilisations	4	5 437	5 147
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 - 6	7 926	2 945
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	436	1 817
Autres charges	18	2 301	5 222
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		251 013	199 731
RESULTAT D'EXPLOITATION		(22 190)	(17 735)
Produits financiers de participations		10 463	
Intérêts et produits financiers similaires		4 646	4 071
Reprises de provisions financières		9 213	4 491
Différences positives de change		7 145	2 023
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		31 467	10 586
Dotations aux amortissements et provisions financières		23 833	17 315
Intérêts et charges financières		8 209	4 120
Différences négatives de change		4 795	4 125
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2	1
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		36 839	25 561
RESULTAT FINANCIER	19.1	(5 373)	(14 975)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(27 563)	(32 710)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		309	381
Produits exceptionnels sur opérations en capital		262	34
Reprises sur provisions		3 695	1 388
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 266	1 804
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 614	1 469
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		136	907
Dotations exceptionnelles aux provisions		2 649	1 146
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 398	3 522
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19.2	(132)	(1 718)
Impôt sur les sociétés	20	(3 821)	(3 131)
RESULTAT NET		(23 874)	(31 298)

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF	2
BILAN - PASSIF	3
COMPTE DE RÉSULTAT	4
NOTE 1 - FAITS CARACTERISTIQUES	6
NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	7
2.1 Immobilisations incorporelles	7
2.2 Immobilisations corporelles	7
2.3 Immobilisations financières	8
2.4 Stocks et en-cours	9
2.5 Créances et dettes	9
2.6 Conversion des opérations en devises	9
2.7 Valeurs mobilières de placement	10
2.8 Provisions	10
2.9 Résultat d'exploitation	11
2.10 Résultat financier	11
2.11 Résultat exceptionnel	11
NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	11
NOTE 4 - IMMOBILISATIONS	12
4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	12
4.2 Immobilisations financières	13
4.3 Mouvements sur actions propres	14
4.4 Liste des filiales et participations	15
NOTE 5 - STOCKS	16
NOTE 6 - CREANCES CLIENTS	17
NOTE 7 - ECHEANCE DES CREANCES	17
NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION	17
NOTE 9 - CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR	18
9.1 Charges à payer	18
9.2 Produits à recevoir	18
NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES	18
NOTE 11 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES	19
NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19
NOTE 13 - EMPRUNTS	21
13.1 Emprunts auprès des établissements de crédit	21
13.2 Echancier des emprunts et dettes financières diverses	21
NOTE 14 - ECHEANCE DES DETTES	22
NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES	22
NOTE 16 - TRANSFERTS DE CHARGES	22
NOTE 17 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	22
NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	23
NOTE 19 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	23
19.1 Résultat financier	23
19.2 Résultat exceptionnel	24
NOTE 20 - REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	24
NOTE 21 - SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	25
NOTE 22 - INTEGRATION FISCALE	25
NOTE 23 - SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS	25
NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	26
24.1 Engagements liés au crédit-bail	26
24.2 Autres engagements donnés	26
NOTE 25 - ENGAGEMENTS REÇUS	27
NOTE 26 - EFFECTIF MOYEN	28
NOTE 27 - EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE	28

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 - FAITS CARACTERISTIQUES

Un marché mondial de la nacelle en forte reprise

Sur l'exercice 2021, le marché mondial de la nacelle est en forte reprise. Le Groupe a bénéficié de la reprise de ce marché lui permettant d'afficher une croissance de ses ventes de 13% sur l'année 2021 et un niveau de carnet de commandes historique.

Difficultés d'approvisionnement et hausse du prix des composants

La soudaineté de la reprise constatée depuis le début de l'année, dans l'ensemble des secteurs d'activité, a généré des difficultés à se procurer des composants et des tensions sur la chaîne logistique qui ont engendré une forte hausse du prix des composants sur le dernier trimestre.

Ces différents éléments ont eu pour effet un allongement des délais de livraisons des machines sur l'année 2021.

Contrat de crédit syndiqué

Au 22 Décembre 2021, afin de lui permettre de garder toute la flexibilité nécessaire au pilotage de son activité dans un moment de forte reprise, Haulotte a soumis à l'ensemble des prêteurs du Crédit Syndiqué une demande de waiver concernant le non-respect de ses ratios bancaires pour les périodes de Décembre 2021 et Juin 2022, acceptée à l'unanimité en date du 15 Février 2022. Cette demande de waiver obtenue après la date de clôture annuelle, a entraîné une présentation du crédit syndiqué en dette court terme au 31 décembre 2021.

Les prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité, au regard des lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2021 et des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2022.

Au 30 Juin 2021, tel que le prévoyait le contrat signé le 17 Juillet 2019, une demande de prorogation d'une année supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des prêteurs, portant ainsi l'échéance du contrat au 17 Juillet 2026.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et au règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices comptables,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement. S'il s'avère que sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur d'origine, une dépréciation est constatée le cas échéant. Dans le cadre du règlement ANC 2015-06, il a été estimé que ce fonds de commerce avait une durée de vie indéfinie.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

• Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables. Il s'agit essentiellement des amortissements sur les valeurs résiduelles des nacelles immobilisées.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

• Titres de participation

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Il inclut les coûts d'acquisition des titres tels que droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans.

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et aux perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

L'essentiel des titres de participation sont évalués par rapport à la quote-part de situation nette détenue, cette approche ne fait pas appel à des hypothèses estimatives sensibles. Concernant Acarlar, les titres de participation ont été évalués selon la méthode des multiples.

• Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont relatives aux créances en comptes courants long terme et aux prêts consentis aux filiales.

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les comptes courants long terme et les prêts consentis à nos filiales en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants long terme font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

• **Autres créances**

Les comptes courants court terme en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels pertes et gains de change sont comptabilisés en résultat de change.

La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

• **Actions propres**

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

2.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

Les stocks de composants et de pièces de rechanges sont dépréciés en fonction de l'antériorité de leur dernière entrée en stock et de leur taux de rotation

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en compte courant faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

Conformément à la réglementation ANC n° 2015-05 du 02 juillet 2015 applicable au 01 janvier 2017, les dotations et reprises de provisions pour perte de change sont enregistrées dans les comptes d'exploitations pour les créances et dettes commerciales et dans le résultat financier pour les opérations de nature financières.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 PROVISIONS

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges (Note 12) ou aux passifs éventuels.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

• **Provision pour garantie**

Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement de 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifique

• **Litiges**

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés correspondant à une sortie de ressources sans contrepartie.

• **Engagements de retraite**

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Haulotte a appliqué à compter du 1er janvier 2021 la nouvelle méthode relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite selon la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée le 5 novembre 2021 qui fait suite à une décision de l'IFRS IC d'avril 2021.

Haulotte a donc décidé de changer la modalité de répartition des droits à prestations et de ne plus les étaler à partir de la date de prise de service du membre du personnel mais à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

Ce changement de méthode comptable est assimilé à un changement de réglementation comptable.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

2.9 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

• *Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe,
- les ventes directes auprès de certains clients,
- les ventes de pièces détachées,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

• *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.10 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change (sauf ceux relatifs aux créances et dettes commerciales), les produits et charges d'intérêts sur compte courant, les dividendes, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.11 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Au regard des événements géopolitiques récents en Ukraine et en Russie, le groupe Haulotte estime que son exposition économique dans cette région est limitée, puisque le niveau de chiffre d'affaires réalisé par l'entité locale implantée en Russie représente environ 5 % du chiffre d'affaires du groupe. Aucune filiale du groupe n'est implantée en Ukraine et les ventes réalisées dans ce pays sont négligeables. Par ailleurs, dans cette période de forte demande, où le carnet de commandes atteint un niveau historique, le Groupe est en mesure de compenser l'impact d'une éventuelle baisse d'activité dans cette zone.

Les événements cités ci-dessus, ainsi que la situation sanitaire en Chine, où un rebond de l'épidémie de la Covid-19 a été important, ont eu des effets défavorables sur l'inflation sur les prix des matières premières, des composants, de l'énergie et des transports. Dans ce contexte incertain, les effets sur les opérations et les finances du groupe liés à ces impacts et à la durée du conflit en Ukraine sont en cours d'analyse. Le groupe confirme, par la mise en œuvre des moyens nécessaires, sa capacité à répondre à ces enjeux.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Valeurs brutes

En K€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Immobilisations incorporelles (1)	17 909	921		18 830
Immobilisations incorporelles en cours	1 156	1 034	733	1 458
	-			-
Terrains	882			882
Constructions	2 848			2 848
Installations générales	14 660	874	-	15 534
Matériels et outillages	25 498	1 456	82	26 872
Autres immobilisations corporelles	6 993	91	-	7 084
Immobilisations corporelles en cours	2 149	929	2 080	998
TOTAL	72 096	5 306	2 896	74 506

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels. Elles incluent également un fonds de commerce pour 168 K€. Le fonds commercial a été constitué lors de l'apport de l'activité d'Haulotte S.A. en 1995. Il ne donne lieu ni à amortissement ni à dépréciation.

Amortissements

En K€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	12 943	2 312		15 255
Constructions	1 369			1 369
Installations générales	11 561	782		12 343
Matériels et outillages	20 456	1 941	82	22 314
Autres immobilisations corporelles	5 010	537		5 546
TOTAL	51 338	5 572	82	56 828

Sont inclus dans les augmentations, 134K€ d'amortissements exceptionnels.

Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2021 à 13 877 K€.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute :

En K€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participation ⁽¹⁾	64 155	2 446	-	66 601
Créances rattachées à participation ⁽²⁾	98 537	27 465	-	126 002
Actions propres ⁽³⁾	13 889	1 125	782	14 232
Autres immobilisations financières	4 274	837	1 659	3 452
TOTAL VALEURS BRUTES	180 855	31 873	2 441	210 288

(1) La hausse des titres de participation s'explique par l'acquisition complémentaire de titres de notre filiale H.Argentine suite à une augmentation de capital.

(2) La hausse concerne essentiellement l'octroi d'un nouveau prêt à notre filiale H.Changzou H.Changzou.

(3) Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 862 120 (Voir §4.3)

En K€	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Dépréciations Titres de participation ⁽⁴⁾	5 708	12 446	450	17 704
Dépréciations Créances rattachées à part. ⁽⁵⁾	25 143	7 967	5 451	27 659
Dépréciations Actions propres (Note 4.3)	3 267	1 959	-	5 226
Dépréciations Autres immob. Financières.	2 657	86	1 630	1 112
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	36 775	22 457	7 531	51 701

TOTAL VALEURS NETTES **144 080** **158 586**

(4) Haulotte Group a comptabilisé des dotations complémentaires sur les titres de ses filiales Acarlal (10 M€) et H.Argentine (2,4 M€)

(5) L'augmentation des provisions de créances rattachées à des participations s'explique principalement par une dotation complémentaire sur Haulotte US. La diminution s'explique par le changement bilanciel de présentation de la provision des comptes courants CT et LT

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.3 MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

Type	En €	2021	2020
Liquidité	Nombre de titres achetés	184 774	175 460
	Valeur des titres achetés	1 124 857	811 308
	Prix unitaire moyen	6,09	4,62
	Nombre de titres vendus	161 905	189 851
	Valeur de titres vendus origine	781 645	1 134 205
	Prix de vente des titres vendus	1 012 142	899 384
	Plus ou moins value	230 496	(234 822)
	Nombre de titres annulés		
	Nombre de titres au 31/12	163 715	140 846
	Valeur d'origine des titres au 31/12	1 048 737	705 525
Mandat	Nombre de titres achetés		
	Valeur des titres achetés		
	Prix unitaire moyen		
	Nombre de titres vendus		
	Nombre de titres annulés		
	Nombre de titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
	Valeur d'origine des titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
Global	Nombre de titres au 31/12	1 862 120	1 839 251
	Valeur d'origine titres au 31/12	14 232 288	13 889 077
	Provision sur titres d'auto contrôle au 31/12*	(5 225 918)	(3 266 984)
	Cours de clôture des titres au 31/12	4,8	6,07

* Sur la base du cours moyen du dernier mois

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

4.4 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entreprises	Capital	Taux de détention	Réserves et report à nouveau	Valeur brute des Titres	Avances et Prêts	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres ⁽¹⁾			Valeur nette des Titres			Résultat
En K€							
Haulotte France Sarl	1 046	99,99%	4 472	3 804	(16 105)	10 463	72 450
69 St Priest - France	8 932			3 804			3 394
Telescopelle SAS	37	100,00%	1 017	37	(1 058)		116
L'Horme - France	1 123			37			69
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	32 376	100,00%	17 437	26 300	34 361		42 017
Chine	50 968			26 300			1 090
Haulotte Argentina SA	115	100,00%	(1 187)	5 531	462		8 826
Argentine	(588)						484
Haulotte Arges SRL	789	100,00%	67 474	1 100	(26 204)		88 229
Roumanie	72 517			1 100			4 278
Haulotte Australia Pty Ltd	0	100,00%	1 621	0	28 607		46 669
Australie	1 405			0			(214)
Haulotte Canada	0	100,00%		0	9		
Canada				0			
Haulotte Do Brazil Ltda	80	99,98%	(26 974)	201	1 974		10 132
Brésil	(29 155)						(2 236)
Haulotte Digital Support Center	0	95,00%	(505)	0	1 301		(9)
Roumanie	(600)			0			(95)
Haulotte Hubarbeitsbunnen GmbH	30	100,00%	23 109	30	(26 085)		40 292
Allemagne	25 355			30			2 216
Haulotte Iberica SL	310	98,71%	14 416	3	(13 763)		30 532
Espagne	17 621			3			2 895
Haulotte India	60	99,99%	167	62			8
Inde	260			62			33
Haulotte Japon	40	100,00%	(14)	46			0
Japon	55			46			27
Haulotte Italia Srl	100	99,00%	13 769	10	(10 796)		33 561
Italie	16 063			10			2 195
Haulotte Mexico SA de CV	866	99,99%	(1 285)	1 113	3 510		5 882
Mexique	(173)						237
Haulotte Middle East FZE		100,00%	935	199	5 521		2 994
Emirats Arabes	1 089			199			(82)
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	896	20	(473)		24 003
Pays-Bas	2 084			20			1 167
Haulotte Polska SP Z.O.O.	87	100,00%	2 068	105	(2 775)		10 973
Pologne	2 895			105			745
Haulotte Scandinavia AB	10	100,00%	18 036	11	(18 574)		14 620
Suède	19 236			11			1 203
Haulotte Singapore Ltd.	-	100%	4 286	0	(1 904)		11 248
Singapour	4 294			0			8

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Entreprises	Capital	Taux de	Réserves	Valeur brute	Avances	Dividendes	Chiffre
Siège social	Capitaux	détention	et report	des Titres	et Prêts	encaissés	d'affaires
En K€	propres ⁽¹⁾		à nouveau	Valeur nette			Résultat
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	-	100%	(7 912)	550	-		16 268
Chine	(10 278)			-			(2 974)
Haulotte UK Ltd	1	100%	(1 402)	2	5 891		16 530
Angleterre	(327)			-			1 049
Haulotte US Inc	3	100%	(57 862)	3	77 289		72 949
Etats Unis	(27 158)			-			(2 727)
Haulotte Vostok	34	100%	3 563	80	-		31 608
Russie	5 365			80			1 729
Horizon High Reach Limited	675	100%	6 055	5 065	-		5 687
Argentine	7 592			5 065			861
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	100	91%	621	300	1 364		-
Espagne	686			-			(35)
Haulotte Chile	0	100%	523	0	-		3 767
Chili	645			0			131
Horizon High Reach Chile SPA	0	100%	(2 077)	5	-		2 382
Chili	(3 441)			-			(1 468)
Acarlar	244	100%	1 411	22 024	-		6 329
Turquie	2 574			12 024			1 339

⁽¹⁾ Y compris Capital et Résultat

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffre d'Affaires et le Résultat qui sont convertis au taux moyen.

Le montant des cautions et avals sont présentées dans les note 24 et 25.

NOTE 5 - STOCKS

En K€	Stocks au 31/12/2021			Stocks au 31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	38 023	(1 160)	36 863	19 954	(470)	19 484
En-cours	3 628	-	3 628	552	-	552
Produits finis	12 230	(505)	11 725	15 888	(562)	15 325
Marchandises	8 871	(1 241)	7 630	9 525	(971)	8 553
TOTAL	62 751	(2 905)	59 846	45 919	(2 004)	43 915

La hausse des stocks porte essentiellement sur les composants.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 6 - CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	129 019	110 097
dont créances groupe	123 679	106 006
Dépréciation	(41 168)	(37 650)
dont dépréciation créances groupe	(40 043)	(36 536)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	87 851	72 448

La hausse de la dépréciation porte essentiellement sur les créances vis-à-vis de nos filiales Horizon Chile, Haulotte Brésil, Haulotte Shanghai et Haulotte Argentine.

NOTE 7 - ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	126 002	41 039	-	84 963
Créances clients	129 019	127 861	-	1 158
Autres créances	55 064	52 438	2 626	-

Les autres créances comportent essentiellement des comptes courants à court terme, des créances d'impôts sur les sociétés et de TVA.

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION

En K€	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 362	1 113
Charges d'exploitation	1 362	1 113
Charges financières	-	-
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 541	1 704
ECARTS DE CONVERSION ACTIFS	1 537	6 733
Sur les créances	1 415	6 721
Sur les dettes	122	12
ECARTS DE CONVERSION PASSIFS	12 146	6 058
Sur les créances	12 131	5 873
Sur les dettes	15	185

Les principales charges constatées d'avance concernent essentiellement des prestations informatiques.

Les produits constatés d'avance concernent des machines et des pièces de rechange.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 9 - CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR

9.1 CHARGES À PAYER

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	251	175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 084	15 877
Dettes fiscales et sociales	3 248	2 807
Autres dettes	436	353
TOTAL	33 019	19 212

Les autres dettes comportent essentiellement des avoirs à établir sur des pièces de rechange et machines.

9.2 PRODUITS À RECEVOIR

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	2 688	2 456
Autres créances	387	1 791
Intérêts courus à recevoir	- 0	5
TOTAL	3 075	4 252

Les autres créances comportent des avoirs à recevoir de divers fournisseurs.

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

Composition du capital

En €	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Nombre de titres	31 371 274			31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13			0,13
Capital social en euros	4 078 265			4 078 265

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2020	47 506
Dividendes distribués	0
Variations des provisions réglementées	(84)
Résultat de l'exercice	(23 874)
Subvention d'investissement	(2)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	23 546

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 11 - IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine – France	S.A.S	477	57,50

Les comptes consolidés sont disponibles au siège de la société Solem.

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En K€	31/12/2020	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2021
Provision pour garantie	2 670	192	554	128	2 180
Provision pour perte de change	5 929	1 293	-	5 929	1 293
Provision pour perte de change sur créances et dettes commerciales	804	243	-	804	243
Provision pour retraite médailles et autres coûts salariaux *	5 887	-	26	1 186	4 674
Autres provisions pour risques et charges**	4 006	2 514	1 035	1 923	3 562
TOTAL	19 297	4 243	1 615	9 971	11 954
* Dont Provision pour attribution gratuite d'actions	631	-		631	-
** Dont Provision pour situation nette des filiales	2 709	-		1 898	812
		Dotations	Reprises		
Résultat d'exploitation		436	2 699		
Résultat financier		1 293	5 929		
Résultat exceptionnel		2 514	2 958		
TOTAL		4 243	11 586		

* Suite à un changement de méthode de la provision IDR, le montant d'ouverture a été minoré pour 1029 k€ et a engendré une reprise sur l'exercice de 576K€

Suite à la non-atteinte des objectifs fixés, le plan d'attribution d'actions gratuites du 13 mars 2018 a été intégralement repris sur l'exercice.

** Au cours de l'exercice, une provision a été comptabilisée dans le cadre de la réorganisation industrielle d'un site de production français sur lequel a été mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi.

La reprise des autres provisions concerne essentiellement nos filiales H.Bresil, Levonor ainsi qu'un client défaillant.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- une table de mortalité INSEE 15-17 (En 2020 : INSEE 14-16),
- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique,
- un taux d'actualisation de 1 % (En 2020 : 0.39 %),
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers,
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers.

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2021, la provision se compose comme suit :

- 4 363 K€ de provisions d'indemnités de départ à la retraite,
- 311 K€ de provisions pour médailles du travail.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 13 - EMPRUNTS

13.1 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En K€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Crédit syndiqué	70 000	79 000	77 000	72 000
Autres emprunts	34 978	20 000	8 894	46 084
Découverts sur crédit syndiqué	24 610	4 441	-	29 051
Autres découverts	5 950	583	3 222	3 311
Intérêts courus	175	76	-	251
TOTAL	135 713	104 100	89 116	150 697

• Crédit syndiqué :

Au 22 Décembre 2021, afin de lui permettre de garder toute la flexibilité nécessaire au pilotage de son activité dans un moment de forte reprise, Haulotte a soumis à l'ensemble des prêteurs du Crédit Syndiqué une demande de waiver concernant le non-respect de ses ratios bancaires pour les périodes de Décembre 2021 et Juin 2022, acceptée à l'unanimité en date du 15 Février 2022. Cette demande de waiver obtenue après la date de clôture annuelle, a entraîné une présentation du crédit syndiqué en dette court terme au 31 décembre 2021.

Les prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois ne remettent pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité, au regard des lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2021 et des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2022.

Au 30 Juin 2021, tel que le prévoyait le contrat signé le 17 Juillet 2019, une demande de prorogation d'une année supplémentaire a été acceptée à l'unanimité des prêteurs, portant ainsi l'échéance du contrat au 17 Juillet 2026.

En K€	31/12/2020	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne refinancement	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	En cours au 31 décembre 2021	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2021
Revolving	70 000	-	2 000	-	72 000	18 000
TOTAL HORS DÉCOUVERT	70 000	-	2 000	-	72 000	18 000
Découvert	24 610			4 441	29 051	10 949
Intérêts courus	125			19	144	
TOTAL	94 735	-	2 000	4 460	101 195	28 949

• Autres Emprunts

Haulotte Group a souscrit en 2021 de nouvelles lignes de financement (hors crédit syndiqué) pour 20M€ dont les durées d'amortissement vont de 7 à 10 ans.

13.2 ECHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

Les emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2021 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	150 697	113 657	27 135	9 904
Dont Emprunts Crédit syndiqué	72 000	72 000		-
Dont Autres emprunts	46 084	9 045	27 135	9 904
Dont Découverts Crédit syndiqué	29 051	29 051		-
Dont Autres découverts	3 311	3 311		
Dont Intérêts courus	251	251		

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 14 - ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2021 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	56 534	56 534		
Dettes fiscales et sociales	7 730	7 730		
Dettes sur immobilisations	- 0			
Autres dettes	122 140	122 140		
Dont comptes courants		121 689		

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	44 945	153 084	198 028
Vente de services	2 014	10 573	12 587
TOTAL	46 958	163 657	210 616

NOTE 16 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/2021	31/12/2020
Transfert de charges notes débits	117	410
Transfert de charges liés à des remboursements d'assurance	113	153
Transfert de charges liés à des remboursements de charges sociales sur années antérieures	62	
Transfert de charges liés à des reclassements de charges d'exploitation en exceptionnel	445	
TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	737	562

	31/12/2021	31/12/2020
Transfert de charges liés à des litiges fournisseurs	-	150
Transfert de charges liés à des remboursement d'assurances	652	34
Transfert de charges liés à des cession d'immobilisations en cours	-	3
TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNEL	652	187

NOTE 17 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits - gains de change sur opérations commerciales	975	633
Autres produits	9 622	13 038
TOTAL DES PRODUITS	10 597	13 671
Autres charges - pertes de change sur opérations commerciales	862	707
Autres charges	1 440	4 515
TOTAL DES CHARGES	2 301	5 222
TOTAL	8 295	8 448

Les autres produits sont principalement composés des redevances de brevets, de technologies et marques facturés à nos usines étrangères.

Les autres charges sont principalement des redevances de logiciels auprès de nos fournisseurs.

NOTE 19 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

19.1 RÉSULTAT FINANCIER

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Provisions des titres et créances rattachées à des participations	(18 840)	(10 114)
Provisions des autres prêts	1 544	245
Dividendes reçus	10 463	-
Intérêts de comptes courants	774	1 863
Intérêts d'emprunts, découverts et commissions sur prêt	(4 269)	(1 954)
Résultat de change : gains, pertes, variation de provisions	6 985	(6 513)
Le détail par devises est le suivant :		
USD	5 963	
GBP	187	
AUD	454	
Autres	381	
	6 985	
Provisions des actions propres*	(1 959)	1 452
Produit des valeurs mobilières de placement	(2)	(1)
Perte sur Créances rattachées a participation	-	-
Intérêts de retard et escomptes	(68)	43
Frais et produits financiers sur Swap	-	4
TOTAL	(5 373)	(14 975)

* Voir § 4.3

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

19.2 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	Charges	Produits	Charges	Produits
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
Amendes et pénalités	24	-	23	-
Provision pour contentieux ⁽¹⁾	2 514	2 958	1 143	486
Autres charges/produits exceptionnels ⁽²⁾	1 589	309	1 445	381
Résultat de cession des immo. corporelles	119	-	640	-
Résultat de cession des immobilisations financières	-	-	-	-
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement et actions propres	17	247	267	32
Amortissements exceptionnels	134	14	-	2
Amortissements dérogatoires	1	85	4	715
Transferts de charges	-	652	-	187
TOTAL	4 398	4 266	3 522	1 804

(1) La diminution de la dotation est majoritairement liée à une reprise de provision pour risque et charge sur les situations nettes négatives de nos filiales H.Bresil et Levanor et d'une reprise de provision liée à un appel en garantie bancaire sur un client.

(2) Les charges exceptionnelles sont essentiellement liées à un appel en garantie bancaire sur un client et à une provision comptabilisée dans le cadre de la réorganisation industrielle d'un site de production français sur lequel a été mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi.

NOTE 20 - REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	Résultat avant IS	IS	Résultat après IS
Résultat courant	(27 563)	3 821	(23 742)
Résultat exceptionnel	(132)	-	(132)
TOTAL	(27 695)	3 821	(23 874)

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

Le produit d'impôt qui a été rattaché au résultat courant provient majoritairement du Crédit d'Impôt Recherche.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 21 - SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
Charges comptabilisées non déductibles fiscalement		
Participation des salariés		
Organic	298	82
Dépréciation des stocks	2 413	664
Dépréciation des créances clients	1 125	310
Provision pour retraite	4 363	1 200
Produits latents taxés et non constatés en résultat	12 146	3 340
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	20 346	5 595

Haulotte Group SA en tant que tête d'intégration fiscale dispose de déficits reportables pour 109 237 K€ :

- 28 851 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2011,
- 24 549 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2012,
- 1 792 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2013,
- (6 170) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2014,
- (3 654) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2015,
- (363) K€ utilisés au titre du résultat d'ensemble 2016,
- 1 978 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2017,
- 2 020 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2018,
- 2 520 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2019.
- 44 019 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2020.
- 13 694 K€ acquis au titre du résultat d'ensemble 2021.

NOTE 22 - INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2021 les sociétés Haulotte France, Télescopelle et Haulotte Services.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 23 - SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 760 K€ à la charge de la société pour l'exercice écoulé, contre 766 K€ en 2020.

Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote-part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 24 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

24.1 ENGAGEMENTS LIÉS AU CRÉDIT-BAIL

Poste du bilan (K€)	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾		Valeur nette
		exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles	15 701	556	789	14 912
TOTAL	15 701	556	789	14 912

⁽¹⁾ Prix de revient.

⁽²⁾ Dotations qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

Poste du bilan (K€)	redevances payées		redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
	exercice	cumulées	jusqu'à un an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Autres immobilisations corporelles	1 441	2 051	1 434	5 674	8 135	15 242	1
TOTAL	1 441	2 051	1 434	5 674	8 135	15 242	1

⁽¹⁾ Selon contrat.

24.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Garanties données aux organismes financiers sur des solutions de financement clients :

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement soit une vente à crédit, soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

- Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers,
- Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques,
- Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée,
- Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
- de 1 an	8 484	10 302
+ de 1 an	18 204	18 830
TOTAL	26 688	29 132

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Dont 24 K€ donnés à Haulotte France.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
- de 1 an	17	24
de 1 an à 5 ans	8	33
5 ans et plus	-	-
TOTAL	24	57

Garanties données sur financement export (part non assurée)

Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le groupe donne alors une contre-garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert. A fin décembre 2021, cet engagement se monte à 926 KEUR (contre 1 473 KEUR à fin décembre 2020).

Autres engagements

Il s'agit de cautions données par la société à des fournisseurs :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
- de 1 an	10	10
TOTAL	10	10

Il s'agit de cautions données par la Société à des clients :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
- de 1 an	181	41
TOTAL	181	41

Il s'agit de cautions données par la Société à l'administration fiscale roumaine dans le cadre d'un contrôle fiscal de notre filiale :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
- de 1 an	362	368
TOTAL	362	368

NOTE 25 - ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Engagement reçu de Télescopelle, bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune	1 450	1 450

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 26 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	283	297
E.T.D.A.M.	159	164
Ouvriers	210	211
TOTAL	651	672

NOTE 27 - EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars américain, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars américain.

La société n'a pas d'instruments financiers en cours à la date de clôture.

Créances (nettes de dépréciations), dettes, positions de trésorerie et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change

Risque de change en K€	Devises								
	AUD	SEK	GBP	USD	PLN	RMB	TRY	INR	Autres
BILAN									
CREANCES ⁽¹⁾	32 895		6 309	164 510					
<i>dont créances groupe</i>	32 895		6 309	162 604					
<i>dont créances hors groupe</i>				1 906					
Positions de trésorerie débitrice ⁽²⁾	2 202	375	1 105	2 159	691				
DETTES ⁽³⁾	347	17 980	25	5 837	2 775				
<i>dont dettes groupe</i>	183	17 978	25	3 991	2 775				
<i>dont dettes hors groupe</i>	164	2		1 845					
Positions de trésorerie créditrice ⁽²⁾									
HORS BILAN ⁽⁴⁾									
Engagements donnés hors groupe	1 100			6 046		5 208	3 139	2 124	28

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation.

⁽²⁾ Positions de trésorerie

⁽³⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres.

⁽⁴⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools risque mentionnés au paragraphe 23.2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel-Dieu
3 Cour du Midi
CS 30259 - 69287 LYON CEDEX 02

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

A l'Assemblée générale de la société Haulotte Group SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haulotte group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans les notes 2.8 et 12 de l'annexe aux comptes annuels qui exposent l'incidence de l'application à compter du 1er janvier 2021 de la recommandation ANC n°2013-02, modifiée le 05 novembre 2021, relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies ainsi que l'incidence de l'abandon de la méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et des créances clients groupe

Risque identifié

La société Haulotte Group SA détient les titres des sociétés du groupe et exerce une activité de production. Dans le cadre du développement du Groupe, elle est amenée à procéder à des avances de trésorerie pour le financement de ses filiales. Elle vend par ailleurs du matériel aux filiales de commercialisation et réalise des prestations de services pour l'ensemble du Groupe.

Les titres de participation, les prêts, les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe figurant au bilan au 31 décembre 2021 représentent des postes significatifs du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Les créances rattachées aux participations et les créances clients groupe sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation au regard de leur caractère recouvrable.

Tel qu'indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des titres des filiales est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice, des prévisions d'activité des entités concernées et ou la méthode des multiples d'EBITDA pour les titres Acarlar. Ces éléments servent aussi de base pour l'évaluation du caractère recouvrable des créances rattachées aux participations et créances clients groupe.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, soit à des éléments historiques (capitaux propres), soit à des éléments comparables (méthode des multiples), soit à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel notamment dans le contexte de pandémie de Covid-19.

Compte tenu de leurs montants significatifs, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées, créances clients groupe et provisions pour risques, constitue un point clé de notre audit. Leur correcte évaluation est en effet déterminante pour l'appréciation de la situation financière et du patrimoine de la société Haulotte Group SA.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, repose sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.
- Pour les évaluations reposant sur une méthode des multiples :
 - examiner la cohérence des sociétés comparables retenue avec le support de nos spécialistes.
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur Direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le Comité Exécutif.
 - vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes notamment compte tenu du contexte de pandémie de Covid-19.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Enfin, nous avons apprécié les informations communiquées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

APPRÉCIATION DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Risque identifié

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Comme mentionné dans la note 1 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes sociaux, la forte reprise de l'activité et les difficultés d'approvisionnement ont amené Haulotte Group SA à ne respecter les ratios bancaires du contrat de crédit syndiqué au 31 décembre 2021. La société a obtenu de l'ensemble des prêteurs du crédit syndiqué un waiver concernant le respect de ces ratios bancaires pour les échéances de décembre 2021 et juin 2022.

Tel que mentionné dans la note 13 « Emprunt » de l'annexe aux comptes annuels, l'endettement financier au 31 décembre 2021 s'élève à 150,7 millions d'euros, dont 101,2 millions d'euros liés au contrat de crédit syndiqué avec une échéance de remboursement en 2026 et 49,5 millions d'euros liés à d'autres dettes et découverts bancaires auprès d'établissements financiers. La trésorerie disponible est de 9,3 millions d'euros.

Compte tenu :

- de la situation de trésorerie de Haulotte Group SA au 31 décembre 2021,
- des hypothèses retenues par la Direction en matière de perspectives d'activité et des projections de flux de trésorerie des filiales et du montant de liquidité disponible pour le Groupe, dont notamment des lignes de crédit disponible dans le cadre du contrat de crédit syndiqués à hauteur de 28,9 millions d'euros non tirées au 31 décembre 2021,
- de la structure d'endettement de Haulotte Group SA et de son horizon de remboursement,

la Direction estime avoir le niveau de trésorerie suffisant pour assurer la continuité de son activité et de celle de ses filiales.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu des conditions attachées à l'endettement du Groupe, des estimations et des jugements importants de la Direction concernant les perspectives d'activité et de flux de trésorerie correspondantes.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidités du Groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes.

Nos travaux ont notamment consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement.

Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers business plans réalisés sous le contrôle de la Direction et approuvés par le Comité Exécutif.

Nous avons également apprécié leur caractère raisonnable par rapport aux réalisations passées et aux premières réalisations du début d'exercice 2022 en lien avec le contexte économique et financier du secteur de la fabrication de matériel de lavage et de manutention, avec une appréciation particulière des actions menées et engagées par la Direction pour répondre aux enjeux liés à la crise sanitaire COVID-19 et au conflit en Ukraine.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations figurant en note 1 « Faits caractéristiques », en note 2 « Règles et Principes comptables », en note 13 « Emprunts » et en note 3 « Événements postérieurs à la clôture » des notes de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 25 mai 2021 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet BM&A était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la vingt-quatrième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022,
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Matthieu Moussy

Pascal Rhoumy

**DECLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIERE
2021**

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION – DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DÉLÉGUÉ	4
	NOTRE MODELE D’AFFAIRES	6-7
	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE HAULOTTE	8-15
	ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE HAULOTTE	
1	Attractivité et rétention des talents	16-18
2	Gestion des compétences	19-23
3	Protection des systèmes informatiques et des données personnelles (clients et salariés)	24-26
4	Renforcement de notre politique R&D et du dispositif de protection des droits et respect des droits de propriété intellectuelle	27-28
5	Relations avec les fournisseurs et sous-traitants	29-30
6	Lutte contre les changements climatiques	31-32
7	Impact environnemental de nos activités	33-35
8	Respect des droits de l’Homme	36
9	Dialogue social	37-38
10	Responsabilités dans la conduite des affaires	39-41
11	Santé et sécurité au travail	42-44
12	Diversité et Handicap	45-46
13	Taxonomie verte	47-49
	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	
	Processus de collecte des informations	50
	Période de reporting	51
	Rapport de l’organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière	52-57

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

A PROPOS

Dans le cadre de l’application de la transposition de la directive européenne sur la déclaration de performance extra-financière (décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l’application de l’ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017), le Groupe Haulotte, en tant que société cotée dont le total du bilan et le montant net du CA dépassent les 100 millions d’euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l’exercice est supérieur à 500, doit publier sa déclaration de performance extra-financière dans son rapport financier.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Pour répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance du Groupe Haulotte, notre conduite doit être guidée par une responsabilité morale multiple:

- Responsabilité envers nos clients, en développant des innovations produits et services toujours plus respectueux de l'environnement, plus sécurisés pour les utilisateurs, et plus vertueux dans leur cycle de vie.
- Responsabilité envers nos collaborateurs pour contribuer à les faire grandir grâce à notre programme de transformation « Let's Dare » et notre programme d'excellence opérationnelle « YELLO » où chacun est acteur de la performance collective.
- Responsabilité envers notre écosystème (et notamment nos actionnaires, fournisseurs et partenaires..) pour bâtir un avenir en adéquation avec ses attentes.



Le mot « responsabilité » n'est pas vain, il nous engage dans la manière dont nous prenons nos décisions et dans celle dont nous exécutons nos métiers. Il appartient à chacun d'entre nous de s'intégrer dans une économie de partage et de durabilité qui répond à des exigences écologiques mais également économiques.

Pour réaliser notre ambition, nous articulons notre stratégie autour de 3 axes. Tout d'abord, nous avons fait le choix, il y a quatre ans, de la transition électrique avec l'ambition de devenir une Blue Company. Nous sommes fiers d'avoir été les premiers à proposer une nacelle tout-terrain capable de travailler en 100% électrique. Il nous appartient désormais de poursuivre cet objectif et de passer de 85% de notre portefeuille produit à 100% d'ici à 2028. C'est ensuite, notre volonté de proposer des solutions globales innovantes, agiles, diversifiées et digitalisées pour toujours mieux répondre aux évolutions de marchés. Et c'est enfin notre volonté d'apporter le meilleur service à nos clients et partenaires.

Notre vision à horizon 2025 repose sur des engagements forts vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients et de toutes les parties prenantes. S'engager n'est pas promettre; c'est réfléchir ensemble pour trouver des moyens de s'améliorer.

Alexandre SAUBOT

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Haulotte Group est l'un des leaders mondiaux de matériels d'élévation de personnes.

Le groupe conçoit, construit et commercialise une large gamme de produits dont le cœur de gamme est la **nacelle**.

1900
COLLABORATEURS

21
FILIALES

7 GAMMES
PRODUITS

495,8
M€
CHIFFRE
D'AFFAIRES

5
USINES

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRE

RESSOURCES HUMAINES



+ de 1000 collaborateurs opérant sur des sites certifiés Sécurité et Environnement

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES



Consommations énergétiques des sites* : 31 585 859 kWh
Certification ISO 14001 sur tous nos sites industriels

*Voir périmètre page 33

RESSOURCES ÉCONOMIQUES



Capitaux propres : 224 M€
Investissements nets : 34 M€
Crédit syndiqué : 101 M€

CAPITAL OPÉRATIONNEL



Politique Qualité Sécurité et Environnement déployée sur tous nos sites.

NOS AUTRES RESSOURCES

- > 1 système de management intégré QSE en cours de déploiement
- > + de 9500 clients actifs en 2021
- > 1 réseau solide de fournisseurs et de partenaires
- > Des équipes dédiées à la R&D, l'innovation et à l'amélioration continue
- > Dépenses R&D : 15 M€
- > 1 BE, 1 centre d'études, 1 E-Lab

NOTRE VISION

Devenir le promoteur de solutions de travail en hauteur les plus sûres et les plus valorisables, offrant ainsi l'expérience client la plus accomplie.

NOTRE STRATÉGIE

Nous nous appuyons sur des valeurs humaines, professionnelles et managériales définies et partagées pour guider nos actions et donner du sens à notre performance.

Notre objectif est d'offrir à nos clients des solutions toujours plus sécurisées, toujours plus respectueuses de l'environnement et toujours plus adaptées aux besoins de nos partenaires. Pour transformer cet objectif en plans d'action, 3 axes stratégiques majeurs ont été définis :

NOS VALEURS

RESPECT
CONFIANCE
ENGAGEMENT
RESPONSABILITÉ
EXCELLENCE
PERFORMANCE



DEVENIR

UNE BLUE COMPANY
UN FOURNISSEUR DE SOLUTIONS GLOBALES
LA RÉFÉRENCE S.L.A.* DU MARCHÉ

Avec un programme transverse pour atteindre ces objectifs : **la transformation digitale**, facteur clé de nos succès futurs.

*Service Level Agreement

PERFORMANCE RSE



Score GAIA = 74/100
(+3 points par rapport à 2020)



Score ECOVADIS = 46/100
(score égal ou supérieur à 44% des entreprises évaluées)
Performance RSE évaluée par ECOVADIS comme adoptée selon son échelle d'évaluation

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

NOS FORCES

- 5 Sites industriels
- 21 Filiales vente & service
- 1900 Collaborateurs
- +100 Pays couverts
- 7 Plateformes logistiques



NOS FONDAMENTAUX



Excellence opérationnelle



Entreprise apprenante



Transformation culturelle



Mise en œuvre des portefeuilles projets

VALEUR SOCIALE



- > 23,5% de recrutements de jeunes de moins de 27 ans en 2021
- > 26 187 heures de formation
- > 74% des collaborateurs ayant suivi une formation en 2021

VALEUR ÉCONOMIQUE



Chiffre d'affaires : 497 M€
Marge brut d'autofinancement : 26 M€
Impôts payés en France et à l'étranger : 5 M€

VALEUR OPÉRATIONNELLE



- > Des offres digitales de fleet management : MyHaulotte, Sherpal...
- > Gamme PULSEO
- > Logique de production et de distribution locale pour au moins 50% des besoins de nos clients
- > Solutions sécuritaires : Activ Shield Bar, Safety Guarding Systems

VALEUR ENVIRONNEMENTALE



- > 5,4 M€ de chiffres d'affaires liés à l'économie circulaire (machines d'occasions et 2nd Life)
- > 74% de déchets recyclés
- > 73% de nos machines vendues sont électriques

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX, RISQUES ET
OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE HAULOTTE

Il a été vérifié que ces enjeux couvraient bien les grands domaines d'information prévus au II de l'article R225-105 du Code de commerce (informations sociales, informations sociétales et informations environnementales), ainsi que les domaines spécifiquement attendus au III de l'article L225-102-1 du Code de commerce pour les sociétés cotées.

Parmi ces domaines spécifiques, Haulotte ne fournit pas d'information sur les thématiques de l'engagement sociétal en faveur du développement durable, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, ainsi que sur la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, au motif que celles-ci ne font pas parties de ses principaux risques.

Haulotte a mené pour la première fois en 2018 un exercice de cartographie des risques extra-financiers. Complémentaire de la macro-cartographie des risques déjà réalisée par le Groupe, ce travail d'analyse a permis l'identification des principaux risques extra-financiers auxquels il est soumis.

Cette démarche d'analyse des risques a été mise à jour en 2021, dans le cadre du travail réalisé pour la mise en place d'un système de management intégré Qualité, Sécurité et Environnement et d'un programme d'Excellence Opérationnelle au sein du groupe.

Haulotte a ainsi confirmé qu'il existait 12 enjeux extra-financiers prioritaires venant s'ajouter à ceux d'ores et déjà suivis par le Groupe. Tous ont fait l'objet d'une validation en Comité Exécutif (COMEX) et les politiques mises en place sont présentées tout au long de ce document.

Le tableau ci-après illustre le lien entre ces enjeux et les risques & opportunités identifiés lors de la réalisation de la cartographie des risques extra-financiers établie par Haulotte.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

		RISQUES & OPPORTUNITES								
		Forte fluctuation dans les prix et la disponibilité des matières premières	Dégradation des relations avec les parties prenantes par la non prise en compte de leurs besoins et attentes (communication, satisfaction contribution au changement climatiques)	Inaccessibilité des outils de travail / cyber-criminalité / Perte d'informations et de données	Risque de corruption et de pratiques non éthiques, pouvant avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe	Protection inadéquate ou insuffisante des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire de l'entreprise, en particulier dans les pays à haut risque	Accidents et maladies professionnelles, particulièrement en lien avec notre activité industrielle	Violation de la réglementation (droits humains, propriété intellectuelle, RGPD, Loi Sapin II, préservation des ressources etc)	Gestion des ressources humaines inappropriée générant un manque d'engagement, des départs ou une pénurie de personnel	Mise en place d'un programme d'excellence opérationnelle permettant une meilleure collaboration et le partage de bonnes pratiques
ENJEUX	Attractivité et rétention des talents						X		X	X
	Gestion des compétences						X		X	X
	Protection des systèmes informatiques et des données personnelles (clients et salariés)			X						
	Renforcement de notre politique R&D et du dispositif de protection et respect des droits de propriété intellectuelle					X		X		
	Relation avec les fournisseurs et les sous-traitants	X	X		X					X
	Lutte contre les changements climatiques		X					X		X
	Impact environnemental de nos activités		X					X		X
	Respect des droits de l'homme							X		
	Dialogue social							X	X	
	Responsabilités dans la conduite des affaires		X		X			X		
	Santé et Sécurité au travail						X	X		X
	Diversité et Handicap								X	

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

LA VIE DU GROUPE EN 2021

2021 – Année de démarrage d'un programme d'Excellence opérationnelle : YELLO

YELLO est le programme d'excellence opérationnelle lancé par Haulotte à la fin de l'année 2020. Contrairement à de nombreux programmes d'excellence opérationnelle, il ne repose pas sur des standards mais choisit de placer l'Homme au cœur du système. Le but est de créer une dynamique pour obtenir l'engagement des employés afin que ces derniers s'approprient la démarche et qu'ils deviennent les acteurs du changement. Le programme s'inscrit dans une démarche de cocréation et de « bottom-up ». En effet, les collaborateurs écrivent eux-mêmes leur nouvelle manière de travailler grâce à la construction d'un référentiel commun. De plus, chacun peut situer son niveau de progression sur une pratique donnée grâce à des grilles de maturité écrites par les collaborateurs. Ces dernières permettent non seulement de savoir où l'on se situe en termes de progression, mais sont aussi sources de partage de bonnes pratiques entre ceux qui se situent sur les niveaux plus bas de la grille et ceux qui se situent sur les niveaux les plus élevés.

Le nom YELLO a une signification bien précise, qui a pour but d'illustrer l'état d'esprit du programme :



You are the heart of the change (vous êtes au cœur du changement).

Chaque collaborateur va devenir acteur du changement. Yello lui permet de proposer des idées d'amélioration et d'optimisation dans tous les départements du Groupe ;

Excellence is our new way of working (l'excellence est notre nouvelle manière de travailler).

Ne pas se contenter d'améliorer, mais construire un état d'esprit et un système qui permettra à Haulotte de dépasser ses objectifs et surpasser les concurrents ;

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Laugh and be happy (Riez et soyez heureux).

On ne peut pas atteindre l'excellence si l'environnement de travail n'est pas idéal pour tous les collaborateurs. Ainsi, dans chaque initiative du programme, les objectifs de performance seront toujours associés aux conditions de travail afin d'obtenir un parfait équilibre ;

Learn from each other (Apprendre les uns des autres).

L'objectif de Yello est de donner la possibilité aux employés de créer, essayer et partager de nouvelles pratiques. Ainsi, nous allons contribuer à casser les silos et créer un environnement de confiance et d'entraide au sein de l'entreprise.

Out of the box (Sortir du cadre).

Si nous voulons être innovants, nous devons réfléchir différemment et apporter des changements en rupture. L'objectif ici est d'impliquer tous les employés dans une réflexion différente afin d'obtenir de meilleurs résultats.

YELLO a été créé pour intégrer au sein d'un même programme l'excellence opérationnelle, la qualité de vie au travail et un système de management QSE.



2020 et 2021 ont été des années de construction dans lesquelles le référentiel Groupe a été créé. 80 pratiques clé métier ont déjà été écrites par les collaborateurs et intégrées dans le référentiel (YCloud).

2022 marquera une prochaine étape pour le programme Yello. Celui-ci passera alors du mode de construction à la phase de pilotage des plans d'action d'amélioration et de progression en termes de maturité dans tous les métiers du Groupe.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

2021 – Mise en place d'un système de management intégré Qualité, Sécurité & Environnement

Depuis 2018, Haulotte travaille sur l'écriture de ses processus, appelés Macro-Processus. Ils représentent la manière de fonctionner pour tout le Groupe. Ils résument l'ensemble des activités que nous réalisons au quotidien dans l'entreprise pour répondre aux besoins de nos clients et de tous nos partenaires. Ce travail a commencé à la suite de la première enquête de satisfaction effectuée en 2017 auprès des collaborateurs Haulotte.

Les macro-processus aident à fonctionner tous ensemble, en clarifiant les besoins pour chaque activité avec des rôles et responsabilités clairement définis. Ils montrent comment chaque employé du Groupe contribue collectivement à la satisfaction client peu importe le métier, le site et le département. Ils sont accompagnés d'indicateurs de moyens et de résultats, et de plans d'action.

Pour faire le lien avec notre programme YELLO, ces macro-processus font l'objet d'une cartographie permettant de mesurer son niveau de maturité, et de se comparer à chacune des entités du groupe.

Afin de valoriser ce travail, il a été décidé de certifier l'intégralité des sites composant le groupe.

En 2021, 4 nouveaux sites ont intégré le certificat groupe :

Siège social :

- H3, avec l'obtention de la triple certification Qualité (ISO 9001), Sécurité (ISO 45001) et Environnement (ISO 14001)

Filiales de distribution :

- Haulotte France, avec l'obtention d'une certification Environnement (ISO 14001)

Usines de fabrication :

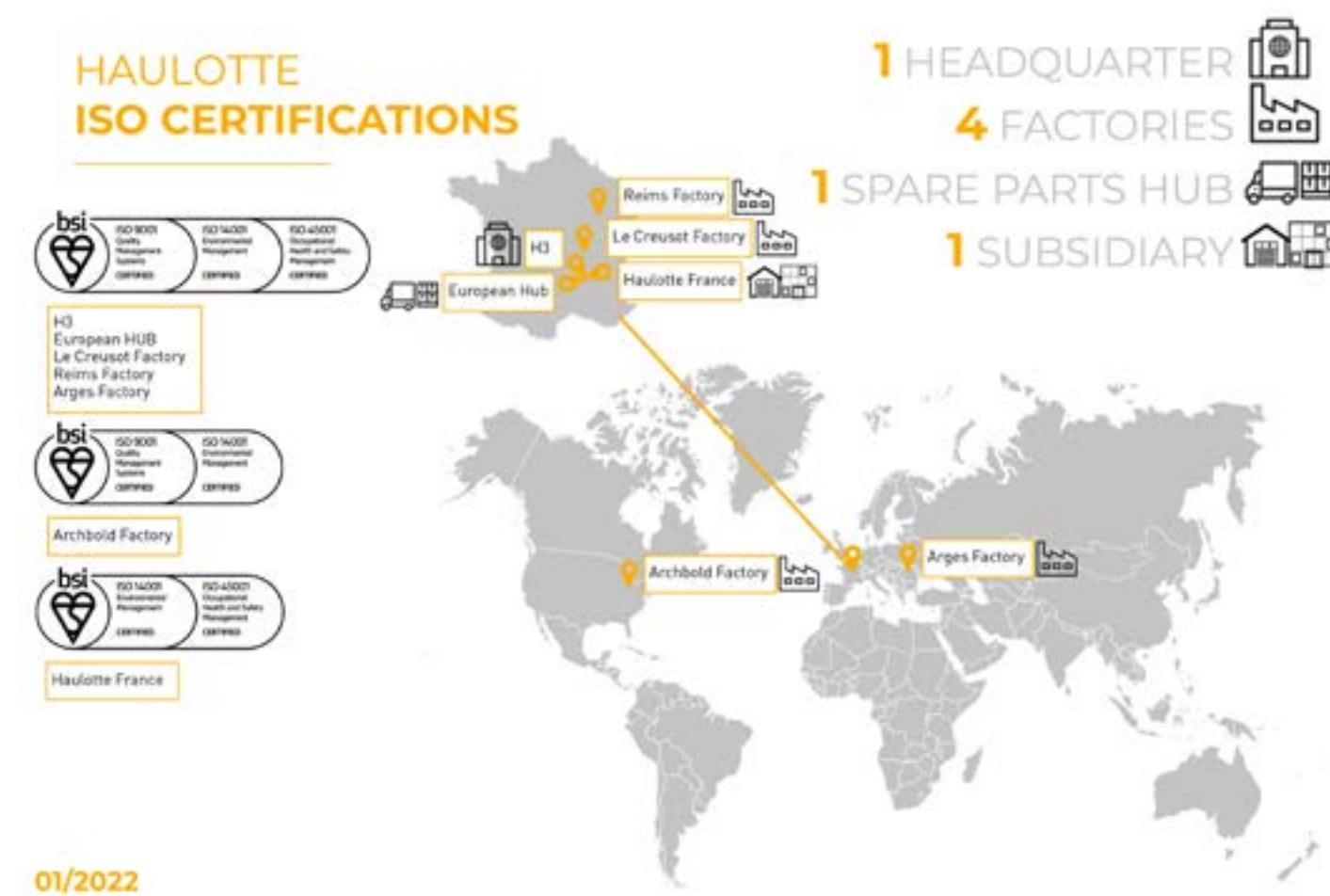
- Reims (France), avec l'obtention d'une certification Sécurité (ISO 45001)
- Arges (Roumanie), avec l'obtention d'une certification Sécurité (ISO 45001)

Remarque : notre cycle d'audit sur les sites du groupe s'est terminé en décembre 2021. Les certificats ont été édités et sont donc valables depuis janvier 2022

L'ensemble de nos certifications sont présentes sur la carte ci-après

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021



2021 – Déploiement d'une nouvelle politique Qualité Sécurité & Environnement

Haulotte s'est doté en septembre 2021 d'une nouvelle politique QSE, qui a été déployée au sein de tous les sites. Il s'agit d'une déclinaison en ambitions et objectifs de la déclaration de mission du Comité Exécutif du Groupe.

Elle introduit plusieurs ambitions et objectifs QSE, tous accompagnés d'indicateurs, et fait un focus sur la lutte contre les changements climatiques et la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités opérationnelles. Elle introduit pour la première fois les Objectifs de Développement Durables de l'ONU, qui seront déployés en 2022 au sein du Groupe.

Début 2022, chaque site devra décliner cette politique QSE en définissant ses propres ambitions.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

OSONS L'EXCELLENCE

POLITIQUE QSE



Notre engagement envers nos clients et nous-mêmes est de faire de Haulotte le fournisseur de solutions de travail en hauteur les plus sûres et les plus valorisables offrant ainsi l'expérience client la plus accomplie.

NOS AMBITIONS



PEOPLE

- Impliquer l'ensemble des collaborateurs dans le développement d'une véritable culture santé et sécurité
- Apporter aux utilisateurs de nos produits et solutions les outils et les formations nécessaires à leur sécurité
- Embarquer nos collaborateurs dans une approche sociale et environnementale



PRODUITS

- Concevoir, industrialiser, livrer des produits, des solutions et des services correspondant aux attentes de nos clients
- Délivrer des produits et des solutions sûrs, à la hauteur de notre promesse sécurité, l'ADN de notre marque
- Concevoir des produits et solutions en s'appuyant sur la stratégie d'électrification afin de limiter les nuisances sonores et la pollution



PROCESSUS

- S'appuyer sur nos processus robustes et nos équipes afin d'assurer une satisfaction pérenne à nos partenaires
- Être capables d'apporter des solutions rapides, simples ou complexes grâce à nos organisations agiles et flexibles
- Améliorer et contrôler nos processus de fabrication et de transport afin de réduire notre consommation énergétique et empreinte carbone



Ces pictogrammes représentent les objectifs de développement durable des Nations Unies.

22.04.2021

Haulotte
LET'S GIVE TOGETHER

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

OSONS L'EXCELLENCE

POLITIQUE QSE



Notre engagement envers nos clients et nous-mêmes est de faire de Haulotte le fournisseur de solutions de travail en hauteur les plus sûres et les plus valorisables offrant ainsi l'expérience client la plus accomplie.

NOS OBJECTIFS



PEOPLE

- Infuser une culture santé et sécurité nous permettant de viser le zéro accident
- Accroître le pourcentage de collaborateurs qui « recommandent Haulotte comme employeur » dans notre enquête de satisfaction interne
- Accroître nos fournisseurs de production évalués comme « exemplaires »



PRODUITS

- Atteindre un niveau « best-in-class » de nos produits en réduisant notre taux de garantie
- Augmenter le taux de réutilisation des composants
- Tous les projets de développement de machine intègrent au moins une initiative d'amélioration liée à la sécurité
- Accroître le nombre de clients satisfaits par nos solutions dans notre enquête de satisfaction client



PROCESSUS

- Notre démarche d'Excellence Opérationnelle est reconnue comme une référence
- Augmenter et stabiliser notre taux de service
- Augmenter le taux quotidien moyen de recyclage de nos déchets de production
- Réduire notre empreinte carbone indirecte
- Réduire l'empreinte carbone de notre production

22.04.2021

Haulotte
LET'S GIVE TOGETHER

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ENJEUX EXTRA-FINANCIERS DU GROUPE HAULOTTE

1- Attractivité et rétention des talents

ENJEUX :

- Les attentes des collaborateurs et futurs collaborateurs évoluent, notamment celles des nouvelles générations entrant sur le marché du travail.
- Travailler l'ensemble des facteurs de l'engagement des collaborateurs devient ainsi une composante essentielle de la performance des entreprises.
- Ces critères d'engagement, outre la performance des collaborateurs, agit sur la rétention des talents, mais également sur l'attractivité de l'entreprise.
- Les axes de l'engagement survey priorités en 2021 on été la formation et la mobilité.

POLITIQUE :

- Cette politique de développement de l'engagement s'appuie sur la stratégie de transformation engagée depuis 2017 sur l'ensemble du Groupe, connue avec le moto « Let's dare ».
- Elle consiste à développer l'ensemble des axes de l'engagement des collaborateurs, mesurés tous les trois ans à travers l'engagement survey, et à mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les axes définis comme prioritaires.
- Les thématiques de l'enquête sont : la responsabilisation et l'autonomie, la vision et le sens, la collaboration, la confiance dans le management, la performance, le développement des opportunités, la rétribution, la qualité et le focus client, les ressources, le respect et la reconnaissance, la formation, l'organisation et la structuration de l'entreprise.
- Les axes prioritaires d'amélioration issus de l'enquête étant : la collaboration inter service, l'organisation et les process, la formation, les opportunités de développement et la communication

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Turnover des CDI	%	Non calculé	9,7	10,18	Non fixé	Groupe
Turnover des CDI	%	8,3	5,5	5,95	Non fixé	France

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

RÉSULTATS DE L'ENGAGEMENT SURVEY				
Indicateur	2017	2020	Objectif 2023	Périmètre
Taux d'engagement des collaborateurs	57%	64%	Progression par rapport à 2020	Groupe
Matrice d'engagement	30%	43%	47%	Groupe
« Je suis fier de travailler pour Haulotte » Question de l'engagement survey	71%	76%	80%	Groupe
« Je recommanderais Haulotte comme employeur » Question de l'engagement survey	49%	65%	70%	Groupe
« Haulotte m'offre l'occasion d'avoir un travail stimulant et intéressant » Question de l'engagement survey	67%	76%	80%	Groupe

La création d'un environnement favorisant l'engagement des collaborateurs contribue à la rétention et l'attractivité des talents

Un très grand nombre d'actions sont mises en œuvre chaque année au niveau local ou au niveau du Groupe pour faire progresser l'engagement des collaborateurs en priorisant avec eux les axes importants.

La démarche a ainsi permis de progresser sur l'ensemble des thématiques entre 2017 et 2021.

500 (et plus) actions ont été mises en œuvre depuis 2017

Pour l'exercice 2021, outre les actions locales, ont été travaillés les axes de formation et opportunités de développement, l'organisation et les process au travers notamment des macro-processus et de l'organisation YELLO.

Plusieurs thématiques participent à cet environnement, dont notamment ceux travaillés plus particulièrement en 2021 :

- Une Vision et des valeurs partagées (Charte écrite par les collaborateurs)



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

- Un cadre de travail inspirant créé au siège, ayant vocation à servir de référence dans le groupe (déclinaison en 2021 notamment sur la nouvelle usine chinoise).



- Un langage et des outils communs pour tous les managers
- De nombreuses actions de communication interne, notamment un magazine digital



- Une structuration des démarches et process pour mieux travailler ensemble (Macro process) et des déclinaisons en processus et activités
- Des actions continues d'amélioration dans le cadre de l'engagement survey menées au niveau local et du Groupe.
- Une démarche d'implication des collaborateurs dans le cadre de l'engagement au plus près du terrain, avec le programme YELLO notamment (YELLO : programme d'excellence opérationnelle)
- Des accords Qualité de Vie au Travail (QVT) et Télétravail

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

2- Gestion des compétences

ENJEUX :

Avec un marché du travail toujours plus concurrentiel, une raréfaction des compétences et des évolutions très rapides, notamment technologiques, l'obsolescence des compétences s'accélère. Ainsi la capacité d'une entreprise à maintenir l'employabilité de ses collaborateurs, développer leurs compétences et offrir des opportunités de carrière pour qu'ils deviennent acteurs de leur projet professionnel devient un enjeu critique pour son avenir.

POLITIQUE :

Haulotte souhaite créer un environnement favorable au développement des compétences permettant à chacun de faire face aux évolutions de son métier. La formation, le partage et le transfert des connaissances en interne, comme en externe, permettent d'adresser les enjeux qui doivent être relevés dans le cadre de l'entreprise apprenante.

Nous souhaitons donc augmenter le nombre de collaborateurs formés, et le nombre d'heures de formation dispensées.

Nous souhaitons également développer la mobilité au sein du Groupe : hiérarchique, géographique, fonctionnelle.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Nombre de mobilités interne	Nombre de mobilités	Non mesuré sur le même périmètre	Non mesuré sur le même périmètre	142	Non fixé	Groupe
Collaborateurs ayant suivi une formation	%	49	61	74	100	Groupe
Heures de formation	Heures	Non mesuré sur le même périmètre	21 943	26 187	Non fixé	Groupe

L'attractivité et la rétention des talents, ainsi que la gestion des compétences, sont deux des axes travaillés dans le cadre du développement de l'engagement des collaborateurs. Les actions mises en place sur ces thèmes ayant bien souvent un effet systémique sur l'engagement.

Dans ce cadre, a été décidé de déployer l'axe stratégique d'entreprise apprenante, sous le nom de programme « Let's grow together ».

Ce programme s'articule autour de la mise en place d'une Haulotte Academy, et de son LMS (Learning Management System), mais pas seulement car toute une organisation et une culture doivent se mettre en oeuvre.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ACTIONS ET RESULTATS :

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEARNING COMPANY « Let's grow together »

Apprendre à se former et partager ses savoirs sont devenus des éléments clefs d'une entreprise **innovante et performante**.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021



La Haulotte Academy, pierre angulaire de la Learning Company, s'appuie sur une plateforme LMS, et des contributeurs métiers accompagnés sur l'aspect pédagogique par les équipes Empowerment.

Le champ de l'entreprise apprenante est cependant beaucoup plus large, car cela aborde la façon de travailler ensemble (incluant les soft skills), l'expérimentation, l'enrichissement du retour d'expérience, comment apprendre de notre environnement (ecosystème), et le transfert, partage des connaissances, en lien avec notre stratégie et nos Valeurs.

Création et suivi de modules internes de formation 2021

Modules Spécifiques métiers créés et suivis en 2021 : Sales & Services

Ces modules ont vocation à transmettre les connaissances spécifiques des produits et métiers aux collaborateurs Haulotte et à nos partenaires extérieurs. Ils sont pour la grande majorité, accessibles à tous après leur phase de lancement.

- **Nom des modules** : HSE Range, SIGMA 16, MyHaulotte, Sales Skills Program, Spotlight & Technote, Stage V, Sherpal, Battery cost simulator
- **Nombre d'apprenants** : 338 apprenants internes / 57 apprenants externes

Modules transverses créés et ouverts à tous les collaborateurs en 2021 :

Ces modules ont vocation à développer la connaissance de l'ensemble des collaborateurs sur des thématiques clefs et transverses.

- **Nom des modules** : Mieux collaborer avec la Chine (2h30), ADN YELLO (programme d'excellence opérationnelle) (0,5h)
- **Nombre d'apprenants** : 648 apprenants internes

Animation de sessions internes de formations 2021

- **Nom du module** : Let's dare Leadership program step 1 (16,5 h)
- **Nombre d'apprenants** : 60

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

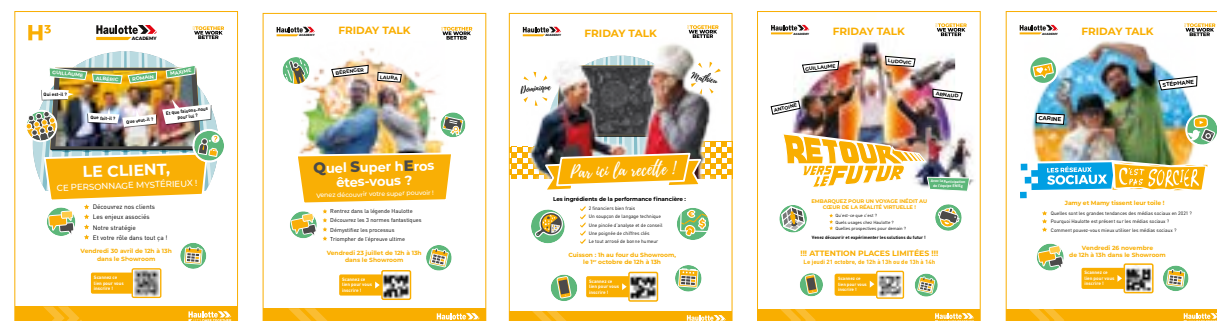


DIGI'TIPS

Il s'agit de formations sur des sujets bureautiques, proposées et animées par les services IT&S. Ces formations d'une durée maximum de 30 minutes sont ouvertes à tous.

- **Nom des modules :** TEAMS - Bien Organiser une réunion depuis Teams, TEAMS - Les Conversations, Outlook - le mail, EXCEL - Le Tableau Croisé Dynamique - TCD, Word - Le publipostage, Windows 10 - Les Tips, Teams - Les équipes Teams, OneNote - Votre cahier pour toutes vos notes, EXCEL - Les formules RechercheV-H et X, FR - OneDrive - Bien l'utiliser
- **Nombre d'apprenants :** 177

FRIDAY TALK



Dans le cadre du partage de connaissances entre collaborateurs, des animations sont réalisées un vendredi par mois au siège social H3. Il s'agit de formations ludiques, animées par des collaborateurs pour former et informer d'autres collaborateurs sur les métiers de chacun.

- **Nom des modules :** Le digital made in China - Le client, ce personnage mystérieux - Qui veut gagner des nacelles - Le futur de demain à portée de main - Quel Super hEros êtes-vous - Par ici la recette - Retour vers le futur - Les réseaux sociaux, c'est pas sorcier
- **Durée :** env 1h par session
- **Nombre d'apprenants:** 164

CONFÉRENCES INSPIRANTES

Initiation de conférences ouvertes à des collaborateurs :

- E-Lab
- Yello
- Cybersécurité
- Les Achats

POURSUITE DES FORMATIONS DISPENSÉES EN INTERNE :

Formations transverses groupe engagées en 2021 :

- Sales Skills : 66 apprenants
- Let's dare Leadership step 1 : 60 apprenants

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR DU PARTAGE DES CONNAISSANCES

- Illustration de LA RUCHE INDUSTRIELLE

De la même façon qu'est encouragé le partage des connaissances, expériences en interne, le partenariat avec la Ruche Industrielle, permettra de développer les connaissances, expériences de nos collaborateurs en travaillant sur des sujets & projets communs avec des pairs d'autres entreprises. Une sorte de polénisation externe...

- Mais c'est également l'accueil et le partage avec des écoles

L'ensemble des actions initiées et menées en 2021 ont déjà un effet important sur l'axe compétence, et va prendre un rythme encore plus important en 2022 en lien avec un certain nombre de sujets en préparation.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

3- Protection des systèmes informatiques et des données personnelles (clients et salariés)

ENJEUX :

L'outil informatique faisant partie intégrante du fonctionnement d'Haulotte, la sécurité informatique est devenue une réelle préoccupation au sein du Groupe. Au cours des années précédentes, et encore aujourd'hui, les menaces informatiques et tentatives de fraude se sont multipliées.

La sécurité informatique ainsi que la protection de nos données sont deux outils indispensables pour réduire le risque de pertes financières et/ou les dommages en termes d'image et de notoriété.

POLITIQUE :

La direction informatique se doit d'être un partenaire métier apportant de la valeur au travers de solutions innovantes, digitales, pérennes et sécurisées en contribuant à l'exécution du plan stratégique, en s'appuyant sur la performance des projets réalisés, une organisation agile et une communication adaptée, dans un contexte de sécurité du Système Informatique et de l'intégrité de la donnée.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Activité de support informatique - Performance RUN	Nombre de demandes utilisateurs en cours	980	410	299	280	Groupe
Activités projets informatiques - Performance du BUILD (critère qualité, coût, délai, adoption, risque)	Note moyenne du suivi des projets	B+	B	B-	B	Groupe
Taux de satisfaction Enquête journalière sur les demandes utilisateurs	%	83	92	93	95	Groupe
Taux de satisfaction Enquête annuelle	%	89	93	91	93	Groupe

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ACTIONS ET RÉSULTATS

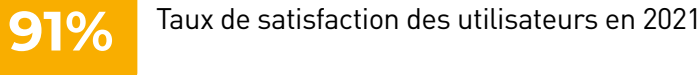
1. Sensibilisation des collaborateurs

La charte informatique a été revue et vise à sensibiliser les utilisateurs à la bonne utilisation des outils informatiques. Elle est signée par tous les collaborateurs à leur intégration, avec la volonté de lui conférer une valeur contraignante pour la rendre opposable. Dans le cadre de leur intégration, les utilisateurs suivent également une formation à la sécurité expliquant entre autres les bons réflexes à avoir en cas de détection d'un email suspect.

La direction informatique est plus que jamais engagée pour protéger l'entreprise des potentiels cyber-attaques. Ainsi, cette année, plusieurs actions ont été lancées et seront renforcées régulièrement.

Un message d'alerte à communiquer à l'ensemble des salariés en cas d'attaque constatée a été mis en place, ainsi qu'une plateforme d'alerte en cas de panne des systèmes informatiques pour éviter tout défaut de sécurité. Des campagnes de phishing sont effectuées tous les trimestres afin de sensibiliser et prévenir les collaborateurs. La satisfaction des utilisateurs des systèmes informatiques étant un bon indicateur de qualité du service, une enquête de satisfaction quotidienne est réalisée sur les tickets clôturés. Ceci permet de suivre en « temps réel » la satisfaction des utilisateurs. En complément, en fin d'année 2021, une enquête globale de satisfaction leur a été adressée.

En 2021, lors du même sondage, le taux de satisfaction fait apparaître que 91% des utilisateurs sont satisfaits ou très satisfaits.



2. Respect du règlement sur la protection des données personnelles

Depuis la date d'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018, Haulotte a conduit un audit conformité en collaboration avec IBM. Cet audit a permis de cartographier les risques liés à la gestion et la protection des données personnelles détenues par Haulotte et d'établir un plan d'action pour assurer durablement la conformité au règlement.

A ce jour, Haulotte ne fait pas le commerce des données personnelles qui lui sont confiées. Haulotte s'assure qu'elle obtient le consentement de la personne qui confie ses données personnelles, de l'utilisation uniquement aux fins décrites et de la bonne conservation. Haulotte peut restituer ou détruire les données personnelles du titulaire sur demande expresse de sa part. Cette conformité passe aussi par l'information et la formation réalisées courant 2020 et poursuivies en 2021, des services qui traitent des données personnelles, et, ensuite, par l'aide à la mise à jour du registre de traitement par les dits services.

3. Le nombre d'incidents de faille de sécurité déclarés à la CNIL

Bien que le monde des entreprises ait été fortement impacté en 2021 par des attaques ciblées, aucun incident lié à la sécurité ou à la remise en cause de l'intégrité des systèmes d'informations du Groupe n'a été signalé à la CNIL.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

4. Les perspectives de développement de la partie IT

Les deux dernières années ont permis de structurer le département IT&Solutions d'un point de vue méthodologique et d'obtenir des résultats très probants.

En 2021, la direction IT&Solutions a présenté son nouveau plan stratégique pour les 5 ans à venir. Ce plan stratégique découle du plan stratégique opérationnel groupe. Ce master plan se décompose en 5 axes :

- IT&S Basics : maintenir un haut niveau de performance, tant au niveau des projets que de notre activité quotidienne de support.
- User centricity : soutenir et accompagner la transition vers une entreprise digitale par les hommes, les outils et par la formation.
- Business Value : fournir un système d'information solide et fiable, mettre à jour notre ERP. Nous avons également pour objectif de mettre en place une solution CRM solide et de construire des solutions globales
- Data Management : la «Business Intelligence» est devenu un enjeu pour les entreprises. L'ambition est de se doter d'outils modernes et adaptés pour faire face à ces nouveaux défis d'analyses de la DATA.
- IT Security : chaque jour, des entreprises se font pirater par des hackers, ce qui retarde ou perturbe leurs activités pendant des semaines ou des mois. Grâce à cette fondation, nous voulons assurer la continuité de nos activités en mettant en œuvre un plan ambitieux de protection et de réaction en cas de cyber-attaque.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

4- Renforcement de notre politique R&D et du dispositif de protection des droits et respect des droits de propriété intellectuelle

ENJEUX :

- Innover pour assurer sa croissance, proposer de nouvelles gammes de machines et/ou de services et garder ainsi pour Haulotte sa position de leader sur le marché
- Placer l'innovation au cœur de la stratégie d'Haulotte, clef de sa compétitivité.

POLITIQUE : la propriété intellectuelle comme instrument de conquête commerciale et de communication et politique R&D toujours plus dynamique

Pour Haulotte, la propriété intellectuelle doit devenir un instrument de conquête commerciale et de communication. Une politique de propriété intellectuelle adaptée peut constituer un apport considérable afin d'acquérir et défendre des marchés.

Par ailleurs, une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire du Groupe est une source de sécurité juridique et peut être gage de bénéfices, tant en termes de profit qu'en terme d'image.

Notre objectif est de maintenir une politique R&D toujours plus dynamique afin de faire face aux nouveaux défis auxquels le Groupe pourra être confronté, mais aussi de développer nos produits en prenant en compte les droits des tiers en la matière tout en s'assurant de la protection de nos propres droits de propriété intellectuelle.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Chiffre d'affaires consacré à la R&D	% du chiffre d'affaire total	2,7	3,74	3,01	Non fixé	Groupe

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Maintien du dynamisme de la politique R&D

Une veille technologie continue est mise en place afin d'être toujours informé des nouvelles innovations disponibles sur le marché.

Il existe également un Comité de propriété intellectuelle permettant d'échanger sur les sujets en cours et d'assurer la diffusion des informations importantes.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

Par ailleurs, la Société reconnaît de manière élargie les créateurs, au-delà des inventions brevetables. Elle reconnaît et respecte les inventeurs et créateurs d'idées innovantes (politique invention des salariés).

Pour finir, au cours du processus de création de projet, un avis propriété intellectuelle est obligatoire au passage de certaines étapes.

2. Respect du droit des tiers et protection de nos droits

Les principales actions dans ce domaine sont réalisées par le responsable Propriété Industrielle (PI).

Le responsable PI réalise régulièrement une veille concurrentielle et technologique (liberté d'exploitation, état de la technique) afin notamment de connaître les évolutions technologiques dans les domaines d'activité de la société et de s'assurer de ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

Cela lui permet également d'évaluer la disponibilité des droits de propriété intellectuelle et de vérifier le respect de nos droits par le tiers.

Par ailleurs, le responsable PI cherche à optimiser notre politique de propriété intellectuelle et de propriété industrielle en sensibilisant et impliquant l'ensemble des collaborateurs Haulotte dans le management du risque PI. Ainsi, à titre d'exemple, les résultats de la veille périodique sont diffusés au sein des équipes via des bulletins de veille mensuels.

De plus, des actions de sensibilisation à la protection de nos droits ont été réalisées tout au long de l'année 2021 auprès des collaborateurs concernés (un flyer HAULOTTE INTELLECTUAL PROPERTY a été distribué à cette occasion).

Pour finir, le responsable PI renforce nos droits de propriété intellectuelle en protégeant nos innovations par des dépôts de titres.

Ainsi, il résulte que l'ensemble des rapports sont sécurisés lors de collaboration avec des tiers pour instaurer un dialogue en toute confiance.

Ci-dessous le détail des titres déposés sur les 3 dernières années :

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Dépôts de brevets déposés sur l'année (dépôts de brevets, extensions de brevets, dessins et modèles, enveloppes soleau)	Nombre	17	16	24	Non fixé	Groupe

Remarque : seuls les 1ers dépôts sont pris en compte (les dépôts non provisoires US et les extensions à l'étranger qui se basent sur ces 1ers dépôts ne sont pas comptabilisés ici).

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

5- Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

ENJEUX :

Haulotte étant spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériel d'élévation, les fournisseurs ont un rôle essentiel. Il est donc important d'avoir une collaboration de qualité pour optimiser la valeur ajoutée de l'entreprise.

POLITIQUE :

Haulotte Group intègre dans sa stratégie l'importance de maintenir des relations éthiques et responsables avec ses fournisseurs.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
PIÈCES MACHINES						
Achats réalisés auprès des fournisseurs ayant signé un contrat de partenariat avec une charte de garantie	%	49	51	51	53	Groupe
Dont fournisseurs couverts uniquement par la signature d'un contrat de partenariat	%	30	34	36	38	Groupe
Achats réalisés auprès des fournisseurs couverts par la signature d'une charte d'achats responsables	%	63	60	64	70	Groupe
PIÈCES DÉTACHÉES / SPARE PARTS						
Achats réalisés auprès des fournisseurs couverts par la signature d'une charte d'achats responsables	%	Non mesuré	Non mesuré	62	70	Groupe

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Maintenir des relations durables avec nos fournisseurs

Pour tout nouveau fournisseur, une procédure d'entrée au panel doit être suivie et des audits sont menés. Les résultats de l'audit fournisseurs sont partagés avec l'ensemble des fournisseurs pour actions correctives si nécessaire afin de pouvoir entrer au panel.

Haulotte travaille actuellement sur un projet d'accord pluriannuel pour tous les nouveaux projets.

Avec les nouveaux fournisseurs, nous avons développé un contrat de partenariat signé en amont du lancement série. Ces contrats permettent de définir l'ensemble des modalités de fonctionnement, expression des besoins, modalités de paiement, prix, garantie, standards qualité, assurance (...) et permettent de s'engager ensemble dans des relations durables. Les plans d'amélioration convenus sont également portés au contrat dans ce même objectif de pérennisation des relations.

Ainsi, la part des achats réalisés auprès de fournisseurs couverts par la signature d'un contrat de partenariat est passée de 34% en 2020 à 36% en 2021. Haulotte va procéder à la segmentation de sa base fournisseurs afin de déterminer les fournisseurs cores / stratégiques (produit complexe ou relation longue) / basiques. Sur le long terme, l'objectif sera de renforcer les signatures de contrat avec les fournisseurs cores et stratégiques en priorité.

Pour les fournisseurs existants, Haulotte a mis en place des management meetings afin de partager nos attentes respectives, nos stratégies de développement et l'évolution des projets de nouveaux produits. Ce point d'échange impliquant les managements des deux entreprises permet d'établir une vision long terme avec nos partenaires fournisseurs.

2. Entretenir des relations éthiques et responsables avec nos fournisseurs

Charte achats responsables :

238

C'est le nombre de fournisseurs ayant signé notre charte d'achats responsables
(Fournisseurs avec lesquels nous avons travaillé en 2021)

Initialement, la charte achats responsables a été déployée pour les fournisseurs de série en 2019. Elle a pour objectif de créer une relation durable et équilibrée dans le respect des droits et des devoirs respectifs de chaque partie.

Haulotte se fixe un objectif de 70% du chiffre d'affaires annuel 2022 couvert par une charte signée.

En 2021, cette démarche a été étendue aux achats de pièces de rechange et Haulotte se fixe un objectif de 70% du chiffre d'affaires annuel 2022 couvert par une charte signée.

Pour 2022, Haulotte va étendre la démarche aux achats de frais généraux avec une cible 50% du chiffre d'affaires annuel couvert d'ici fin 2023.

En parallèle, l'accord de confidentialité est signé entre Haulotte et l'ensemble de ses fournisseurs pour préserver les informations de chacune des parties.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

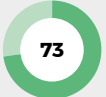
6 - Lutte contre les changements climatiques

ENJEUX :

Dans le contexte actuel où le changement climatique est au cœur des débats et est aujourd'hui indéniable, il est essentiel de faire de ce sujet l'une de nos préoccupations pour l'avenir. Ainsi, en tant que Groupe présent sur différents continents sujets à des contraintes climatiques diverses, Haulotte est exposé à cet enjeu et l'intègre dans ses réflexions.

POLITIQUE :

Notre objectif est de prendre en compte le changement climatique dans notre activité, aussi bien s'agissant de nos produits, de notre processus de production, que de leurs lieux de production et vente.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2025	Périmètre
Collaborateurs concernés par des certifications environnementales	Nombre	 426	 776	 1205	 1400	Groupe
Machines électriques vendues	%	 74	 73	 73	Non fixé	Groupe

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Gestion des risques environnementaux

Lors de l'implantation de nos diverses entités, le contexte climatique de la zone choisie est pris en compte afin d'anticiper les événements climatiques qui pourraient impacter notre activité.

Pour les nouvelles implantations, nous prenons par exemple en compte les risques sismiques des zones concernées et sommes accompagnés par nos assureurs pour les études liées à la situation des locaux choisis.

Chaque entité certifiée par un système de management de l'environnement, analyse son contexte et son impact environnemental afin de le réduire au travers de plans d'action.

2 – Intégration des enjeux climatiques dans notre stratégie BLUE et dans notre politique QSE

S'agissant de nos produits, nous avons pris toute la mesure des enjeux climatiques et du fait que l'énergie devient un facteur clé de développement. Ainsi, Haulotte intègre la dimension « blue » dans sa stratégie d'entreprise en développant et intégrant des solutions « tout électrique » plus respectueuses de l'environnement dans le business model. C'est dans ce cadre qu'a été lancée notre gamme de machines « tout électrique, tout-terrain » nommée PULSEO.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Une politique Qualité, Sécurité et Environnement a été créée et diffusée en septembre 2021, permettant de fédérer l'entreprise, dirigeants et collaborateurs confondus, autour entre autres d'un même engagement environnemental. Cette politique a été traduite en 10 langues. Notre objectif est de sensibiliser nos employés, nos parties prenantes et nos clients afin d'améliorer la prise de conscience sur l'importance de la protection environnementale et, entre autres, encourager la réduction de la consommation d'énergie.

3. Activité 2nd Life : offres d'occasion et reconditionnement de nos machines

Haulotte, depuis ses engagements en matière d'environnement et dans le cadre de la certification ISO 14001, met en place des stratégies dans toutes les étapes du cycle de vie des solutions proposées.

	2019	2020	2021
Nombre de machines d'occasion vendues	Non mesuré	437	576

Haulotte démarrera une nouvelle activité en 2022 afin de répondre aux nouveaux modes de consommation tournée vers l'économie circulaire. Il s'agira d'un programme de reconditionnement spécifique, dédié aux machines d'occasion de la marque.

De plus, une activité dédiée aux secondes vies de machines, Second Life, a été mise en place

Ces solutions de reconditionnement prolongent également la durée de vie des machines de nos clients. Il peut s'agir d'un simple renouvellement esthétique à la réparation et au remplacement de pièces majeures, voire à l'ajout de nouvelles technologies. Dans tous les cas, lors de ces opérations, Haulotte prend en compte toutes les dernières normes en termes de Sécurité pour les utilisateurs, mais aussi les dernières normes environnementales.

5 376 000 €

C'est le chiffre d'affaires liés aux actions d'économie circulaire, dans le cadre de l'activité 2nd Life

4. Management par macro-processus et certifications 14001 :

Haulotte a initié une démarche Groupe de pilotage de la performance par les processus dans une optique d'homogénéisation de nos pratiques dans le groupe. Cette démarche répond intégralement aux exigences des normes ISO, dont la 14001.

100%

Des sites de production Haulotte sont certifiés ISO 14 001
(L'usine de Changzhou, en cours de construction en 2021, ne fait pas partie du périmètre)

Notre nouveau siège Social H3 a été créé dans cette optique de performance environnementale et est lui-même certifié ISO 14001.

Il supporte cette démarche de certification 14001 pour le groupe avec un unique certificat multi sites (par norme) pour toutes les entités certifiées du groupe.

H3 montre un premier exemple d'engagement environnemental en étant un Smart building qui adapte la consommation d'énergie du bâtiment en fonction des variations climatiques ; d'autres actions spécifiques en lien avec notre politique environnementale ont été mises en place telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'optimisation du tri des déchets.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

7- Impact environnemental de nos activités

ENJEUX :

Face aux problématiques relatives au changement climatique et au-delà des réflexions sur l'adaptation des processus et modes de production, Haulotte souhaite, comme beaucoup d'entreprises, agir concrètement dans la protection de l'environnement.

POLITIQUE :

Notre objectif est de se fixer une ligne de conduite pérenne et respectueuse de l'environnement au travers de tout le cycle de vie de nos machines ; et plus encore dans nos processus de production de nos machines dont les émissions directes de carbone sont les plus importantes. Ainsi, nous visons :

- Une valorisation maximale de nos déchets industriels banals et une réduction de nos tonnes de déchets par machine,
- Une réduction de nos émissions de Gaz à Effets de Serre (GES).

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE					
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2025
Taux de déchets recyclés	% des déchets totaux	63,46	66,12	74	90
Poids de déchets par tonne de machine	Kg	67	63	62	50
Poids de CO ₂ par tonne de machine	Kg	non mesuré	108	129	80

Sites de production Europe Lorette H3 Lorette Hub

Site de production Europe (hors site de L'Horme)

Site de production Europe (hors site de L'Horme)

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Gestion des déchets

Haulotte veille à maîtriser ses productions de déchets à tous les stades de son activité, aussi bien au niveau des sites de production que les hubs et filiales de distribution.

Nous distinguons 2 types de déchets :

- Les déchets Industriels Banals (DIB) qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères de par leurs similitudes de composition avec celles-ci. Ils ne sont ni inertes, ni dangereux. Ce sont par exemple des chutes, des rebuts, emballages et sont essentiellement composés de verre, de plastiques, de métaux, de caoutchouc, de textile, de papiers, de bois, de matières organiques animales ou végétales.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

- Les Déchets Industriels Dangereux (DID) qui peuvent générer des nuisances pour l'homme et pour l'environnement en présentant une ou plusieurs propriétés de danger énumérées à l'annexe I du décret du 18 avril 2002. Ces propriétés justifient des précautions particulières et font l'objet d'un contrôle administratif renforcé.

Haulotte a instauré un mécanisme de suivi et de gestion des déchets, qui va dans le sens du développement de l'économie circulaire, du recyclage et de la valorisation.

Indicateur	2019	2020	2021
Tonnes Déchets Industriels Banals (DIB)	4 846	1 824	2388
Tonnes Déchets Industriels Spéciaux (DIS)	1 145	461	564

Périmètre : sites de production européens, Lorette H3 et Lorette Hub

Ainsi, pour les déchets de production, nous valorisons nos déchets industriels proportionnellement au niveau de production pour permettre leur réutilisation dans certains cas. Pour plus de fiabilité, l'indicateur de suivi utilisé le poids de déchets utilisé par machine selon son poids (Kg de déchets / Kg de machines), car il peut y avoir un écart significatif de poids d'un modèle de machine à un autre.

Par ailleurs, nous appliquons un tri permettant de valoriser/recycler certains types de déchets banals. Au niveau des sites de production, la maîtrise de la gestion des déchets s'articule autour d'étapes fondamentales :

- une identification des déchets avec des consignes présentées lors de la formation environnementale,
- une vérification de la conformité réglementaire de nos prestataires déchets,
- une charte couleur : 1 déchet = 1 benne = 1 couleur : cette méthode permet de créer des automatismes et d'améliorer le tri à la source,
- leur stockage (armoire en rétention pour les déchets liquides, respect des compatibilités entre produits, une identification pour faciliter leur évacuation, l'utilisation de compacteur à carton...),
- leur traçabilité (bordereaux de suivi des déchets dangereux, registres déchets, déclarations),
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site,
- un suivi périodique lors de visites terrain,
- une élimination des déchets en fonction de leur composition : valorisation matière ou énergétique et recyclage principalement

2. Réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES)

Empreinte carbone	2019	2020	2021
Tonnes de CO ² équivalente	6 571	3 304	5662

Le périmètre actuel pour la détermination de notre empreinte carbone inclut les sites de production européens, ce qui représente plus de 2/3 de notre facture énergétique.

Sont repris pour le moment les Scopes 1 et 2.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

L'objectif est à corrélér avec les hausses de production, augmentant ainsi les consommations de gaz et indubitablement l'empreinte Carbone, malgré les actions menées telles que :

- Plan de mobilité pour savoir quelle est l'empreinte carbone des déplacements professionnels et les trajets domicile-travail pour déclencher des actions pour réduire cet impact,
- Promotion du télétravail
- Proposition d'installation de compteurs intermédiaires sur les sites de production pour connaître la consommation réelle de différents lieux de l'usine pour maîtriser la consommation d'énergie.
- Amélioration du process de peinture de façon à réduire les consommations énergétiques.

Consommations énergétiques	2019	2020	2021
Gaz en kWh	33 908 107	19 899 554	24 223 591
Electricité en kWh	9 025 340	5 894 838	7 362 268

Périmètre : Sites de production européens, Lorette HUB, Lorette H3).

Les évolutions, que ce soit en gaz ou en électricité s'expliquent en partie par la baisse d'activité engendrée par la crise sanitaire en plus d'améliorations au niveau des fours.

Haulotte se prépare à définir et calculer 100% de ses émissions de gaz à effet de serre du groupe, y compris le scope 3 pour toutes les entités du groupe.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

8- Respect des droits de l'Homme

ENJEUX :

Les multinationales étant exposées à des cultures et réglementations diverses de par leurs implantations, l'enjeu s'agissant des droits de l'Homme est de veiller à ce que ces derniers soient respectés au sein de l'activité du Groupe et ce, peu importe l'activité (production, distribution, services centraux...) et la position géographique des entités concernées.

POLITIQUE :

Il est donc important pour Haulotte de s'assurer d'une uniformisation du respect des droits de l'Homme tout au long de sa chaîne de valeur, tant au sein de notre environnement interne que de notre environnement externe

ACTIONS ET RÉSULTATS

Par la démarche « Let's dare », diffusée via de nombreux canaux de communication (formations, événements participatifs, etc.), et la Charte des valeurs qui y est associée, Haulotte a mis l'homme au cœur de ses activités. Comme évoqué précédemment, les valeurs du Groupe ont été déterminées par les collaborateurs eux-mêmes, lors de différents ateliers au sein desquels des populations de tous niveaux, de tous les pays et de tous les services ont été associées. Respect et confiance ressortent ainsi comme deux valeurs essentielles et se traduisent par des pratiques applicables à tous et des pratiques spécifiques pour les managers.

En dehors des valeurs que le Groupe applique pour les hommes internes à son organisation, Haulotte a souhaité également étendre une vision commune de valeurs essentielles et fondamentales avec ses partenaires commerciaux. Haulotte a ainsi mis en place une Charte des Achats Responsables qui invite les fournisseurs de la société à appliquer des principes fondamentaux pour des relations d'affaires saines et éthiques. Celle-ci a continué à être déployée tout au long de l'année 2021.

Cette charte contient notamment une rubrique sur les engagements sociaux pris par Haulotte concernant des sujets tels que l'interdiction de travail des enfants, la lutte contre le travail dissimulé ou encore la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Haulotte pense qu'il est primordial et essentiel que les engagements pris par le Groupe à ce sujet soient suivis et adoptés par ses partenaires afin d'assurer efficacité et cohérence à cette démarche. Nous pensons en effet que le partage de ces engagements nous mènera tous ensemble à une meilleure démarche de partenariat durable.

Pour finir, au sein des sociétés Haulotte UK et Haulotte Australia (sociétés filiales détenues à 100% par Haulotte Group S.A), une charte anti-esclavage a été mise en place. Cette charte, conforme aux réglementations locales, décrit les principes et les bonnes pratiques de lutte contre l'esclavage moderne qui sont appliquées au niveau du groupe.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

9- Dialogue social

ENJEUX :

Un dialogue régulier et de qualité est un levier essentiel d'amélioration de la vie en entreprise. Haulotte favorise le dialogue constant entre les collaborateurs, les managers, les représentants du personnel et la Direction. De ce fait, la place des représentants du personnel élus ou désignés par les collaborateurs est reconnue comme un enjeu important pour le groupe

POLITIQUE :

Le climat social positif au sein du groupe repose sur de multiples politiques, accords, et pratiques de ressources humaines, locales ou harmonisées sur des sujets tels que le dialogue social

L'ensemble des dispositions ci-dessous concerne le périmètre France

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Accord de Qualité de Vie au Travail et d'égalité professionnelle

Convaincus que la diversité et la garantie d'une bonne qualité de vie au travail constituent le socle de la performance sociale et donc de la réussite de notre entreprise, nous avons conclu en 2018 avec nos partenaires sociaux un accord quadriennal sur la qualité de vie au travail afin de promouvoir un équilibre entre la qualité de vie au travail, la performance collective et la qualité des services délivrés aux clients.

Dans cet accord, est réaffirmée notre volonté d'accompagner nos collaborateurs à concilier au mieux leur vie professionnelle et leurs responsabilités familiales et nous sommes engagés à faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise, à créer un environnement favorable aux collaborateurs parents et à veiller au respect du principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des collaborateurs parents.

Dans le cadre de cet accord qui doit faire l'objet d'une renégociation avec les partenaires sociaux en 2022, nous avons pris des engagements et mis en place les actions suivantes :

- Des engagements sur le droit à la déconnexion,
- Des engagements en faveur de l'égalité professionnelle hommes et femmes,
- Aménagements horaires pour la rentrée scolaire et les collaborateurs dont l'enfant ou le conjoint handicapé ou en longue maladie nécessite des soins permanents à heures fixes ou des soins planifiés,
- Organisation et promotion de la formation à distance,
- Congés de proches aidants pour les collaborateurs qui souhaitent suspendre leur contrat de travail pour s'occuper d'un proche présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

2. Renouveau d'un accord sur le Télétravail régulier

Convaincu que le télétravail est un levier efficace pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle, diminuer les contraintes et risques liés aux trajets, mais également un moyen de renforcer l'attractivité du modèle social d'Haulotte, la direction a également proposé aux partenaires sociaux d'ouvrir des discussions sur cette nouvelle forme d'organisation du temps de travail dès 2019. Un accord de Télétravail régulier a été signé à nouveau en France en 2021, offrant aux collaborateurs de tous les établissements de Haulotte Group la possibilité de télétravailler 4 jours par mois.

3. Autres accords

Preuve de la volonté de maintenir la dynamique du dialogue social, un accord sur la mise en place d'un CSE, sur la modernisation du dialogue social et au droit syndical a été mis en place en 2018 pour une durée de 5 ans.

Un accord sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail est toujours valable en 2021. Son suivi est réalisé par le CSE central dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale et des conditions de travail et l'emploi.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
RAPPORT 2021

10- Responsabilités dans la conduite des affaires

ENJEUX :

Toute entreprise multinationale est exposée à diverses réglementations en matière de fiscalité, ce qui complexifie les flux et les contrôles. Le Groupe compte 6 sites de production et 21 filiales, lui permettant d'opérer dans plus de 100 pays. Ceci représente donc une diversité conséquente en termes de fiscalité. De ce fait, Haulotte se doit de mener une politique fiscale responsable

Par ailleurs, les entreprises multinationales implantées dans différentes parties du monde soumises à des réglementations, cultures ou coutumes différentes, doivent faire face à un défi important qui est celui de la lutte contre la corruption.

POLITIQUE :

Suite à l'élaboration de la cartographie des risques de corruption au sein du groupe, en application de la loi Sapin 2, l'entreprise a adopté un code de conduite anti-corruption ainsi que des outils et processus nécessaires à la prévention de l'évasion fiscale.

Avec une présence internationale dans 21 pays, Haulotte s'engage à respecter les réglementations fiscales locales en vigueur. Le Groupe s'attache à assurer le principe de pleine concurrence fiscale par l'intermédiaire d'une politique de prix de transfert. En France, une attitude pro-active de partenariat fiscal a été engagée en 2019

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Alertes de corruption émises	Nombre	0	0	0	non fixé	Haulotte Group S.A. et Haulotte France
Délai de traitement moyen des alertes de corruption émises	Jours	Pas d'alertes	Pas d'alertes	Pas d'alertes	Moins de 20j	Haulotte Group S.A. et Haulotte France
Taux d'impôt effectif du groupe	% du résultat comptable consolidé avant impôts	27,25	-66,67	49,41	Non fixé	Groupe

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Application d'un business model sain et conforme à notre savoir-faire et à la réglementation française

Haulotte Group S.A. et Haulotte France ont adopté un code de conduite anti-corruption (loi Sapin 2) validé par la direction et les instances représentatives du personnel pour le périmètre France. Ce code de conduite se trouve en annexe de leur règlement intérieur, et a été diffusé le 12 novembre 2019.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

En 2021, ce code de conduite a été annexé au contrat de travail de tout nouvel embauché.

Il est également consultable sur l'intranet de l'entreprise et sur le site www.haulotte.com. L'adoption du code de conduite anti-corruption permet à l'entreprise de réaffirmer son engagement à mener ses activités au plus haut niveau d'éthique et en conformité avec l'ensemble des obligations légales applicables.

Par ailleurs, la Société a également mis en place un outil de lancement d'alertes anonyme pour tout salarié qui détiendrait des éléments et suspicions d'inconduites pouvant constituer des faits de corruption. La plateforme est hébergée par la société WhistleB, qui garantit l'anonymat des éventuelles alertes et le cryptage des données recueillies. Les éventuelles alertes sont adressées au Secrétaire Général du Groupe, ou en cas de mise en cause de cette fonction, au Directeur Général Délégué du Groupe.

20

C'est le nombre de jours maximum pour la prise en compte des alertes sur cette plateforme. Le risk manager a un accès administrateur à la plateforme afin de s'assurer que les alertes soient prises en compte dans ce délai.

Cet outil peut également servir de questionnaire anonyme pour aider à la prise de décisions.

Depuis 2020, la plateforme d'alertes est accessible aux salariés par un lien figurant sur l'intranet d'Haulotte.

Au cours de l'année 2021, un outil d'e-learning a été créé afin, notamment, de former les salariés aux principes définis dans le code de conduite, de les sensibiliser aux différents aspects que recouvre la notion de « corruption » et de leur expliquer le fonctionnement de la plateforme d'alertes. Il sera mis en ligne sur la plateforme Haulotte Academy en février 2022. A compter de cette date, il sera déployé auprès de tous les salariés d'Haulotte Group SA et Haulotte France, disposant d'un accès à Haulotte Academy.

Cet e-learning sera aussi intégré dans le parcours d'accueil de tout nouvel embauché.

Afin d'assurer une veille réglementaire et des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption, Haulotte participe au groupe de travail initié par Middlednext.

Une grille d'évaluation des fournisseurs a été élaborée en 2021 pour noter leur maturité au regard de la lutte contre la corruption lors du process d'entrée au panel. Elle a été utilisée à compter de juillet 2021 pour le TOP 4 des fournisseurs :

GRILLE D'ÉVALUATION	
TYPE DE FOURNISSEUR	% Volume d'achat annuel
Fournisseurs de composants	10
Fournisseurs de pièces mécano-soudées	15
Fournisseurs de pièces de rechanges	15

En 2022, Haulotte continuera cette évaluation afin de cartographier la situation par catégorie d'achat pour le TOP 10 des fournisseurs représentant 20 à 25% des volumes d'achat annuel.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

2. Respect des réglementations fiscales en vigueur

Par ses opérations, Haulotte est présent dans plus de 20 juridictions fiscales différentes. Haulotte est attaché au paiement des impôts et contributions dans chaque pays. Par ailleurs, aucune structure visant à la mise en place de schéma d'optimisation fiscale n'existe au sein du Groupe.

Deux intégrations fiscales ont été mises en place entre entités du Groupe, l'une en France (entre Haulotte Group S.A., Haulotte France et Telescopelle) et l'autre aux Etats Unis (entre Haulotte US et Equipro).

Les responsables financiers des filiales (accompagnés le cas échéant de conseils) sont responsables du respect des obligations fiscales. La plupart des filiales déposent des liasses fiscales et peuvent être, le cas échéant, sujettes à des contrôles.

Haulotte suit l'ensemble des conclusions rendues au cours de ces différents contrôles (certains donnant lieu à un focus particulier sur la politique de prix de transfert). Aucun redressement significatif n'a été constaté sur les derniers contrôles. A titre d'exemple, cela a été le cas lors des deux derniers contrôles fiscaux sur la société Haulotte Group S.A.. Concernant la veille fiscale, le Groupe collabore avec des cabinets (locaux ou de taille internationale) afin de suivre les évolutions normatives. En complément, une revue des niveaux d'impôts exigibles est effectuée par les équipes centrales, afin de vérifier la cohérence et l'évolution des montants versés localement. Dans les comptes consolidés figure une preuve d'impôt permettant d'expliquer le niveau d'impôt effectif du Groupe. L'application de la norme IFRIC 23 permet aussi l'anticipation des risques fiscaux.

3. Politique de prix de transfert

Haulotte essaye de trouver, pour la fixation de ses prix de transfert, la méthode la plus classique et conforme aux principes de l'OCDE tout en gardant des référentiels et méthodes de calcul simples.

Cette politique est élaborée de façon à laisser dans chaque société du Groupe le résultat opérationnel de pleine concurrence défini grâce aux études de comparables et selon les fonctions, risques et responsabilités des filiales. La détermination des comparables est réalisée avec le support d'avocats fiscalistes spécialisés travaillant pour un cabinet international renommé.

Les prix de transfert sont régulièrement audités par les inspecteurs des impôts lors de leurs contrôles fiscaux.

4. Partenariat fiscal avec l'état Français

Depuis le 14 mars 2019, Haulotte est devenu partenaire fiscal de l'administration française. Ce partenariat repose sur le principe du volontariat et est destiné aux grands groupes et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cela permet d'instaurer un dialogue régulier et transparent des entreprises avec l'administration, afin d'obtenir une position ferme de celle-ci sur des questions fiscales complexes, susceptibles de poser un risque financier ou juridique. Cela se fait moyennant davantage de transparence de part et d'autre. Pour les autorités, ce partenariat leur permet de s'assurer de la conformité fiscale des entreprises de façon beaucoup plus efficace et de lutter plus efficacement contre la fraude, tout en leur garantissant une sécurité juridique renforcée.

Le Groupe a sollicité en 2021 ce partenariat sur différents sujets, obtenant pour certains d'entre eux des rescrits, si nécessaire.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

11- Santé et sécurité au travail

ENJEUX :

La prévention des risques professionnels et la sécurité au travail sont des enjeux majeurs portés par la Direction Générale d'Haulotte. Nous sommes fortement mobilisés autour du thème de la santé et de la sécurité au travail afin de prévenir et réduire les risques professionnels en offrant à nos collaborateurs un environnement de travail sécurisant.

Comme en 2020, l'année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 qui a impacté l'ensemble de nos activités et a impliqué la mise en œuvre de protocoles sanitaires de sécurité très strict en vue d'assurer la protection de nos collaborateurs dans ce contexte sanitaire sans précédent.

POLITIQUE :

Nous poursuivons l'objectif de réduire de façon très significative notre nombre d'accidents de travail sur l'ensemble de nos sites dans le monde : le zéro accident reste la cible.

En 2021, nous avons poursuivi nos efforts de prévention afin de réduire les taux de fréquence et de gravité dans l'ensemble des sites industriels et filiales de distribution. Un comité sécurité se réunit tous les 2 mois avec l'ensemble des acteurs de la prévention (directeurs des unités industrielles, directeurs d'établissements, directeur R&D et responsables QSE et ressources humaines) afin d'échanger de façon dynamique sur les résultats et partager les bonnes pratiques. Des indicateurs sur les taux de fréquence et taux de gravité sont désormais disponibles sur l'ensemble de sites industriels dans le monde et la démarche a été élargie aux filiales de distribution en Europe.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Taux de fréquence des accidents du travail	/	Non mesuré sur le même périmètre	9,97	6,78	Non fixé	Groupe
Taux de gravité des accidents du travail	/	Non mesuré sur le même périmètre	0,17	0,63	Non fixé	Groupe

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Suivi des accidents du travail

Les indicateurs d'accidents du travail sont calculés depuis début 2021 sur l'ensemble des entités du Groupe.

Un tableau de bord a été mis en place au niveau du Groupe avec des indicateurs communs à tous les pays permettant des comparaisons entre les sites et les activités (industrielles, de distribution, entrepôts logistiques et services centraux)

Le nombre d'accidents, les taux de fréquence et de gravité sont passés en revue tous les 2 mois dans le cadre du comité sécurité.

5

C'est le nombre de comités Sécurité réalisés en 2021. Ces comités réunissent tous les acteurs de la prévention du Groupe

Ce comité, à vocation industrielle à la base, a évolué en 2021 pour intégrer l'ensemble des entités du Groupe. Toutes les activités sont maintenant représentées, et les sujets abordés couvrent l'intégralité des sites du groupe Haulotte.

Lors de ce comité auquel participent 2 membres du comex nous partageons également les actions de prévention mises en place ainsi que les bonnes pratiques en termes de sécurité.

25%

C'est la réduction des accidents de travail avec arrêt en 2021 par rapport à 2020 pour le Groupe.

Plusieurs actions menées en 2021 ont amené à la réduction du nombre d'accidents au sein du Groupe :

- Tous les accidents du travail font systématiquement l'objet d'une analyse de recherches de causes en vue de définir des plans d'action ciblés, via la méthode de résolution de problèmes 8D ou de l'arbre des causes. L'ensemble des équipes en charge de la sécurité a été formé à ces méthodes d'analyse.
- Nous avons renégocié en 2021 un nouveau challenge sécurité afin de renforcer l'effort individuel et collectif dans la prévention des accidents du travail (périmètre France)
- Des commissions santé et sécurité au travail se réunissent de façon trimestrielle avec le médecin du travail afin d'échanger sur des thématiques sécurité et proposer des actions de prévention (périmètre France)
- Le programme d'Excellence Opérationnelle YELLO a permis la mise en place des AIC (Animations à Intervalles Courtes) sur les sites du Groupe. Ces AIC ont pour objectif notamment de faire remonter les situations dangereuses éventuellement repérées et de mettre en place les actions nécessaires
- Des nouvelles certifications Santé et Sécurité ont été obtenues en 2021 (ISO 45001)

990

C'est le nombre de collaborateurs au sein d'Haulotte qui opèrent sur des sites certifiés Sécurité

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Un autre exemple prenant en compte des thématiques santé et sécurité peut être relevé. Ainsi la nouvelle usine de Changzhou a intégré dans sa conception des moyens importants en vue d'améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs :

- Chauffage et climatisation y compris dans les ateliers d'assemblage
- Attention particulière portée à l'éclairage dans les différentes zones de l'usine et à l'isolation phonique des bureaux
- Possibilité de réaliser l'intégralité des essais et vérifications des machines en intérieur, et automatisation partielle pour en faciliter la réalisation
- Mise en œuvre d'outils digitaux pour faciliter le travail et diminuer la charge mentale sur les lignes d'assemblage (indicateurs lumineux pour les pièces, documents facilement consultables au poste de travail...)
- Aménagement des bureaux pour faciliter la collaboration et s'isoler si nécessaire (cela est similaire à ce qui a été fait au siège du groupe).

2. Gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19

D'importants moyens continuent à être déployés afin d'assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Des services de nettoyage renforcé sont toujours déployés dans l'ensemble de nos établissements.

Le dialogue social est très soutenu afin de maintenir un contact étroit avec les partenaires sociaux qui ont été associés très étroitement aux différents protocoles de sécurité mis en place afin d'assurer la protection des collaborateurs.

Chaque évolution des règles de sécurité (4 versions se sont succédées en France en fonction des évolutions réglementaires) a été soumise à l'information et la consultation du CSE central, puis des CSE d'établissements qui ont validé avec leurs commissions santé, sécurité et conditions de travail l'ensemble des règles de sécurité avec les éventuelles adaptations nécessaires à la configuration de leur site.

Le CSE central s'est réuni au total 11 fois au cours de l'année 2021 sans compter les réunions informelles qui ont lieu de façon quasi quotidienne.

Pour finir, des mesures de télétravail exceptionnel ont été mises en place afin de limiter les flux de personnes.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

12- Diversité et Handicap

ENJEUX :

Nous devons accompagner la transformation de l'entreprise en envisageant les différents postes de travail comme étant totalement mixtes. Au-delà de respecter nos obligations légales, nous nous devons de mener une politique volontariste en matière de maintien dans l'emploi par des actions d'accompagnement et d'aménagement de poste et ouvrir plus largement les postes en recrutement à des travailleurs en situation de handicap.

POLITIQUE :

Convaincu que la diversité est un atout pour la performance sociale et donc la réussite globale de l'entreprise, Haulotte mène une politique volontariste en matière de mixité des emplois et d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Nous visons à augmenter la mixité, notamment dans les métiers actuellement faiblement représentés par les hommes ou par les femmes.

L'objectif est également de développer l'accès à nos offres d'emploi à des travailleurs en situation de handicap pour développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'Entreprise.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
Indicateur	Unité	2019	2020	2021	Objectif 2022	Périmètre
Part des femmes au sein des effectifs	% de l'effectif total	Non mesuré sur le même périmètre	23,10	23,65	Non fixé	Groupe
Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Points	= 82	= 87	= 87	Non fixé	Haulotte Group S.A.
Nouveaux embauchés de moins de 27 ans	% du total des nouveaux embauchés	Non mesuré	Non mesuré	23,5	Non fixé	Groupe
Personnes en situation de handicap	% de l'effectif total	3,95	3,57	3,61	Non fixé	Haulotte Group S.A.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

ACTIONS ET RÉSULTATS

1. Actions pour la diversité

Notre management program intègre la richesse de la diversité des profils au sein d'une équipe et d'une entreprise en prenant notamment en compte les éléments comme la connaissance de soi (naturel et adapté), nos caractéristiques personnelles, motivations mais également celles des autres et le fait qu'elles sont forcément différentes (utilisation de la méthode AEC Disc color).

Ces différences sont une vraie richesse pour le Groupe, et les appréhender ainsi permet de mieux interagir, communiquer et collaborer (par exemple, cela nous apprend qu'il est préférable de communiquer avec quelqu'un, non comme on aimerait qu'il communique avec nous, mais plutôt comme il a besoin que l'on communique avec lui).

Tous les managers et un certain nombre de collaborateurs ont ainsi été formés à cette richesse et cette diversité nécessaires pour constituer une équipe.

Nous respectons une politique de recrutement neutre et égalitaire (tous sexes, âges etc.). Quel que soit le type de poste proposé, la direction des Ressources Humaines s'engage à ce que les libellés et le contenu des annonces soient rédigés de manière neutre sans référence au sexe, à la situation de famille ou à une terminologie susceptible d'être discriminante.

Sur base de volontariat sur chaque site, un référent a été désigné par les CSE et est en charge de lutter contre les agissements sexistes. Son rôle est préventif et consiste notamment à remonter des alertes en cas de détection d'agissements inappropriés.

21

C'est le nombre de pays différents dans lequel Haulotte est implanté, soit autant de nationalités représentées.

2. Actions pour le handicap

Haulotte respecte depuis des années son obligation d'emploi en matière de travailleurs handicapés. Les principales actions ont été jusqu'à présent orientées vers le maintien dans l'emploi. Il faut maintenant déployer des actions en vue d'augmenter le pourcentage de recrutement de personnes en situation de handicap.

Ainsi, des actions ont été engagées telles que des partenariats de sous-traitance avec des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), des aménagements de postes, un accompagnement pour les dossiers AGEFIP.

Depuis 2020, les modalités déclaratives ont été quelque peu modifiées. L'effectif moyen handicapé pour HGSA est de 23 personnes soit 3,61% de l'effectif au lieu de l'obligation des 6%.

La taxe de 2021 est désormais payable et calculée au mois d'avril de chaque année, nous n'avons donc pas encore d'information à ce jour.

Actuellement, des réflexions sont en cours sur de potentielles nouvelles actions, telles que la publication des offres d'emplois sur des sites dédiés au travail des travailleurs handicapés, la négociation d'un accord avec des engagements en vue de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés, et la désignation d'un référent handicap.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

13- Taxonomie verte

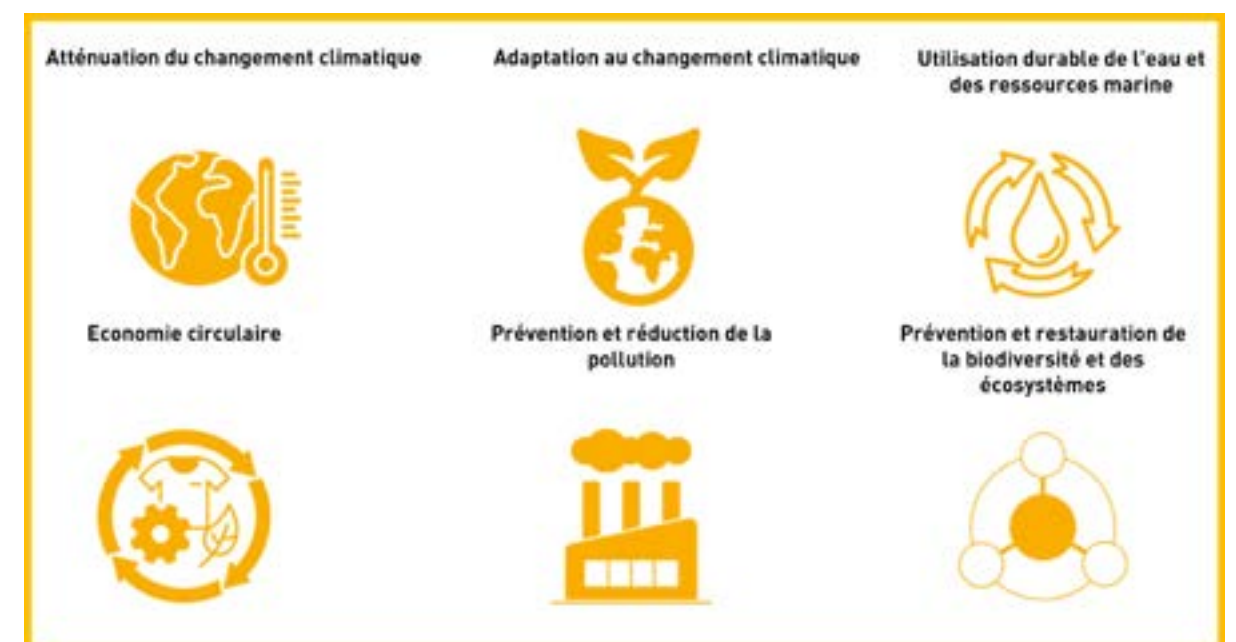
ENJEUX :

Issu du plan d'action pour la finance lancé en 2018 par la Commission Européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables », appelé « taxonomie verte européenne ». Conformément à ce règlement, le Groupe est donc soumis pour la première fois, au titre de l'exercice 2021, à l'obligation de publier la part de son activité éligible à la taxonomie : chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (CAPEX) et dépenses d'exploitations (OPEX), sur les deux premiers objectifs environnementaux liés au changement climatique.

1. Taxonomie verte Européenne

Le règlement établissant la taxonomie de l'UE met en place le cadre nécessaire à son application en définissant les quatre conditions qu'une activité économique doit remplir pour être considérée comme durable sur le plan environnemental. Une activité éligible doit :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux
- Ne causer de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux
- Être exercée dans le respect des garanties (sociales) minimales
- Être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission. Les critères d'examen technique doivent préciser, pour toute activité économique, les exigences de performance permettant de déterminer dans quelles conditions cette activité i) contribue substantiellement à un objectif environnemental donnée ; et ii) ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs.



Seuls les deux premiers objectifs sont applicables à fin 2021

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Le règlement taxonomie est complété par deux actes délégués : le premier paru en avril 2021 précisant les critères techniques environnementaux pour les deux premiers objectifs, le second paru en juillet 2021 précisant les modalités de reporting attendu sur la taxonomie.

Une activité économique est considérée comme apportant une contribution substantielle à la prévention et à la réduction de la pollution lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, autres que les gaz à effet de serre.

La décarbonation des flottes et infrastructures de transport peut jouer un rôle central dans l'atténuation du changement climatique. Il convient de cibler la réduction des principales sources d'émission en tenant compte de la nécessité de se réorienter vers des modes de transports moins polluants et de créer des infrastructures permettant une mobilité propre.

2. Chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles au 31 Décembre 2021

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE						
KEUR	Chiffres d'affaire	%	CAPEX	%	OPEX	%
A. Activités éligibles	200 207	40	11 498	32	1 709	9
B. Activités non éligibles	297 065	60	24 226	68	16 748	91
Dénominateur au 31/12/2021	497 272		35 724		18 457	

Les dénominateurs sont déterminés de la façon suivante :

- Le chiffre d'affaires total correspond au chiffre d'affaires tel qu'il figure dans les états financiers,
- Le CAPEX total correspond aux flux de CAPEX tels qu'ils figurent dans les états financiers : flux d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles,
- Le règlement délégué retient une liste restrictive des OPEX à prendre en compte dans le calcul du dénominateur : frais de R&D, frais de rénovation de bâtiments, contrats de location à court terme, frais de maintenance/entretien et réparation, et toutes autres dépenses d'entretiens.

Haulotte a identifié un certain nombre d'activités éligibles qui s'inscrivent notamment dans une trajectoire de décarbonation. Parmi ces activités économiques transitoires, l'ensemble de la gamme électrique développée et commercialisée par le Groupe permet une réduction des gaz à effet de serre. Le Groupe a également mis en place de nouvelles activités telles que le « 2nd life », incluant le reconditionnement des machines et les ventes de matériels d'occasion qui permettent un allongement de la durée de vie des machines. La solution télématique « Sherpal » propose par ailleurs une vigilance accrue sur les opérations de maintenance, permettant ainsi un meilleur contrôle des émissions de gaz à effet de serre (problématiques de filtres par exemple) et contribuant aussi à allonger la durée de vie de leurs machines.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Le Groupe investit en termes de recherche, innovation et développement afin de permettre à ses activités de contribuer de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique. Les OPEX présentés dans le tableau ci-dessus sont principalement constitués d'amortissements de frais de R&D capitalisés.

Cette première évaluation a été réalisée sur la base d'une analyse des activités du Groupe, à partir des process, systèmes de reporting en place et d'hypothèses formulées avec le management. Seuls les éléments significatifs ont été repris.

Le Groupe révisera cette méthodologie et les chiffres qui en découlent en fonction de l'évolution de la réglementation, notamment avec la publication des actes délégués relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux en 2022.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

PROCESSUS DE COLLECTE DES INFORMATIONS

Directions impliquées :

Le processus de reporting des informations extra-financières est placé sous la responsabilité de la Direction Qualité et Excellence Opérationnelle, qui collecte les données et informations nécessaires auprès des directions concernées.

Pour 2021, les services suivants ont été associés à la démarche :

- Qualité Sécurité & Environnement,
- Ressources Humaines,
- Empowerment,
- Achats,
- Risk Management,
- Finance,
- Innovation et R&D,
- Informatique.

Collecte et suivi des indicateurs :

Les différents indicateurs mentionnés au sein de cette Déclaration de Performance Extra-Financière sont issus de systèmes d'information ou de suivis internes tenus par les différentes directions de la Société.

A titre d'exemple, les indicateurs sociaux sont produits par la Direction des Ressources Humaines sur la base d'extractions de l'outil de gestion du personnel et de la paye.

Les données environnementales ou encore relatives au service Achats sont suivies par l'intermédiaire de fichiers de suivi internes.

Chaque direction est responsable des données et informations transmises. Les contrôles de cohérence s'effectuent donc à leur niveau.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

PERIODE DE REPORTING

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Haulotte group SA

Rue Emile Zola
42420 Lorette

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Haulotte group SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1060, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : les indicateurs clés de performance relatifs aux taux de déchets recyclés, poids de CO2 et poids de déchets par tonne de machine ne couvrent qu'un périmètre limité à 14% du groupe.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 22 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Administration et finances, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et, pour certains risques (lutte contre les changements climatiques, impact environnemental de nos activités, attractivité et rétention des talents, diversité et handicap), des travaux ont également été menés dans une sélection d'entités, à savoir : l'Horme, le Creusot, Reims, H3, Argès ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir l'Horme, le Creusot, Reims, H3, Argès, et couvrent entre 42% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d’une mission d’assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d’assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Lyon, le 29 avril 2022

L’un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Matthieu Moussy
Associé
Durable

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

RAPPORT 2021

